

Archives, histoire orale et tradition orale : une étude RAMP

7 MAI 1987

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies,
pour l'éducation, la science et la culture

Paris, 1986

ARCHIVES, HISTOIRE ORALE ET TRADITION ORALE :

UNE ETUDE DU RAMP

par

William W. Moss

et

Peter C. Mazikana

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

Notice recommandée pour le catalogue :

Moss, William W.

Archives, histoire orale et tradition orale : une étude du RAMP par W. Moss et Peter C. Mazikana /pour le/ Programme général d'information et l'UNISIST. Paris : Unesco, 1986 - iii, 84 p. ; 30 cm. (PGI-86/WS/2).

- I - Mazikana, Peter C.
- II - Titre
- III - Unesco. Programme général d'information et UNISIST
- IV - Programme de gestion des documents et des archives (RAMP)

© Unesco, 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	(iv)
0 INTRODUCTION : TRADITION ORALE ET HISTOIRE ORALE	1
1.0 CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE	4
1.1 Documents "instrumentaires"	4
1.2 Documents de caractère sélectif	5
1.3 Les évocations de souvenirs	5
1.4 Réflexions	7
1.5 Analyses et reconstructions	7
1.6 La place de l'histoire	8
1.7 La place de la tradition orale	9
1.8 Conclusion générale	10
2.0 HISTOIRE DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE	11
2.1 L'histoire orale	11
2.2 La tradition orale	16
3.0 DIVERSITE DES DOCUMENTS ISSUS DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE	19
3.1 L'histoire orale	19
3.2 La tradition orale	22
4.0 ENREGISTREMENT DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE	24
4.1 Le problème de l'intervention des services d'archives	24
4.2 L'interview dans l'histoire orale	25
4.2.1 Planification et préparation	25
4.2.2 Travaux préalables	26
4.2.3 Lieu et circonstances de l'interview	26
4.2.4 Matériel	26
4.2.5 Technique	27
4.2.6 L'enquêté	27
4.2.7 Documentation sur l'interview	28
4.2.8 Méthodologie de l'interview - L'interview elle-même	29
4.2.9 Méthodologie de l'interview - Sélection des enquêtés	29

	<u>Page</u>
4.3 Enregistrement de la tradition orale	30
4.3.1 Premiers préparatifs	30
4.3.2 Préparation du travail sur le terrain	32
4.3.3 Enregistrement	33
4.3.4 Documentation d'appui	33
5.0 MATERIEL ET EQUIPEMENT	34
5.1 La bande magnétique	34
5.2 Les appareils d'enregistrement	35
5.3 Enregistrement vidéo	36
5.4 Conservation et préservation des documents	36
5.5 Dernières innovations	37
5.6 Problèmes de matériel dans les pays en développement	37
6.0 GESTION ARCHIVISTIQUE DES DOCUMENTS	39
6.1 Problèmes archivistiques d'ordre général	39
6.1.1 Nature du document	39
6.1.2 Evaluation et tri des documents	39
6.1.3 Provenance du document	39
6.1.4 Forme du document	40
6.1.5 Propriété et autorisation d'exploitation	40
6.1.6 Restrictions de communicabilité	40
6.1.7 Classement	41
6.1.8 Transcription	41
6.1.9 Conservation	42
6.2 Entrée et enregistrement	43
6.2.1 Identification	43
6.2.2 Livre des entrées	44
6.3 Traitement des documents	44
6.3.1 Traitement de conservation et inventaire minimum	44
6.3.2 Fiche descriptive	45
6.3.3 Transcription	46
6.4 Réécoute de la bande ou relecture de la transcription	47
6.4.1 Histoire orale	47
6.4.2 Tradition orale	48
6.5 Enregistrement des accroissements	48
7.0 INSTRUMENTS DE RECHERCHE ET COMMUNICABILITE	50
7.1 Principaux éléments d'identification	50
7.2 Instruments de recherche par fonds	50
7.3 Archives orales	51
7.3.1 Les documents d'histoire orale	51
7.3.2 Les documents sur la tradition orale	51

	<u>Page</u>
7.4 Les index : index-matière avec renvois	52
7.4.1 Index des mots-clés du sommaire	52
7.4.2 Index de l'article	52
7.5 Le modèle bibliographique	52
7.6 Instruments de recherche centralisés	53
8.0 QUESTIONS MORALES ET JURIDIQUES	54
8.1 Authenticité	54
8.2 Intégrité du document	54
8.3 Propriété	55
8.4 Diffamation et atteintes à la réputation d'autrui	55
8.5 Confidentialité	56
9.0 APPLICATION DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA COLLECTE DE LA TRADITION ORALE	57
9.1 Histoire orale	57
9.2 Tradition orale	58
10.0 ENQUETE SUR LES ARCHIVES ET LA TRADITION ORALE	60
10.1 Durée d'activité dans le domaine de l'archivage des sources orales	60
10.2 L'histoire orale et la tradition orale comme domaines de travail de l'archiviste	63
10.3 La tradition orale comme matériau archivistique	63
10.4 La typologie de la tradition orale	64
10.5 Crédits affectés aux travaux d'histoire orale et de collecte de la tradition orale	64
10.6 Personnel	65
10.7 Matériel	65
10.8 Préservation et conservation	66
10.9 Accès	67
10.10 Analyse générale des réponses	68
11.0 PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'HISTOIRE ORALE	71
11.1 Objectifs et principes directeurs de l'Oral History Association	71
11.2 Principes directeurs concernant l'évaluation de l'histoire orale	72
12.0 BIBLIOGRAPHIE	79
12.1 Ouvrages cités en référence	79
12.2 Autres ouvrages	79
12.3 Note bibliographique complémentaire	80

PREFACE

Afin de mieux répondre aux besoins des Etats membres, et plus particulièrement des pays en développement, dans ce domaine spécialisé qu'est la gestion des documents et l'administration des archives, la Division du Programme général d'information de l'Unesco a mis au point un programme à long terme, le Programme de gestion des documents et des archives (Records and Archives management Programme, RAMP.), conçu pour :

1. Promouvoir la formulation de politiques et de plans concernant l'information (aux niveaux national, régional et international).
2. Promouvoir et diffuser les méthodes, règles et normes pour le traitement de l'information.
3. Contribuer au développement des infrastructures de l'information.
4. Contribuer au développement de systèmes d'information spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales.
5. Promouvoir la formation pratique et théorique des professionnels et des utilisateurs de l'information.

La présente étude, réalisée en vertu d'un contrat conclu avec le Conseil international des archives (CIA) se propose de fournir des informations sur les caractéristiques respectives de la tradition orale et de l'histoire orale, l'utilité de la documentation recueillie dans ces domaines pour pallier l'absence ou l'insuffisance des documents écrits, les problèmes que soulèvent l'enregistrement et la gestion de cette documentation et les principes de base concernant son utilisation. Elle s'adresse aux archivistes, aux conservateurs, administrateurs de services historiques et autres spécialistes de l'information. Les principes directeurs exposés en conclusion sont le fruit de l'expérience acquise au cours des solides travaux qu'ont menés des spécialistes en diverses régions du monde, et notamment dans des pays en développement.

Toute observation ou suggestion concernant cette étude sera la bienvenue et doit être adressée à la Division du Programme général d'information, Unesco, 7 place de Fontenoy, 75700 Paris. On pourra se procurer à la même adresse d'autres études réalisées dans le cadre du RAMP.

0 INTRODUCTION : TRADITION ORALE ET HISTOIRE ORALE

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, institutions d'archives et archivistes ont vu leurs fonctions et leurs responsabilités s'accroître très sensiblement. Alors que les ressources dont ils disposaient stagnaient ou diminuaient, les archivistes ont été appelés à gérer un volume croissant de documents, à adapter les méthodes et les règles de l'archivistique traditionnelle aux sources d'information et aux supports modernes et à affronter les progrès technologiques rapides des outils de communication et d'archivage.

Le rôle qu'ils jouaient traditionnellement en tant que gardiens ou dépositaires des archives locales, régionales ou nationales a dû être modifié et redéfini à bien des égards. Cette transformation n'a pas été sans difficulté, comme en témoigne le débat, toujours actuel, quant à la part que doivent prendre les archivistes à la gestion des documents courants ou semi-courants. Face aux défis auxquels ils étaient confrontés, les archivistes ont opté pour des solutions différentes selon les pays. Il ne faut donc pas s'étonner que la tradition et l'histoire orales n'occupent pas toujours la place qui leur revient en archivistique.

Il n'y a rien de nouveau dans le fait d'enregistrer au magnétophone traditions et témoignages d'histoire orale pour les conserver et les exploiter ; à vrai dire, des documents oraux sont collectés, traités et conservés, puis mis à la disposition des chercheurs par des organismes ou des personnes privées depuis déjà de nombreuses années. C'était là cependant, dans une large mesure, une tâche à laquelle se consacraient jusqu'à présent des départements d'université, des centres de recherche spécialisés ou des services d'archives spécifiquement créés pour gérer des sources orales ou des documents sonores. L'élément nouveau tient à ce que, de plus en plus, on demande aux dépôts d'archives locaux, régionaux et nationaux d'accepter de conserver et de gérer ces archives, voire d'assumer une tâche à laquelle ils ne sont pas préparés et qui leur pose souvent des problèmes : participer à leur création. Quoi que l'on pense de cette évolution, il ne fait guère de doute que l'intérêt porté à la tradition et à l'histoire orales a eu et aura de plus en plus un impact non négligeable sur le travail des archivistes et que ces derniers doivent par conséquent apprendre à en gérer et maîtriser les témoignages. Or ils ne sauraient le faire sans avoir de l'histoire et des traditions orales une connaissance aussi complète et détaillée que celle qu'ils ont des sources dont ils s'occupent habituellement.

Tradition orale et histoire orale ont en commun de reposer sur la parole. S'il est apparemment facile de définir ce qui distingue l'une de l'autre, il est plus malaisé de les différencier dans la pratique. La manière dont les documents sont collectés, traités, stockés et mis à la disposition des chercheurs est souvent identique, de même que le matériel nécessaire pour les enregistrer et les sauvegarder. En règle générale, les spécialistes de l'histoire orale et ceux qui étudient les traditions orales appartiennent à une même école d'historiens et possèdent beaucoup de points en commun sur le plan des domaines d'intérêt, des préoccupations, des objectifs, des méthodes de travail et de la démarche.

On appelle tradition orale l'évocation du passé, transmise et rapportée oralement, qui prend naturellement corps au sein d'une culture et est façonnée par son évolution. La tradition se propage largement de bouche à oreille parmi les membres d'une même société, mais certaines personnes peuvent avoir la charge d'en assurer la conservation, la transmission, la récitation et la narration. Elle est l'expression organique de l'identité, des projets, des institutions et des coutumes de la culture qui l'a produite et de sa permanence à travers les générations. Elle constitue une forme d'expression culturelle spontanée, qui peut exister, et qui existe de fait, en l'absence de documents écrits ou de supports plus élaborés. Seuls appartiennent à la tradition orale les récits qui ne reposent pas sur l'expérience personnelle du conteur, mais lui ont été transmis par la parole.

L'histoire orale, quant à elle, est habituellement définie comme une discipline consistant à recueillir, par un travail d'interrogation objectif, les souvenirs de personnes qui ont été directement mêlées à des événements appartenant au passé récent. Les documents rendant compte de ce processus d'interrogation et des réponses obtenues viennent compléter les sources historiques écrites qui se sont révélées lacunaires. C'est une démarche délibérée, abstraite et analytique, utilisée en histoire ou dans d'autres branches des sciences sociales, qui exige l'appoint d'outils d'enregistrement - manuels, mécaniques et électroniques.

L'histoire orale doit beaucoup aux traditions historiographiques de l'Europe occidentale. Créée en partie pour remédier aux insuffisances des pièces écrites, elle est considérée par de nombreux historiens orthodoxes comme une fille indisciplinée, retelle et peut-être même irresponsable de l'histoire documentaire. Rebelle ou pas, l'histoire orale présuppose nécessairement l'existence de documents écrits, dans lesquels des travaux antérieurs ont mis en évidence d'importantes lacunes, qu'elle se propose de combler par les témoignages recueillis auprès de personnes ayant pris part aux événements considérés ou en ayant été les témoins. Ces témoignages font l'objet d'une critique textuelle et d'une analyse de contenu aussi rigoureuses que celles auxquelles les historiens soumettent les documents.

Bien que souvent collectées dans le cadre de travaux universitaires constituant une sous-discipline de l'histoire orale, les traditions orales ont en propre une dimension sociologique supplémentaire en ceci qu'elles contribuent à la cohésion sociale, à la dynamique et à la permanence de la culture qu'elles représentent. Le fait même d'en enregistrer le récit a donc pour conséquence de transformer les représentations dynamiques, vivantes et évolutives qu'une culture se donne d'elle-même en "instantanés" statiques et figés de cette culture à un moment donné de son développement. Elles se trouvent dissociées du processus qui les a créées et les alimente, de sorte qu'elles deviennent très rapidement obsolètes.

S'il est vrai qu'on associe plutôt les traditions orales aux sociétés sans tradition écrite, elles n'en sont pas moins vivantes aussi dans des sociétés où l'écrit tient une grande place, ou même qui possèdent d'impressionnants fonds d'archives. Leur rôle principal, au sein des archives, a cependant été jusqu'ici d'apporter des témoignages sur les sociétés n'ayant pas de documents écrits et de jeter ainsi quelque lumière sur l'évolution historique, sociale, économique et culturelle de ces sociétés. Leur collecte a bien souvent été le seul moyen de reconstruire et de consigner par écrit pour en conserver les traces en archives le passé d'une société.

L'histoire orale s'est imposée comme une nécessité en partie au moins parce que de nombreux historiens en sont venus à penser que les documents écrits rendent trop exclusivement compte des activités du pouvoir en place ou des élites, ou du fonctionnement des grands corps de la nation, tels que l'Eglise ou la Justice. Il en résulte qu'une grande partie des faits sociaux restent dans l'ombre ou ne sont mentionnés qu'incidemment et que ces documents écrits perdent ainsi de leur valeur pour l'histoire sociale. Des couches entières de la population sont presque totalement ignorées des grandes annales nationales, rédigées dans un esprit hautement légaliste, formel et bureaucratique. La collecte de l'histoire orale et des traditions orales est un des moyens par lesquels les historiens modernes s'efforcent de pallier ces insuffisances. Les divers rouages de la société moderne - entreprises, services de l'Etat, institutions religieuses et sociales - en sont venus à penser qu'il ne serait pas inutile de rassembler et de mettre en commun des informations débordant le cadre strict de celles nécessaires pour expédier les affaires officielles. De plus, les praticiens de l'histoire orale, y compris dans les cercles les plus éminents et les plus savants, commencent à découvrir l'importance et l'utilité des mythes pour expliquer les activités, si évoluées et rationnelles qu'elles soient, de nos sociétés technologiquement avancées. Qu'il s'agisse de tradition orale ou d'histoire orale, le rapport de la vision traditionnelle à la dynamique sociale peut être aussi probant que le contenu du témoignage pour la compréhension des phénomènes historiques.

On ne conserve en archives que des documents stables, soustraits aux effets directs d'une évolution de la société qui, quant à elle, se poursuit. L'archivage, il faut le savoir, contribue à transformer des représentations dynamiques et évolutives de la vie d'une société en images statiques et immuables de certains moments du processus. Quant à la distinction entre tradition orale et histoire orale, elle est surtout utile à l'archiviste pour identifier la provenance des deux types de documents et peut-être aussi pour leur affecter les délais de conservation que justifient leur valeur de témoignage, leur utilité administrative ou leur intérêt sur le plan de l'information générale. Les formes sous lesquelles l'archiviste les rencontre sont souvent extrêmement proches (notes, transcriptions manuscrites ou dactylographiées, enregistrements sur bandes magnétiques, films sonores ou bandes vidéo), et il est rarement utile d'envisager différemment leur préservation matérielle. Le support le plus répandu pour les enregistrements de traditions orales comme pour les documents d'histoire orale est la bande magnétique sonore, souvent, mais pas nécessairement, accompagnée d'une transcription ou d'un sommaire. Chaque document peut faire entendre la voix d'un, de deux ou de plusieurs participants mais, en histoire orale, abstraction faite de celle de l'enquêteur lorsque l'interview prend la forme d'un dialogue, il est relativement rare qu'on en entende plusieurs. Le collecteur de traditions orales joue en général un rôle beaucoup plus effacé, anonyme et discret que l'enquêteur d'histoire orale, qui doit agir comme un catalyseur, réveillant et sollicitant la mémoire de son interlocuteur.

Qu'il s'agisse d'histoire orale ou de tradition orale, il importe toutefois au plus haut point que l'archiviste sache que le document qui lui est confié est la transcription d'une interview ou d'un récit traditionnel, et non un document venant du passé auquel le témoin se réfère, quand bien même ce dernier tente de définir ou de reconstruire ce passé. C'est la trace d'un événement (interview, narration d'un conte, récitation d'un poème épique, etc.) qui s'est produit dans un passé récent et non un vestige d'un moment plus lointain qu'évoque la personne qui parle, même si l'information ainsi fournie est le seul document connu qui subsiste sur ce moment.

1.0 CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE^{/1}

Pour bien comprendre la place qu'occupent l'histoire orale et la tradition orale dans la recherche historique, il convient de les situer par rapport aux autres types de sources historiques. Aux fins de la présente étude, on pourrait diviser la documentation utilisée par les historiographes en cinq grandes catégories : documents "instrumentaires", documents sélectifs, évocations de souvenirs, réflexions, et analyses et conclusions des historiens du passé.

Le sens couramment donné à ces termes suggère une gradation dans la complexité et l'abstraction des documents et une diminution proportionnelle de leur valeur de témoignage. Plus les documents sont abstraits et s'éloignent de la réalité brute, moins le témoignage qu'ils apportent est probant. L'idée que la fiabilité décroît en raison inverse du niveau d'abstraction est souvent oubliée à cause de sa simplicité même, et peut-être aussi parce que, bien souvent, les débats sur la validité historique tournent trop rapidement à une recherche épistémologique de la "vérité". Pourtant, cet axiome est non seulement utile mais même fondamental si l'on veut comprendre l'intérêt de l'histoire orale et de la tradition orale au regard de l'historiographie.

Les historiens s'efforcent de maîtriser le passé. L'histoire est une discipline qui tente de nous donner une vision lucide des événements qui se sont produits autrefois. Grâce à elle, nous avons à tout le moins une chance d'échapper à l'erreur. C'est un truisme que de dire que sans le travail des historiens, nous ne saurions correctement affronter le présent ou préparer l'avenir.

Si l'on veut que l'histoire orale et la tradition orale aident les historiens à mieux maîtriser le passé, il importe de donner à ces derniers un moyen systématique d'évaluer et de distinguer les documents en cause du double point de vue de la fiabilité et du niveau d'abstraction. Voyons d'abord les cinq grandes catégories de sources historiques.

1.1 Documents "instrumentaires"

Les documents "instrumentaires" sont les documents que produit un organisme en vue d'assurer l'expédition de ses affaires courantes ; ils ne sont pas spécialement destinés aux historiens, qui ne profitent qu'incidemment de leur existence et de la possibilité qui leur est donnée de les consulter dans les archives. Plus que la trace abstraite d'une action passée, le document est cette action elle-même. Il peut être abstrait en ce sens qu'il constitue la représentation symbolique d'un accord ou d'un message, mais il est aussi en soi cet accord ou ce message. Tout document qui concrétise par son énoncé la substance de l'action qu'il symbolise est un document instrumentaire. Il constitue une référence qui fait autorité pour toute action liée à la première ou en procédant. Appartiennent à cette catégorie les textes constitutionnels, textes de loi, contrats, actes, traités, diplômes, certificats, patentes, brevets, contrats, proclamations, arrêtés, instructions, notifications, etc. Il n'est pas de meilleure preuve que celle que ces documents apportent. Un arrêté demeuré lettre morte ou un avis resté sans réponse n'en sont pas moins des actes qui ont été réellement accomplis. A moins qu'il s'agisse de faux, nous pouvons les accepter tels quels, comme totalement dignes de foi. Aucune opération d'interprétation

1. Avec l'autorisation de la Society of American Archivists, l'auteur reprend ici en partie, en l'adaptant légèrement, l'article de William W. Moss paru dans The American Archivist, vol. 40, n° 4 (octobre 1977) sous le titre "Oral History: An Appreciation".

ou de sélection ne s'est interposée entre le document et la réalité qu'il représente, en dehors de celles qui sont inhérentes à l'acte lui-même et à l'âge du document. Aucun élément de subjectivité ne s'est glissé entre le document et le chercheur qui l'examine, hormis les façons de voir de ce dernier.

La question a été posée de savoir si une lettre adressée par une personne à une autre devait ou non être considérée comme un document instrumentaire au sens qui vient d'être défini. Une lettre est la trace d'une relation épistolaire, mais elle ne constitue pas pour autant une preuve indiscutable des faits qu'elle relate.

1.2 Documents de caractère sélectif

Les documents sélectifs sont établis pour tenter de conserver la trace de faits intervenus à un moment donné et pour les communiquer à d'autres personnes. A la différence des souvenirs, qui sont étudiés au point suivant, ils sont contemporains des événements auxquels ils se rapportent. On peut ranger dans cette catégorie les enregistrements sonores, vidéo ou cinématographiques d'actions ou d'événements en train de se dérouler, les transcriptions sténographiques de conversations, les clichés photographiques, voire certains comptes rendus enregistrés sur le vif (comme par exemple les reportages sportifs diffusés à la radio). Ces documents sont sélectifs en ceci qu'un dispositif ou une opération de sélection ou d'interprétation s'intercale entre la réalité et sa représentation. Le sténographe ou le journaliste de radio doit opérer une sélection parce qu'il ne lui est pas possible de faire un compte rendu exhaustif. L'outil d'enregistrement, qu'il soit mécanique, photographique ou électronique, offre de la réalité une image plus immédiate et exhaustive qu'une simple description verbale, mais il est lui-même limité par ses caractéristiques techniques. Sélection et transmission entraînent inévitablement une certaine perte de fidélité.

Les enregistrements de témoignages oraux et de récits traditionnels constituent donc des documents de caractère sélectif.

Contemporains qu'ils sont de l'événement relaté, les documents sélectifs présentent un très grand intérêt historique, mais leur fiabilité est nécessairement moindre que celle des documents instrumentaires. Le travail d'interprétation qu'ils ont supposé leur confère par contre aux yeux de l'historien une valeur d'autant plus importante sur le plan de l'abstraction. Ils constituent somme toute une trace directe de ce que quelqu'un a jugé bon ou a été en mesure de consigner. Si l'on admet en outre que les documents de ce type sont plus souvent le résultat d'une démarche consciente et réfléchie que le fruit d'un caprice ou du hasard, on peut considérer que l'interprétation ou le choix qui ont présidé à leur élaboration ont en eux-mêmes une valeur historique. Ils sont le reflet de ce qu'une personne contemporaine des événements rapportés a jugé suffisamment digne d'intérêt pour être enregistré et conservé. Du document brut, nous avons commencé à glisser vers la représentation subjective. Les documents sélectifs sont donc des témoignages indirects de la réalité qu'ils se proposent de représenter.

1.3 Les évocations de souvenirs

Si la mémoire humaine est sélective, toute évocation de souvenirs l'est alors à double titre. Sans doute serait-il plus juste de distinguer les évocations d'événements encore récents et celles qui ont trait à une époque déjà ancienne, mais il y a entre elles une différence de degré plus que de nature et la question se poserait alors de savoir où s'arrête le passé récent et où commence le passé historique. Cette distinction peut être capitale pour l'historien qui cherche à évaluer l'information contenue dans un document, mais elle reste secondaire du point de vue qui nous occupe. Parmi les évocations de souvenirs, nous pouvons ranger tous les comptes

rendus établis de première main, mais non pour autant au moment même où se manifeste le problème ou l'événement qu'ils décrivent, comme les journaux intimes, les lettres écrites le soir pour relater les événements de la journée, les renseignements fournis par des témoins oculaires à des enquêteurs, les récits que les personnes âgées font à leurs petits-enfants du temps de leur jeunesse ou les informations collectées par les spécialistes de l'histoire orale.

A l'évidence les évocations du passé s'éloignent un peu plus de la réalité brute en gagnant en abstraction. Du point de vue de la validité du témoignage qu'elles apportent, elles doivent être traitées avec plus de circonspection que les documents instrumentaires ou sélectifs. Parfois l'historien ne dispose pas d'autres sources et elles sont alors indispensables à ses recherches. Toutefois, la valeur qu'elles acquièrent de ce fait n'est pas à proprement parler une valeur de témoignage. Le fait qu'elles soient les seuls documents existants ne signifie pas que nous devons leur accorder le même crédit que s'il s'agissait de documents instrumentaires ou sélectifs. Cette distinction importante pour qui s'efforce de comprendre le passé est par trop souvent méconnue dans la pratique.

Plusieurs facteurs contribuent à cette moindre fiabilité des souvenirs par rapport aux deux précédentes catégories de documents. Les évocations du passé peuvent être, et sont souvent, de seconde main ou fondées sur des ouï-dire, ou à tout le moins influencées par l'impact que les événements ont eu sur le témoin ou le narrateur qui se les remémore. De plus, le passé du témoin ou du narrateur ou sa réceptivité à telles idées plutôt qu'à d'autres peut l'amener à minimiser dans son souvenir l'importance de certains faits ou à en privilégier d'autres. L'évocation de souvenirs fait également intervenir un élément intentionnel qui peut affecter la valeur du témoignage : la personne qui se souvient peut vouloir informer un groupe de personnes, asseoir son renom pour la postérité, instruire ses petits-enfants, se venger d'un ennemi ou même enrichir un fonds de bibliothèque ou d'archives - autant d'intentions qui peuvent fausser plus ou moins grossièrement son témoignage.

Les historiens doivent se montrer prudents quand ils font appel à ce type de source et savoir qu'une évocation du passé est en soi un témoignage complexe qu'il convient d'examiner à trois niveaux : la chose relatée - autrement dit la réalité, le souvenir qui étant par nature sélectif est nécessairement en retrait par rapport à la réalité et le récit, plus sélectif et subjectif encore, que fait de cette réalité le témoin ou le narrateur. Il vient s'y ajouter, lorsqu'il s'agit d'un témoignage recueilli par un enquêteur au cours d'un entretien dirigé, un quatrième niveau où interviennent sélection et interprétation et des possibilités supplémentaires de distorsion ou de manipulation. Les questions que pose l'enquêteur et les fins qu'il semble poursuivre influent directement sur la nature des souvenirs évoqués ainsi que sur la manière dont ils sont présentés.

Pour bien manier histoire orale et tradition orale, il faut impérativement se garder de confondre le document final avec les événements relatés, et même avec les souvenirs qui ont servi à l'établir. L'enregistrement d'une interview est en soi un processus sélectif destiné à extraire des informations des souvenirs, eux-mêmes sélectifs, que le témoin ou le narrateur puise dans sa mémoire. Quel que soit par ailleurs l'intérêt que l'histoire orale et la tradition orale peuvent présenter pour les journalistes, les romanciers, les dramaturges, les éducateurs et les propagandistes (qui ont de nombreuses raisons de s'y intéresser), l'historien doit comprendre et accepter les limites de ces évocations s'il veut les exploiter honnêtement dans sa quête rigoureuse du passé.

Pourtant, alors même qu'elles s'éloignent un peu plus de la réalité brute, les évocations du passé fournissent à l'historien un matériau subjectif d'une extraordinaire richesse. Leur contenu peut le renseigner sur ce que les personnes qui ont vécu à une époque donnée considèrent comme significatif et digne d'être rapporté. L'une des tâches de l'historien est d'évaluer l'importance des faits du passé par rapport aux événements ultérieurs. Les souvenirs sélectifs d'autres personnes viennent l'éclairer et le guider dans cette démarche. Fussent-ils erronés, déformés ou de mauvaise foi, ces souvenirs peuvent, à travers même leurs défauts, être pour l'historien attentif une source d'information et d'enseignement. En confrontant les souvenirs d'un grand nombre d'individus, il est en outre possible de parvenir tant bien que mal à cerner les faits historiques lorsqu'il n'existe plus aucun document instrumentaire ou sélectif datant de l'époque ou lorsque ceux-ci sont incomplets. Il faut toutefois recueillir de multiples témoignages auprès d'un échantillon suffisamment représentatif pour que la validité de ce type de sources puisse être considérée comme approchant celle des deux autres types de documents.

1.4 Réflexions

Il convient de distinguer les réflexions des évocations tout autant que des analyses, bien qu'elles soient souvent indissociablement mêlées à l'une ou l'autre, voire à l'une et l'autre, de ces sources dans un même document. Les réflexions vont plus loin que les simples évocations, parce qu'elles nous renseignent sur ce qu'un individu pense spontanément du passé, ainsi que sur la manière dont, moralement et affectivement, il le caractérise et le relie à sa situation personnelle présente. Bien qu'elles soient entreprises de propos délibéré, elles ont un caractère éminemment subjectif et émotionnel et l'appréciation minutieuse et systématique des faits que requiert l'analyse historique leur fait en général défaut.

Dans un journal intime ou une interview d'histoire orale, les réflexions se mêlent habituellement aux souvenirs. Comme ces derniers, toutefois, elles ne doivent pas être confondues avec le passé qu'elles commentent. L'historien les utilise avec la même prudence que les évocations de souvenirs, comme des indications du sens que certaines personnes donnent aux événements du passé à l'époque présente ou de la manière dont elles les interprétaient au moment où l'interview ou le récit a été enregistré. Ces réflexions peuvent difficilement être considérées comme des témoignages du passé et il importe donc, du point de vue de la valeur historique, de les distinguer des évocations de souvenirs. Certes, elles sont révélatrices et éclairantes, parfois plus encore que les souvenirs, mais la signification qu'elles attribuent aux faits du passé ne reflète pas nécessairement celle que ces événements ont eue lorsqu'ils se sont produits ou celle qu'ils devraient avoir pour nous aujourd'hui ou demain. Les réflexions sont utiles à l'analyse, parce qu'elles renseignent sur la vision que certaines personnes ont du passé, et qu'à travers cette vision il est possible par induction d'évaluer l'importance de tel ou tel événement, mais elles n'en constituent pas une preuve formelle. Comme les souvenirs, les réflexions d'un individu isolé n'offrent pas une base suffisamment solide à l'analyse et pour que l'historien leur accorde le moindre crédit, il faudra qu'elles soient corroborées par un faisceau de commentaires convergents.

1.5 Analyses et reconstructions

L'analyse est l'opération par laquelle l'historien s'emploie à classer et organiser la masse de documents dont il dispose, afin d'acquérir une vision et une intelligence du passé, pour son bénéfice personnel et celui de nombreuses personnes aux points de vue différents. Quant aux reconstructions, elles lui permettent d'exposer à autrui les conclusions auxquelles il est parvenu à l'issue de ce travail d'analyse et de restituer l'histoire et sa signification.

Le travail d'analyse doit s'appuyer sur la totalité des documents connus, de toutes origines et de toutes sortes, auxquels l'historien a accès. Il suppose la construction d'hypothèses sur les raisons qui ont conduit les événements à se dérouler comme ils semblent l'avoir fait et dans cet ordre. La justesse, la force et l'impartialité de l'analyse dépendront de la qualité de la documentation, de l'exploitation totale ou non des sources disponibles, des efforts déployés pour tester la validité de toutes les hypothèses raisonnables à la lumière des documents et de la capacité de l'historien à faire taire ses intérêts personnels pour ne pas déformer les faits ou fausser leur interprétation. Les moyens de l'historien sont naturellement limités : il ne peut dans un seul ouvrage, voire dans l'oeuvre scrupuleuse de toute une vie, prendre en compte jusqu'au moindre détail. Faute d'opérer une sélection des données sur la base de recherches approfondies et en toute connaissance de cause, aucune histoire ne serait jamais écrite. Toutefois, l'analyse va bien au-delà de la collecte, de la conservation et de la consultation des documents. Elle est davantage qu'une simple description d'événements, de personnes, de lieux ou d'objets. Elle ne se borne pas non plus à reprendre ou à compiler les idées d'autrui sur tel aspect du passé qui paraît important aux yeux de l'historien ou à ceux du monde. L'analyse exige que l'on compare et que l'on confronte différents documents, que l'on pèse la part d'impressions et de faits avérés que livre chacun d'eux, afin de conserver les plus pertinents et d'écartier ceux qui présentent un moindre intérêt, de construire des schémas théoriques à partir de ces matériaux (factuels et intuitifs), de faire la synthèse des données, puis de soumettre à l'épreuve des documents de nouvelles hypothèses, jusqu'à ce qu'enfin une thèse se dégage qui résiste à l'examen critique le plus rigoureux.

L'analyse est une démarche à laquelle les historiens n'ont pas seuls recours ; les journalistes, les rédacteurs de rapports officiels, les spécialistes de sciences politiques, les anthropologues et autres chercheurs ou utilisateurs des fonds d'archives et des sources d'information en général s'y adonnent aussi. Son angle est inévitablement rétréci par l'objectif qui lui est assigné et par les sentiments personnels de son auteur. Elle peut néanmoins être sérieuse et honnête si tous les faits connus sont pris en considération et si l'historien indique clairement quelle optique est la sienne. Il est vrai que l'analyse a parfois été mise au service de telle ou telle idéologie et qu'il en sera encore ainsi dans l'avenir, mais il faut dire qu'en grossissant ou en éliminant certains faits pour servir ou faire avancer pareilles causes, on nuit à la "maîtrise du passé" vers laquelle tend la pratique historique et on contribue à obscurcir ce qui doit être élucidé. Plus l'analyse est solide et plus elle repose sur une documentation complète et sur une évaluation et une vision équilibrées, en prenant également en compte les sources et les traditions orales, mieux elle permet d'interpréter et de maîtriser le passé par le biais de reconstructions ou d'études historiques.

1.6 La place de l'histoire orale

L'histoire orale occupe une place particulière dans la somme de recherches des faits, de travaux et d'analyses qu'exige tout travail historique sérieux. Employée à bon escient, elle constitue un apport précieux. Mal utilisée, elle peut être une source de confusion et d'erreurs. Pour porter ses fruits, l'histoire orale doit reposer sur une analyse solide et une connaissance et une intelligence parfaites des autres sources pertinentes disponibles. A cette condition seulement, elle permettra d'établir des documents fiables susceptibles d'être exploités lors de recherches ultérieures. La constitution de sources d'histoire orale fiables nécessite l'étude préalable des documents instrumentaires et sélectifs et des analyses et études historiques existants, afin d'organiser l'enquête de manière à obtenir des personnes interviewées des souvenirs et des réflexions dignes de foi qui méritent d'avoir leur place dans les archives.

1.7 La place de la tradition orale

L'intérêt de la tradition orale en tant que source historique ne peut être apprécié qu'une fois bien compris ses rapports avec les autres documents historiques. A l'intérieur des cinq grandes catégories de matériaux historiographiques proposées plus haut, les traditions orales peuvent être considérées comme appartenant au second type de documents sélectifs ou comme un avatar de souvenirs lointains. On l'a vu, ces documents présentent un intérêt élevé, mais leur valeur de témoignage est moindre que celle des documents instrumentaires ou des documents sélectifs datant de l'époque. Le caractère sélectif des traditions orales tient à la manière dont elles sont constituées, transmises et récitées ou contées. Si elles représentent à n'en pas douter d'importantes sources historiques, il est bon de rappeler ces quelques remarques de Thomas Spear :

Les traditions ne sont pas même des documents, pas même des éléments du réel, elles sont histoire, elles sont le résultat des tentatives faites par les historiens oraux pour donner un sens au passé. Lorsque nous prétendons les utiliser pour faire un travail historique sur une culture, c'est comme si nous essayions de rédiger notre propre histoire à partir des travaux que nous ont légués les historiens qui, avant nous, ont passé au crible les vestiges du passé, conservant les éléments qu'ils jugeaient importants et décidant de leur sens, et ignorant le reste.¹

Les traditions orales ne sont pas figées : elles ne se transmettent pas de génération en génération sous une forme immuable. Chaque narration nouvelle d'une tradition en propose une version inédite, qui la recrée à partir du noyau ou du schéma de base. Contrairement à ce qui a pu être dit, les traditions orales, bien qu'appartenant à un fonds commun, portent la marque d'une création personnelle et originale. Elles se transforment au gré de l'imagination et de l'humeur du conteur et en fonction des circonstances et de l'auditoire. Les traditions ne cessent de se régénérer pour mieux refléter la conscience collective, les mots du passé se chargeant d'un sens nouveau pour évoquer les valeurs et les images du présent. C'est pour cette raison que la tradition orale ne peut être définitivement rattachée à l'une ou l'autre des catégories précédemment analysées, mais se situe à cheval sur plusieurs d'entre elles.

En raison même de ces métamorphoses incessantes, il est difficile d'établir la version première d'une tradition. De fait, si certains sont d'avis qu'il importe de se hâter de collecter les traditions orales, d'autres font valoir que c'est gaspiller son énergie et ses ressources puisqu'il ne faut pas s'attendre à enregistrer des traditions vierges de toute remaniement, encore inscrites dans leur cadre d'origine. Il est cependant indéniable qu'en s'accélégrant, la modernisation et les changements politiques ont mis en péril la conservation et la transmission des traditions orales.

1. Thomas Spear, "Oral traditions: Whose History?" dans History in Africa, vol. 8, 1981. (Il est à noter que Spear utilise l'expression "historiens oraux" pour désigner les dépositaires et les conteurs des traditions. Cette expression désigne également les personnes qui collectent ces traditions et les enregistrent ou celles qui interrogent des témoins du passé récent en vue de recueillir leurs souvenirs et leurs réflexions.)

C'est ainsi que certaines traditions qui étaient préservées pour la fonction politique qu'elles exerçaient ont sombré dans l'oubli lorsque le système politique qui s'appuyait sur elles s'est trouvé démantelé. Le point important est que la valeur historique des traditions ne peut être correctement appréciée que si l'on comprend parfaitement comment elles se sont constituées. Des méthodes ont été élaborées qui permettent de reconstituer et d'analyser ce processus de transformation perpétuelle.

Les traditions orales sont des sources historiques comme les autres, en ce sens qu'elles existent et qu'il faut par conséquent les consulter. Cela ne signifie pas qu'elles seront nécessairement exploitées, mais seulement qu'on doit les prendre en considération au même titre que les autres matériaux. Lorsqu'on les utilise, il faut faire preuve à leur égard du même esprit critique qu'à l'égard des autres types de documents historiques et avoir une bonne connaissance des méthodes mises au point pour faciliter leur exploitation. Les traditions orales sont pour l'historien des matériaux tout à fait dignes d'intérêt. Toutefois, elles ne sont pas d'un maniement facile et il faut beaucoup de compétence pour en tirer des informations fiables. Il faut en outre connaître la société dans laquelle elles se sont formées, les objectifs qu'elles servent, la manière dont elles se sont transmises et conservées et les circonstances dans lesquelles elles sont contées ou récitées.

1.8 Conclusion générale

Tout comme le chartiste doit posséder de solides connaissances en paléographie, en sigillographie et en diplomatique, l'archiviste qui est dépositaire de documents ressortissant à l'histoire ou la tradition orales ne doit rien ignorer de leurs caractéristiques, des différentes méthodes permettant de vérifier leur validité, leur authenticité et leur fiabilité, et des utilisations que peuvent en faire les chercheurs. C'est à cette condition seulement qu'il saura les évaluer, les trier, les classer correctement et établir à leur propos les instruments de recherche indispensables à leur exploitation.

2.0 HISTOIRE DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE

2.1 L'histoire orale

Les praticiens de l'histoire orale se plaisent à retracer l'origine de leur discipline dans l'oeuvre des historiens de l'Antiquité. En Chine, sous les Zhou (1122-221 av. J.C.), certains fonctionnaires de la cour étaient chargés de recueillir auprès des gens du peuple les propos susceptibles d'intéresser l'empereur et les historiens officiels. Un peu plus près de nous, Hérodote et Thucydide s'appuyèrent sur les relations de témoins directs pour composer leurs récits historiques. Les spécialistes de l'histoire orale trouvent un certain réconfort dans l'affinité qui les lie à ces historiens classiques. Ils se sont également efforcés de découvrir dans le passé des emplois génériques de l'expression "histoire orale".¹ Ils ont en effet, comme tout le monde, fondamentalement besoin de se rattacher à un courant qui contribue à définir leur identité. Mais ils voudraient en même temps légitimer leur discipline auprès des autres historiens qui, au début, n'ont pas ménagé leurs critiques à l'égard de l'histoire orale et qui continuent parfois de mettre en doute la valeur des témoignages oraux, beaucoup moins probants, selon eux, que l'inaltérable documentation écrite.

Comme Paul Thompson, en Angleterre, l'a parfaitement montré, certains historiens européens des XVIIIe et XIXe siècles tels que Voltaire et Michelet ne limitaient pas leurs recherches aux documents écrits traditionnellement conservés dans les archives officielles, mais s'appuyaient largement sur les souvenirs et les réflexions des personnes qui, gens de cour, simples bourgeois ou hommes du peuple, avaient été les témoins directs des faits rapportés.² Dans tous les pays, chacune des générations successives a toujours regretté que la vie et l'expérience des hommes qui avaient participé à de grands événements n'aient pas été plus souvent et plus amplement consignées dans l'intérêt de la postérité. Sans parler de l'utilité qu'elle présente pour les historiens et les archivistes, l'histoire orale, ou quelque chose qui s'en rapproche beaucoup, semble donc tenir à des besoins fondamentaux de l'humanité. D'autre part, il ne peut que paraître évident aux hommes du XXe siècle que nous sommes que la montée des idées démocratiques à travers le monde a facilité l'émergence de cette forme d'histoire populaire, d'autant plus séduisante qu'elle peut, mieux que toute autre, réparer l'injustice faite à certaines couches de la société, négligées par les archives officielles presque exclusivement soucieuses, dans leur mentalité juridique et bureaucratique des affaires de l'Etat et de la religion.

Les XVIIIe et XIXe siècles avaient vu se développer, particulièrement en Europe, une très influente école d'histoire scientifique et documentaire ; ce mouvement, fondé sur la conception newtonienne de la science, constituait une réaction contre l'histoire traditionnelle qui était pratiquée comme un genre littéraire et comme un moyen de propagande officielle et que son manque de rigueur et sa partialité avaient rendue douteuse. Un certain nombre d'historiens européens, notamment

-
1. Voir Louis Starr, "Oral History," in Encyclopedia of Library and Information Sciences, (New York: Marcel Dekker, 1977), vol. 20, pp. 440-463; also Charles T. Morrissey, "Why Call It 'Oral History?' - Searching for Early Use of a Generic Term," in The Oral History Review, (Oral History Association (U.S.), 1980), pp. 20-48; and Paul Thompson, "Britain Strikes Back: Two Hundred Years of 'Oral History,'" in Oral History Association Newsletter (U.S.), (Summer, 1981), vol. XV, no. 3, pp. 4-5.
 2. Thompson, Paul. The Voice of the Past: Oral History. Oxford: Oxford University Press, 1978. 257 pp.

Leopold von Ranke et Charles Seignobos, affirmaient que la recherche historique devait s'en tenir strictement aux preuves solides constituées par les documents écrits et à l'analyse critique de la forme et de la teneur de ces documents. Si, disaient-ils, les opinions peuvent se modifier avec le temps, et les souvenirs induire en erreur, les dossiers du passé, conservés dans des archives où l'on ne peut les falsifier, sont à l'abri du changement, et leur témoignage est dès lors irrécusable. C'était là considérer la mémoire comme une faculté suspecte, volontairement ou involontairement falsificatrice en puissance. Une telle méfiance plane toujours sur l'histoire orale ; on la rencontre surtout chez les historiens qui sont restés fidèles aux idées de von Ranke. Malgré Voltaire et Michelet, malgré la confiance que les historiens continuent d'accorder aux journaux intimes et aux mémoires autobiographiques, malgré enfin les "récits du temps jadis" et les histoires de vies ordinaires qu'on s'est hasardé à recueillir, la tradition littéraire et la tradition documentaire ont dominé les recherches historiques jusqu'à une époque bien proche de la nôtre. Le nombre des tenants de l'histoire orale n'a augmenté significativement que dans la seconde moitié du XXe siècle, et cela pour trois raisons principales.

L'évolution ou les bouleversements politiques et économiques qu'ont connus de nombreuses sociétés à travers le monde ont donné aux gouvernements un caractère plus populaire et entraîné la participation d'une masse toujours croissante de gens aux divers aspects de la vie moderne, dans l'industrie et le commerce comme dans les affaires de l'Etat et la vie intellectuelle. Cette profonde transformation, entamée à la Renaissance, et qui s'est considérablement accélérée sous l'effet des révolutions politiques, sociales, économiques et technologiques survenues depuis deux siècles s'est accompagnée d'un changement d'optique : désormais ni le pouvoir politique ni même la maîtrise de l'histoire n'appartiennent plus exclusivement à l'oligarchie des élites dominantes. Certes, le contrôle de l'information est devenu l'enjeu des luttes politiques, mais cette information est maintenant mieux partagée et il n'est plus aussi facile qu'autrefois de la monopoliser. Dans un monde en grande partie alphabétisé où de larges secteurs de la population ont accès à l'information, l'histoire ne peut plus être la propriété exclusive des Eglises, des Etats ou même des historiens professionnels. Une des conséquences de l'alphabétisation et du développement des communications de masse est que la masse des gens ordinaires ne se contente plus de consommer l'information, mais qu'elle participe à sa création, à son organisation et à sa diffusion. Les documents émanant des Eglises ou des Etats ne sont plus les seules sources de l'histoire ; les historiens professionnels ne sont plus les seuls interprètes des sources historiques ni les seuls qui soient autorisés à "écrire" l'histoire.

Le deuxième facteur qui a contribué de façon décisive à la naissance et au développement récent de l'histoire orale, est une série d'inventions produites par la révolution technologique, en particulier depuis la deuxième guerre mondiale. Le progrès des technologies a privé les historiens d'une partie des documents sur lesquels ils s'appuyaient auparavant. En effet, une partie au moins des informations qui étaient autrefois communiquées par écrit, le sont de nos jours par téléphone, à la radio, à la télévision, ou même sont directement échangées entre les interlocuteurs qui, grâce aux moyens de transports modernes, peuvent se rencontrer plus facilement et plus rapidement. En outre, comme les journalistes sont toujours prêts à reproduire, publier ou diffuser largement toutes les nouvelles sans distinction, les personnes qui veulent garder certaines informations provisoirement secrètes, hésitent souvent à les confier à des supports permanents et reproductibles, qui ne laissent aucune place au démenti et à la mise en doute. Mais c'est aussi à la technologie moderne que l'on doit un nouveau moyen d'enregistrement capable de capter des informations qui, autrement, auraient pu être perdues, créant ainsi, à l'usage de l'archiviste et de l'historien, une nouvelle source de documents. L'omniprésente

caméra de télévision ne nous laissera pas de sitôt oublier les horreurs de la guerre, filmées avec une précision saisissante, ni les grands événements tragiques ou exaltants, dont les archives vidéo conservent la trace. Ces archives donneront à l'histoire de notre temps une dimension qui dépassera de beaucoup même celle que la photographie nous apporte depuis un siècle, - une dimension que les historiens de l'Antiquité n'auraient jamais imaginée. L'histoire orale n'aurait pu atteindre son développement actuel ni couvrir un domaine aussi vaste sans un matériel portatif et fiable d'enregistrement du son de haute fidélité, tel que les magnétophones et les magnétoscopes. On ne saurait trop souligner l'importance pour le développement de l'histoire orale de ces appareils pratiques, sûrs et relativement bon marché malgré leur qualité.

Le troisième facteur qui a permis ce développement fut l'énergie, la rigueur et l'imagination créatrice d'un certain nombre d'historiens qui ont compris que des enquêtes ou des souvenirs enregistrés avec exactitude pourraient compléter très utilement les documents écrits. Il faut notamment signaler le rôle d'animateur et de propagandiste d'Allan Nevins de l'Université Columbia de New York. Son ardeur, sa détermination et l'ingéniosité qu'il a mises au service de l'histoire orale ont beaucoup contribué à la popularité actuelle de cette discipline ; c'est aussi en grande partie grâce à lui que les historiens professionnels reconnaissent de plus en plus l'intérêt scientifique des témoignages oraux. L'idée exigeante qu'il se faisait de l'histoire orale et la façon dont il la pratiquait ont établi un modèle qui s'impose aujourd'hui à tous ceux qui veulent améliorer notre connaissance du passé.

Bien que l'histoire orale ait eu des tenants dans d'autres parties du monde et qu'elle présente un intérêt et des possibilités d'application universels, c'est surtout aux Etats-Unis qu'elle s'est implantée et c'est là qu'elle s'est développée le plus rapidement, en partie parce que la technologie américaine mettait à la disposition de ses praticiens une profusion de magnétophones portatifs à des prix abordables. Mais le développement de l'histoire orale s'est également trouvé facilité aux Etats-Unis par l'habitude, solidement établie, de recueillir des témoignages directs, que ce soit pour les publier dans les journaux, dans des ouvrages historiques ou dans des rapports officiels. De tels témoignages, parfois rapportés et illustrés de façon assez fantaisiste, apparaissent fréquemment dans les journaux et les magazines américains du XIXe siècle. L'éditeur et historien californien H.H. Bancroft s'est donné beaucoup de mal pour rassembler une collection de "récits du temps jadis" ("old-timer tales") dont les plus anciens remontent à l'époque de la colonisation de l'Ouest américain, au XIXe siècle ; cette collection a été déposée à la bibliothèque de l'Université de Californie à Berkeley afin de servir plus tard aux historiens. Pendant les années 30, dans le cadre d'un programme financé par l'administration fédérale, de nombreux enquêteurs ont interviewé d'anciens esclaves noirs et des pauvres Blancs du sud des Etats-Unis pour constituer une documentation complémentaire sur ces groupes sociaux ; un grand nombre de ces "histoires de vie" sont conservées par les Archives nationales, à Washington. En 1938, Allan Nevins rédigea son premier plaidoyer en faveur de l'histoire orale ; s'adressant à ses collègues de l'Université dans la préface The Gateway to History,¹ il y déployait la disparition d'une génération de citoyens qui, après avoir participé activement à la vie publique, ne laissait derrière elle qu'une relation incomplète de ses faits et gestes. Mais c'est en 1948 seulement que Nevins commença à mettre lui-même ses idées en pratique. Dans les années 50, plusieurs projets généraux ou finalisés d'histoire orale furent entrepris, notamment à Columbia, où Nevins était professeur,

1. Nevins, Allan. The Gateway to History. (Boston, Appleton-Century, 1938).

ainsi qu'à l'Université de Californie, à Berkeley et à Los Angeles (UCLA). L'histoire orale n'a toutefois progressé qu'assez lentement dans les années 50. En effet, les tenants de l'histoire traditionnelle faisaient à la nouvelle discipline un accueil réticent ; et l'on croyait généralement que les interviews n'avaient d'intérêt que pour les historiens et les générations futures auxquels elles étaient apparemment destinées. Ce manque d'engouement pour l'histoire orale à ses débuts s'explique aussi naturellement par le fait qu'on ne disposait à cette époque que d'un matériel d'enregistrement relativement lourd et encombrant.

En revanche, sur le plan théorique comme sur le plan pratique, l'histoire orale connaît un véritable "décollage" depuis les années 60. De nombreux projets de recherches générales ou finalisées ont vu le jour aux Etats-Unis entre 1960 et 1970 ; de si nombreux projets, à vrai dire, que l'entrecroisement des activités, des préoccupations et des résultats a donné naissance, en 1967, à l'Association d'histoire orale. En 1973, cette association ne recensait pas moins de 300 centres ou programmes de recherches d'histoire orale aux Etats-Unis, chiffre qui dépassa le millier avant la fin des années 70. Le cas des Etats-Unis n'est pas unique. L'idée a pris de l'ampleur et s'est vite répandue dans plusieurs pays du monde. Une Société d'histoire orale s'est constituée au Royaume-Uni en 1973 et des associations nationales l'année suivante au Canada et en Australie. Au milieu des années 70, des centres ou des programmes s'intéressant sous une forme ou une autre à l'histoire orale étaient apparus dans des pays, développés ou non, de chacun des cinq continents. Aux Etats-Unis, aux programmes entrepris dans les universités se sont ajoutés les programmes mis sur pied dans chacune des bibliothèques présidentielles, dans plusieurs administrations, par des associations professionnelles, des syndicats, des églises et d'autres organismes. Même les Archives nationales ont conçu un petit projet destiné à recueillir les souvenirs des fondateurs de ce service qui commençaient à prendre leur retraite. L'histoire ouvrière et l'étude du folklore ont dominé les travaux d'histoire orale en Europe, notamment au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans les pays scandinaves. En Afrique, l'accent s'est naturellement porté sur les traditions orales, tandis qu'en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est on s'est intéressé à la fois à l'histoire politique, sociale et ethnique. L'histoire orale et sa pratique se sont donc développées dans le monde entier, comme l'attestent aussi bien la création d'associations nationales que la Conférence internationale sur l'histoire orale dont la cinquième réunion s'est tenue à Barcelone en mars 1985.

Il faut mentionner ici une question qui a dominé, dans les années 70, les débats relatifs à l'histoire orale, bien que l'examen de cette question ait beaucoup plus échauffé qu'éclairé les esprits et qu'on ait tendance depuis quelque temps à s'en désintéresser. Deux camps paraissent s'affronter : les uns prétendaient que l'histoire orale devait, dans tous les domaines, privilégier les interviews avec les élites au pouvoir ; les autres, qu'elle avait pour but d'enregistrer l'histoire des gens ordinaires. "L'histoire orale, disait un représentant de cette seconde tendance, n'est pas seulement un outil ou une méthode pour reconstituer le passé ; c'est aussi une théorie qui affirme que les gens ordinaires et les déshérités ont une histoire et que celle-ci doit être mise par écrit."¹ Dans cette optique, interviewer les élites, c'était perdre son temps et gaspiller une énergie qu'il aurait mieux valu consacrer aux "gens ordinaires" et aux "déshérités". Les partisans d'une histoire des élites répliquaient qu'il était tout aussi important pour les historiens de pouvoir interroger les décideurs et les dirigeants et que

1. Gary Okihiro, "The Writing of Ethnic History," in Oral History: An Interdisciplinary Anthology, David K. Dunaway and Willa K. Baum, editors. (Nashville, USA.: American Association for State and Local History, 1984), p. 206.

du point de vue scientifique comme de celui de l'intérêt public les deux formes d'histoire orale étaient également utiles. Les deux courants continuent aujourd'hui de couler côte à côte, mais avec moins d'impétuosité qu'il y a dix ans.

Ce n'est pas seulement grâce à l'intérêt plus grand que les universitaires ont manifesté pour l'histoire orale, que la popularité de cette discipline a considérablement grandi aux Etats-Unis dans les années 70 ; cette popularité a aussi pour cause la publication de livres d'histoire orale destinés au grand public et la célébration du bicentenaire de la Déclaration de l'indépendance. Un journaliste de la radio de Chicago, Studs Terkel, écrivit un livre sur la crise des années 30 qui faisait une large place aux témoignages de personnes qui avaient vécu cette période. Comme l'auteur et l'éditeur de ce livre, qui devint un best-seller, appelaient "histoire orale" ce qui se présentait pourtant sous une forme écrite, cette expression se répandit dans le public. Le livre d'Alex Haley intitulé Roots obtint un succès prodigieux et fut traduit dans plusieurs langues, notamment en français sous le titre Racines ; ses lecteurs du monde entier savent comment l'auteur a combiné l'histoire orale avec l'étude des documents écrits pour rédiger la première histoire cohérente d'une famille noire américaine, histoire qui s'étend sur plusieurs générations depuis les origines africaines de cette famille jusqu'à sa vie actuelle aux Etats-Unis.¹ Par ailleurs, à l'occasion du bicentenaire de la Déclaration de l'indépendance, les responsables des sociétés d'histoire locales et des bibliothèques publiques ont été nombreux à penser qu'une façon naturelle et appropriée de marquer cet événement serait de recueillir les souvenirs des personnes âgées concernant le siècle qui venait de s'écouler. Ces exemples ont incité beaucoup de gens à se servir de leurs magnétophones pour "faire de l'histoire orale".

La prolifération des interviews, qui ne sont pas toujours, il s'en faut de beaucoup, réalisées avec autant de soin que les historiens pourraient le souhaiter, a fait naître des problèmes spécifiques. Alors même qu'il avait des conséquences bénéfiques (démocratisation, élargissement du champ des enquêtes, multiplication et diversification des sources), le phénomène posait parallèlement des questions : où loger tous ces documents ; comment organiser l'information qui les concerne afin que les chercheurs puissent y avoir facilement accès ; comment les préserver correctement. D'autre part, certains ont mis en doute la qualité d'une grande partie de ces documents et l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour l'avenir, soulevant ainsi le problème de leur évaluation et du sort à leur réserver. Certes, ces questions ne sont pas différentes de celles que les archivistes se posent à propos d'autres matériaux modernes, documents informatiques et audiovisuels, par exemple, et qui sont d'autant plus complexes que la distinction entre archives et bibliothèques, documents et information, tend à s'estomper dans un monde où l'électronique et l'informatique donnent à la communication un caractère extrêmement fluide.

On a tenté de remettre un peu d'ordre dans la pratique de l'histoire orale. Les travaux de grande qualité que réussissaient à produire certains grands projets de recherche et l'avis d'éminents historiens qui en venaient à faire de plus en plus fréquemment usage des témoignages oraux, pouvaient être la pierre de touche pour juger de la qualité des nouvelles productions. L'Association américaine d'histoire orale a publié en 1979 un ensemble de principes directeurs pour l'auto-évaluation des recherches. /Ces principes directeurs sont intégralement reproduits dans la section 11.2 de la présente étude./ Quant aux bibliothèques et aux institutions

1. Des spécialistes des traditions orales de l'Afrique ont critiqué certains aspects de la méthode de Haley et certaines de ses conclusions, mais il est indéniable que son travail a exercé une influence salutaire sur la conscience collective des Noirs américains et qu'il a contribué à leur donner le goût des enquêtes d'histoire orale.

d'archives qui ont à gérer un volume croissant de documents d'histoire orale, il leur faut bien désormais en organiser méthodiquement le classement et l'inventaire. Tout cela devrait peu à peu faire du témoignage oral un matériau historique comme les autres, digne au même titre que les documents écrits et les produits de l'industrie humaine d'être étudiés par les historiens et conservés par les archivistes.

2.2 La tradition orale

L'étude de la tradition orale a eu, comme l'histoire orale, ses partisans et ses détracteurs et ce n'est pas sans réticence que la communauté des historiens commence depuis peu à lui ouvrir ses rangs. Elle a en outre, comme l'histoire orale encore, été marquée par différents phénomènes : l'infléchissement à gauche de la science historique à la fin des années 60, l'arrivée sur le marché du magnétophone portatif bon marché, le regain d'intérêt, après la deuxième guerre mondiale, pour la "littérature orale".

Ce sont toutefois les pays en développement qui ont montré le plus d'intérêt pour la tradition orale. L'alphabétisation était un phénomène relativement récent dans ces pays qui, par ailleurs, avaient été, dans l'ensemble, plus ou moins longtemps colonisés. Lorsqu'ils eurent brisé le joug de la domination coloniale et obtenu leur indépendance, ces pays s'aperçurent qu'ils ne possédaient guère d'autres documents historiques que les chroniques où les colonisateurs avaient raconté leurs propres faits et gestes. Qui plus est, ces derniers en omettaient bien souvent délibérément tout ce qui aurait pu laisser deviner que les indigènes, avant d'être colonisés, avaient eu une histoire et une culture bien à eux. C'était là une attitude dont certains historiens européens ne se cachaient pas ; Hugh Trevor-Roper par exemple disait que dans un continent comme l'Afrique, seuls les faits et gestes des colonisateurs constituaient une matière digne de l'histoire.

Pour la plupart, les premiers travaux sur la tradition orale ont porté sur des sociétés européennes qui possédaient déjà par ailleurs une tradition littéraire. Or, dans ces sociétés, les traditions orales avaient déjà subi des influences du fait même de l'existence de l'écriture. Comme le remarque Jan Vansina, leur transmission de génération en génération était dans l'ensemble assez peu systématique.¹ Les jugements de ceux qui les premiers ont noté et exploité des traditions orales, étaient donc faussés par la faiblesse même de celles qu'ils étudiaient et infondé le reproche fait aux traditions orales d'être de piètres sources historiques puisqu'il manquait aux traditions utilisées nombre des caractères essentiels qu'on rencontre dans celles des sociétés sans écriture.

Si, dans certaines parties du monde, les historiens s'appuient sur les traditions orales depuis l'Antiquité, dans des régions comme l'Afrique l'enregistrement de ces traditions n'a vraiment commencé qu'à l'époque des premiers contacts entre les sociétés indigènes non encore alphabétisées et les sociétés à écriture. Les documents écrits les plus anciens relatifs à l'histoire de ces sociétés indigènes sont donc constitués en grande partie par les comptes rendus des explorateurs et des premiers missionnaires. Mais les traditions orales n'existent pas seulement depuis qu'on les met par écrit ; elles remontent au contraire à l'Antiquité la plus lointaine ; beaucoup de sociétés sans écriture n'avaient pas d'autres moyens de conserver et de transmettre leur culture et le souvenir de leur passé. Quant à leur enregistrement et à leur analyse systématiques, ils n'ont véritablement pris quelque ampleur que dans la seconde moitié du XXe siècle.

1. Vansina, Jan. Oral Tradition: A Study in Historical Methodology. (Londres : Routledge and Keegan Paul), 1965.

Vansina a montré combien les attitudes à l'égard des traditions orales ont varié au cours des siècles. L'étude qu'il a faite des multiples conceptions soutenues par les différentes écoles ethnologiques au XIXe siècle et au début du XXe, ne doit pas manquer d'intéresser les archivistes car elle montre bien que s'il ne faut pas accepter sans critique les traditions orales, il ne faut pas non plus les rejeter complètement. Certains ethnologues prétendaient que ces traditions n'étaient jamais sûres et qu'elles pouvaient tout au plus nous renseigner sur la direction de certaines migrations et de certains mouvements de diffusion culturelle. D'autres considéraient les traditions orales comme des sources d'information valables, mais qu'on ne pouvait retenir que si elles étaient confirmées par l'archéologie, la linguistique, l'anthropologie physique et l'ethnologie. Les traditions orales et l'ethnologie constituaient pour eux des sources peu rigoureuses qui pouvaient tout au plus permettre d'établir des probabilités, alors qu'ils avaient la plus grande confiance dans les indications fournies par l'histoire et l'archéologie. D'autres encore estimaient que le principal intérêt des traditions orales résidait dans la lumière qu'elles jetaient sur l'histoire culturelle, tandis qu'un quatrième groupe tenait pour impossible de décider s'il fallait ou non accorder foi à une tradition. Certains n'acceptaient de le faire que s'il en existait plusieurs versions indépendantes et concordantes et si elles étaient confirmées par l'histoire culturelle. D'autres pensaient que toute tradition contient quelques renseignements utiles pour l'historien, mais que ces parcelles de vérité historique sont mêlées à des fictions. On pouvait peut-être selon eux se fier au contenu des traditions, mais non pas à leur forme.

Une autre conception intéressante est celle de ce groupe d'ethnologues qui croyaient que les traditions ne pouvaient nous fournir aucune information valable sur le passé parce que leur contenu est entièrement déterminé par les fonctions qu'elles remplissent à l'intérieur de la structure sociale qu'elles ont pour but de maintenir. On peut distinguer plusieurs courants à l'intérieur de cette école. Les uns prétendaient que les traditions orales n'ont pas de contenu historique, que ce sont simplement des mythes imaginés pour répondre à des situations particulières. D'autres croyaient que les traditions pouvaient contenir des renseignements utilisables par l'historien lorsqu'un motif particulier en avait déterminé la transmission. D'autres encore soutenaient que les traditions déformaient nécessairement la vérité pour des raisons inhérentes à leur contenu social et politique, et qu'elles ne livraient donc jamais la vérité absolue. Certains ethnologues, enfin, laissaient aux historiens le soin de se prononcer sur la véracité des traditions orales conformément aux règles de la méthode historique.

Dans la vaste enquête qu'elle a consacrée aux sources orales, Ruth Finnegan a parfaitement montré que la littérature orale était perçue comme le produit d'un corps social, lequel ne pouvait donc porter la marque d'un auteur particulier ni présenter aucun caractère d'originalité, et qu'on lui assignait une fonction purement pratique excluant toute préoccupation esthétique. C'était là, disait-elle, tomber dans l'erreur de ne pas voir le caractère évolutif de la tradition orale, chaque récitation ayant son caractère singulier influencé par l'humeur et le talent du récitant et par son auditoire.¹

Il faut souligner cette évolutivité des traditions orales et dénoncer l'idée qu'elles pourraient être transmises avec une fidélité absolue. Des études récentes ont établi que la faculté de mémorisation des analphabètes n'est pas différente de celle des gens qui savent lire et écrire.

1. Finnegan, Ruth. Oral Literature in Africa. (Oxford: Clarendon Press, 1970).

Les travaux effectués depuis une trentaine d'années sur les traditions orales ont montré que, si celles-ci comportent des inconvénients particuliers du point de vue de l'historien, elles ne constituent certainement pas pour autant un matériau de qualité inférieure. Vansina a mis au point une méthode très fine pour l'évaluation des témoignages oraux. Les problèmes de chronologie que posent les traditions orales ont été reconnus et étudiés. David Henige a clairement montré, par exemple, que les listes de rois pouvaient être allongées ou raccourcies ; de même il arrive parfois qu'on omette le nom des usurpateurs, qu'on efface le souvenir des chefs imposés par une puissance étrangère, que des époques entières se réduisent à une seule génération ou au règne d'un seul souverain, que des généalogies soient altérées ou forgées de toutes pièces pour des raisons politiques (cette pratique n'est d'ailleurs pas inconnue des historiens qui étudient les familles royales d'Europe), que des contemporains qui se sont disputés un trône paraissent avoir régné successivement, ou que le fondateur d'une dynastie se voie gratifié d'un règne interminable.¹ Les documents écrits, on le sait, ne sont pas eux non plus parfaitement sûrs. On a plus d'une fois constaté l'inexactitude des relations laissées par les explorateurs, les missionnaires et les marchands qui sont entrés les premiers en contact avec des sociétés sans écriture. Ces voyageurs ont souvent imposé à la postérité leur propre interprétation des faits et ils se sont souvent trompés sur le sens de certains concepts utilisés dans les sociétés qu'ils ont décrites ou sur l'organisation de ces sociétés, prenant par exemple de hauts dignitaires pour des souverains ou des titres pour des noms propres.

Certes, les historiens qui étudient les traditions orales peuvent trouver des appuis dans l'archéologie, l'histoire culturelle, la linguistique et l'anthropologie sociale, mais il faut savoir que ces traditions contiennent en elles-mêmes les éléments nécessaires pour en vérifier la validité. Si elles sont capitales pour l'histoire des sociétés sans écriture, elles présentent également un intérêt pour celle des sociétés qui connaissent l'écriture depuis longtemps - comme en témoignent en particulier les travaux sur le folklore de la Société finlandaise de littérature et ceux du Centre for Oral Traditions, au Royaume-Uni. La Société finlandaise de littérature s'est constituée une collection de contes populaires, d'anecdotes, de légendes religieuses, de légendes et mythes étiologiques, de poèmes anciens, de chansons folkloriques en vers, de croyances populaires, de proverbes et de devinettes. Presque tous ces éléments de la tradition populaire ont, à un moment ou un autre, pris une forme écrite et il est important de savoir quand, au juste, cela s'est produit. Ces documents illustrent bien le processus par lequel les traditions orales sont progressivement enregistrées et conservées sous une forme sonore ou écrite. Une fois transcrites, les traditions cesseront d'exercer le pouvoir qui s'attache à leur oralité ; elles deviendront pour les chercheurs des générations futures des documents écrits parmi d'autres, parmi tous ceux qui existent depuis si longtemps. Comme les ouvrages historiques écrits il y a quatorze siècles, elles apparaîtront comme un témoignage concernant telle société ou telle culture à tel moment de l'histoire. On connaît déjà plusieurs cas où, dans une querelle de succession, les différents prétendants à la chefferie ont allégué les traditions sous leur forme écrite.

1. Henige, David. The Chronology of Oral Tradition. (Oxford: Clarendon Press, 1974).

3.0 DIVERSITE DES DOCUMENTS ISSUS DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE

3.1 L'histoire orale

L'histoire orale présente, entre autres défauts, une faiblesse constitutive, faiblesse qui tend d'ailleurs à perpétuer la méfiance que lui vouent les partisans d'une histoire plus traditionnelle : elle produit des documents sur presque tout, dans un assez grand désordre. Comme il est apparemment facile d'enregistrer une interview et que cela ne demande pas un équipement coûteux, beaucoup de gens "font de l'histoire orale" sans y être convenablement préparés. On trouvera donc, parmi les documents produits, les choses les plus intelligentes comme les plus ineptes, aussi bien la transcription d'une discussion sérieuse entre physiciens quant à l'influence de la théorie de la relativité sur l'évolution de la recherche scientifique au XXe siècle que l'imitation puérile d'une interview de télévision. L'expression "histoire orale" étant assez mal définie, tout le monde peut se l'approprier. On dira ainsi que relèvent de l'histoire orale toutes sortes d'activités, de documents et de publications qui n'ont parfois rien à voir avec l'oralité ni avec l'histoire, et que les historiens et archivistes consciencieux et rigoureux préféreront désavouer. L'expression désigne indistinctement ces brochures où sont rassemblés des extraits considérablement remaniés d'entretiens anonymes, et les enregistrements magnétiques servant à des recherches scientifiques extrêmement spécialisées. Ce ne sont pas seulement les historiens et les étudiants en histoire qui enregistrent des interviews au magnétophone, mais des journalistes, des présentateurs de la télévision, des psychologues, des gérontologues, des enquêteurs de la police et même des élèves de l'école primaire. L'interview n'est pas seulement pratiquée en histoire, mais dans des sciences sociales voisines comme l'anthropologie, la psychologie et la science politique. Toutes ces enquêtes ont une dimension rétrospective suffisante pour qu'on puisse les qualifier vaguement d'historiques et pour que leurs auteurs puissent parler à leur sujet d'"histoire orale". Les enregistrements et les transcriptions auxquels elles ont donné lieu peuvent éventuellement aboutir dans un service d'archives sous l'appellation documents d'histoire orale, à l'occasion d'un versement séparé ou du dépôt d'une collection ou d'un fonds privé. Certains de ces documents, bien entendu, ne seront pas classés sous la rubrique histoire orale, mais seront considérés comme des pièces parmi d'autres de la collection ou du fonds auquel ils appartiennent. Dans ce cas, bien peu de choses les distinguent des ouvrages ou des tableaux de toutes natures et de toutes apparences qui entrent dans les bibliothèques et les musées. Toutes sortes d'établissements, différents par leurs objectifs comme par leurs méthodes de travail, - centres d'études sur le folklore, archives de la radio et de la télévision, phonothèques, archives sonores et audiovisuelles, bibliothèques, services d'archives traditionnels - collectent ou acquièrent des documents d'histoire orale, soit systématiquement, soit accidentellement, à l'occasion d'activités de collecte ou d'acquisition ayant un objet tout autre.

Il importe donc que les archivistes apprennent à évaluer et à trier les archives d'histoire orale. Certaines des considérations précédentes sur l'intérêt historiographique de l'histoire orale et de la tradition orale pourront les aider dans cette tâche, mais ils devront également se faire une idée des diverses formes que peuvent revêtir les témoignages oraux.

Les spécialistes d'histoire orale eux-mêmes ne s'accordent pas sur la délimitation du champ de leur discipline. Les uns répugnent à utiliser des enquêtes qui n'ont pas été effectuées suivant une méthode rigoureuse, et restent avant tout fidèles aux normes qui régissent traditionnellement la pratique historique, notamment à une interprétation restrictive des règles de la preuve. Les autres, plus ouverts aux expériences nouvelles, acceptent plus facilement les témoignages oraux recueillis par les journalistes et les folkloristes. Il ne manque pas, à vrai dire, d'historiens qui exploitent volontiers toutes les formes d'enquêtes, mais celles qui

sont utilisées en pédagogie et en gériatrie, sans les soumettre aux règles de la recherche historique. Certains considèrent même les enregistrements de débats ou de discours contemporains comme des éléments - en quelque sorte - d'histoire orale intégrés aux collections générales d'enregistrements sonores. Cette largeur de vue d'au moins une partie de ceux qui "professent" l'histoire orale rend la tâche d'autant plus difficile à l'archiviste. Celui-ci n'a pas le droit de supposer que les documents d'histoire orale forment un ensemble unique et homogène, justiciable d'un ensemble unique et cohérent de critères d'évaluation et de tri. Il doit déterminer dans chaque cas de quel type d'histoire orale il s'agit, et juger de son point de vue d'archiviste si tel document, situé dans son contexte, a ou non une valeur durable.

Même parmi les spécialistes d'histoire orale les plus rigoureux et les plus proches de la pratique historique traditionnelle, on relève des conceptions divergentes. Nous avons évoqué, dans la section précédente, la controverse qui a opposé les partisans d'une histoire des élites à ceux d'une histoire des masses. Allan Nevins faisait remarquer en 1967, au cours du deuxième colloque qui s'est tenu aux Etats-Unis sur l'histoire orale, que celle-ci allait probablement se dédoubler et donner naissance à deux sous-disciplines dont l'une fonctionnerait avec la précision d'une carabine et l'autre arroserait comme un fusil de chasse. Il voulait dire par là que l'histoire orale pouvait poursuivre des objectifs très précis au service de l'histoire traditionnelle, particulièrement en ce qui concerne l'étude des documents écrits tout aussi bien qu'elle pouvait recueillir une très large variété de témoignages directs portant sur des périodes entières de l'histoire ou des pans entiers de l'activité humaine. Ces deux types de recherche ne produisent pas exactement le même genre de résultats et se voient assigner par l'historien des fonctions légèrement différentes.

Bien que cet emploi du mot "archives" puisse sembler impropre à des archivistes, les spécialistes d'histoire orale disent parfois qu'une des formes de leur activité consiste à rassembler des "archives orales", entendant par là que leurs interviews ont pour but la constitution d'un vaste ensemble de documents relatifs à des sujets et à des préoccupations très variés, plus particulièrement destinés aux historiens à venir qu'à la réalisation d'un projet de recherche déterminé. Par ailleurs, ces travaux de collecte d'archives orales peuvent avoir un caractère général ou être finalisés. Il s'agit, dans le premier cas, de constituer un fonds très diversifié en profitant de toutes les occasions qui se présentent pour recueillir des témoignages d'intérêt historique, dans le second d'enregistrer l'histoire d'une personne, d'une institution ou d'une organisation dans ses multiples aspects sur une longue période.

On peut évidemment classer les travaux d'histoire orale en fonction de la perspective adoptée par leurs auteurs. Dans le cas d'une autobiographie, celui qui raconte sa vie est le principal auteur du document bien qu'il soit aidé par l'intervieweur. Dans le cas d'une biographie, c'est au contraire l'intervieweur qui joue le rôle principal en interrogeant autant que possible tous ceux qui ont bien connu la personne dont il raconte la vie. Le document peut être consacré à une institution ou à un groupe ethnique particulier ; il peut concerner le domaine politique, militaire, financier, syndical, ou tout autre domaine qui se prête à une recherche historique. Ces distinctions sont souvent plus importantes pour les auteurs et les destinataires immédiats du document que pour les archivistes.

Certains ont prétendu que la forme la plus utile de témoignage oral était la "biographie en profondeur" ou l'"autobiographie assistée", qu'on obtient en soumettant le sujet à une interview approfondie portant sur l'ensemble de sa vie. Il s'agit, en s'appuyant fortement sur des documents écrits, de recueillir tous les

souvenirs et toutes les réflexions que peut produire le sujet. Cette interview peut être complétée par celle des amis, des parents ou des collaborateurs du sujet, ou encore, ce qui est parfois plus éclairant, par le témoignage de ses adversaires. Le but d'une telle enquête est de produire un matériau d'information parfait sur la vie du sujet. On peut conserver à ce document la forme d'un enregistrement magnétique ou de notes, ou bien procéder à un remaniement du matériau brut pour en tirer un récit raisonné qui sera lui-même couché par écrit ou enregistré au magnétophone et qu'on accompagnera des éléments oraux et tirés de documents écrits pour en faire une histoire totale.

La diversité des formes de l'histoire orale oblige par ailleurs les archivistes à se demander s'ils peuvent recueillir eux-mêmes des témoignages oraux et s'il est bon que les services d'archives s'adonnent à cette activité. Ce qui est certain, c'est que réaliser convenablement des interviews est une tâche difficile à laquelle on doit consacrer l'essentiel de son temps. Mais des archivistes pourraient être libérés de leurs fonctions proprement archivistiques pour s'occuper temporairement d'histoire orale de manière assidue. Il existe cependant une école qui prétend que l'archiviste qui recueille des témoignages oraux et produit lui-même les documents qu'il sera chargé plus tard de gérer adopte nécessairement une attitude favorable ou hostile à l'égard de sources historiques qu'il doit normalement examiner avec un total détachement. Cette école soutient donc que si les archivistes participent à la création de documents, ils manquent à leur obligation essentielle d'impartialité et trahissent la confiance des chercheurs. Une autre école autorise au contraire les archivistes à pratiquer des interviews parce qu'ils sont mieux placés que personne pour avoir accès au plus grand nombre de sources d'information possible, pour connaître la documentation existante et, finalement, pour savoir quelles sont les questions historiques importantes auxquelles il faudrait apporter une réponse. Il leur est facile de déterminer sur quels points les témoignages oraux peuvent compléter avantageusement les documents écrits ; ils peuvent donc, avec des ressources relativement limitées, produire les meilleurs documents d'histoire orale. De plus, toujours suivant cette seconde école, les archivistes sont rarement aussi impartiaux qu'ils voudraient l'être. Ils donnent leur avis sur la gestion des archives courantes des administrations de l'Etat et cherchent souvent à régler le sort de ces documents tout au long de leur "cycle de vie". Qui plus est, dans l'exercice de leurs fonctions premières (le tri et l'élimination des archives) ils sont amenés à se prononcer sur la valeur historique des documents ; or, ces décisions qui retentissent nécessairement sur les sources offertes aux chercheurs futurs, portent inévitablement la marque du système de valeurs dominant autant que celle de l'objectivité scientifique à laquelle les archivistes sont spécialement astreints (et à laquelle, il faut dire, ils s'astreignent davantage que les autres professions).

Les documents d'histoire orale qui entrent aux archives - on l'aura compris - ont des provenances variées. Ils peuvent être inclus dans un versement de papiers d'une administration publique, dans une collection de papiers privés dont il est fait don aux archives en raison de leur intérêt historique, ou dans une collection de documents audiovisuels. Ils peuvent être versés en tant que collection déjà constituée, avec les documents qui permettent d'exploiter celle-ci. Les bandes magnétiques et leurs transcriptions peuvent parvenir par lots successifs aux archives à mesure du déroulement d'un programme d'interviews réalisé par le service d'archives lui-même ou par un autre organisme.

Les documents d'histoire orale peuvent également prendre des formes très variées : notes sténographiques ou dactylographiées, vieux enregistrements sur fils, disques microsillons ordinaires aussi bien qu'enregistrements sonores ou vidéo multipistes ultra-modernes sur bande magnétique. Pour le moment, ils se présentent cependant surtout sous la forme d'enregistrements sonores ordinaires sur bande magnétique et de notes dactylographiées sur papier.

3.2 La tradition orale

L'archiviste qui s'apprête à intégrer aux archives, classer et décrire dans des instruments de recherche des documents évoquant la tradition orale, doit savoir que celle-ci se présente sous de multiples formes.

Nous ferons d'abord une distinction très générale entre les éléments de tradition orale qui se transmettent sous une forme figée, comme les poèmes, et les récits en prose, tels que les contes, dont la forme peut varier. Il est à noter - nous l'avons déjà signalé - que même figée, la tradition orale ne se transmet pas mot pour mot d'une génération à l'autre. A l'intérieur de ces deux grandes catégories, le spécialiste pourra classer les traditions en fonction de son expérience personnelle et des types de tradition qui existent dans les sociétés qu'il a étudiées. Quoi qu'il en soit, la diversité des traditions orales ne simplifie guère la tâche à qui cherche à ordonner un versement et à en faciliter la consultation.

La typologie la plus complète et de loin la plus utile est celle qu'a dressée Jan Vansina ; d'après cette typologie, les traditions orales se répartissent en cinq groupes principaux. Le premier groupe est celui des formules (paroles stéréotypées prononcées dans certaines circonstances). Il comprend les titres qui expriment la position sociale d'une personne, les slogans ou devises qui décrivent un groupe social, les formules didactiques telles que les proverbes, devinettes, dictons et épigrammes, ainsi que les formules rituelles utilisées dans les cérémonies religieuses ou les rites magiques. Le deuxième groupe est celui des poèmes, c'est-à-dire des récits dont la forme, qui est figée, et le contenu sont considérés comme le produit d'une activité artistique par la société qui en assure la transmission. La poésie peut être officielle ou privée. La poésie officielle est constituée par les chants et les poèmes historiques, les panégyriques, les prières, les hymnes et les textes doctrinaux. La poésie privée exprime librement des sentiments personnels. Le troisième groupe comprend les listes de toponymes, par exemple ceux qui ont été traversés au cours d'une migration, et les listes de noms de personnes, par exemple des généalogies. Le quatrième groupe, celui des contes, est constitué par des témoignages en prose et de forme libre. Certains contes se rapportent à l'histoire générale, à l'histoire locale ou à celle d'une famille ; les mythes ou contes didactiques offrent une explication du monde, de la civilisation ou de la société ; les contes peuvent avoir aussi un caractère purement artistique et être simplement destinés à plaire à l'auditeur. Vansina a également rangé dans ce quatrième groupe les souvenirs personnels relatés sans entraves et sans autre aide que sa mémoire par un informateur, ce qui lui a valu de violentes critiques de la part de ceux qui rattachent à l'histoire orale les souvenirs de ce genre. Le cinquième groupe, celui des commentaires, comprend les relations de précédents juridiques fournissant des indications pour la résolution de nouveaux problèmes et qui sont ainsi source de droit. Les explications récitées en même temps que les traditions historiques auxquelles elles se rapportent, et les commentaires occasionnels qu'on fait seulement en réponse à une question, mais qui avaient déjà été mis en forme auparavant comme relation de faits historiques et non comme explication.

Pour résumer, les catégories dégagées par Vansina pour l'étude des traditions orales sont les suivantes :

Les formules : titres, devises, formules didactiques, formules rituelles

Les poèmes : historiques, panégyriques, religieux, personnels

Les listes : toponymes, anthroponymes

Les contes : historiques (histoire générale, locale, familiale), mythes étiologiques, contes de caractère purement esthétique, souvenirs personnels

Les commentaires : précédents, commentaires explicatifs, commentaires occasionnels.

Ces distinctions sont utiles et précises, mais ceux qui recueillent les traditions orales n'en tiennent pas toujours compte. La plupart des collecteurs ne font pas même de distinction entre les traditions orales et l'histoire orale, bien que certains d'entre eux soutiennent que l'histoire orale doit se limiter aux souvenirs des témoins oculaires encore vivants. L'archiviste n'en est pas moins aux prises avec des problèmes lors de l'établissement des instruments de recherche. Une même bande magnétique peut contenir des enregistrements relevant de plusieurs variétés d'histoire orale ; il faut alors que l'archiviste distingue et identifie chacune de ces variétés pour que le document soit facilement accessible aux chercheurs.

4.0 ENREGISTREMENT DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA TRADITION ORALE

4.1 Le problème de l'intervention des services d'archives

Qu'il s'agisse d'histoire orale ou de tradition orale, les documents qui s'y rapportent peuvent parvenir entre les mains de l'archiviste selon l'une ou l'autre des trois voies suivantes : réception dans le cadre d'un versement d'archives par une administration locale, départementale ou nationale ou d'un dépôt effectué par un organisme privé ou un particulier ; acquisition d'une collection de documents constituant un fonds à elle seule, qui peut avoir été créée par une autre institution, telle qu'un institut de recherche ou une université, et enfin intervention de l'archiviste lui-même qui procède au recensement, à l'enregistrement et à la collecte de sources orales pour les archives. C'est cette dernière méthode d'acquisition qui a donné lieu à beaucoup de débats parmi les archivistes.

Les principaux arguments avancés à l'encontre de la participation des archivistes aux opérations de mise en forme et de collectage des sources orales sont le peu de ressources dont ils disposent pour ce faire et l'incompétence qui serait la leur en la matière. Cette activité, dit-on, est très coûteuse ; elle constitue un injustifiable gaspillage de ressources rares, un acte de négligence professionnelle face à l'ampleur des moyens financiers qu'il faudrait pour faire entrer aux archives, classer et décrire les papiers qui restent négligés faute d'argent. On dit aussi que l'archiviste, qui n'a pas d'expérience de la recherche sur les sources non écrites, est mal préparé de ce fait au travail d'examen critique approfondi que requièrent généralement le repérage et l'enregistrement des sources orales. Enfin, en participant personnellement à la création de documents source, il se trouverait placé dans une situation déplaisante dont sa neutralité et son intégrité pâtiraient, et dont pâtirait du même coup l'intégrité des autres sources dont il pourrait avoir la charge.

Pourtant, les archivistes et historiens qui sont favorables à une intervention des services d'archives dans ce domaine sont nombreux aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Ceux des pays en développement posent même la question en termes d'urgence. En l'absence de sources documentaires écrites et d'organismes spécialement chargés de la collecte des sources orales, soulignent-ils à juste titre, ce serait manquer aux devoirs de la profession et trahir la culture que de négliger cette tâche. Les fonds d'archives constitués rendent essentiellement compte de l'histoire des colonisateurs et il n'est pas d'autre moyen de remédier rapidement à leur très grand déséquilibre que d'entreprendre la collecte méthodique des traditions orales.

D'autres arguments sont également avancés pour défendre la participation des services d'archives à cette collecte. L'archiviste, on l'a dit, est exceptionnellement bien placé pour repérer les insuffisances des sources existantes et donc pour savoir quel complément les témoignages oraux pourraient leur apporter. Si conduire une interview et réaliser un enregistrement sont des techniques spéciales, un archiviste peut fort bien savoir le faire ou l'apprendre. La plupart des archivistes sont aussi des historiens, formés à la méthodologie historique. Dernier argument, la nature du financement des programmes de collecte des documents oraux : les crédits sont spécifiquement destinés à financer cette collecte, et l'archiviste qui refuserait de les employer à cette fin n'y gagnerait pas un centime de plus pour ses autres travaux. Il verrait seulement, à son grand regret, les crédits aller vers des institutions autres que la sienne qui accepteraient et auraient les moyens techniques de se livrer à cette activité.

Peut-être est-ce parce qu'elles avaient pesé ces arguments que les institutions qui ont répondu positivement à une enquête par questionnaire sur "les archives et la tradition orale" /voir section 10.0/ ont jugé qu'il était juste pour les archives de s'occuper d'histoire orale et de tradition orale, et se sont même, dans une proportion notable, déclarées en faveur d'une intervention des services d'archives dans le processus de collecte et d'enregistrement. Signalons en passant que des institutions d'archives très spécialisées ont été créées tout exprès pour assurer la collecte des sources orales et qu'elles sont ipso facto hors du débat.

Que l'archiviste soit collecteur lui-même ou qu'il se contente de réceptionner les produits d'un collectage fait par d'autres, il n'en est pas moins nécessaire qu'il sache et comprenne bien comment l'opération s'est faite. Rien ne distingue en cela le travail qu'il a à accomplir dans ce cas de celui qu'il fait plus habituellement, la connaissance du processus qui a initialement présidé à la création des documents étant indispensable pour procéder à leur classement en maintenant ou en reconstituant (si besoin est) leur ordre d'origine.

4.2 L'interview dans l'histoire orale

L'interview ou entretien individuel est le moyen auquel on a le plus souvent recours pour créer et faire entrer aux archives des matériaux d'histoire orale. Il se passe en général entre deux personnes, l'enquêteur et l'enquêté, souvent désignés par les termes peu élégants d'"intervieweur" et d'"interviewé". Les interviews à plusieurs (plusieurs enquêteurs et/ou plusieurs enquêtés) existent mais sont peu fréquentes ; on distingue mal en effet sur l'enregistrement les voix des différents interlocuteurs qui se superposent et les sujets traités changent souvent au gré des choix fantaisistes du groupe. Le plus efficace est ordinairement l'interview individuelle dans laquelle un enquêteur fouille sciemment et méthodiquement la mémoire d'une autre personne. Le but recherché est d'obtenir, au moyen d'une série de questions, des évocations de souvenirs et des réflexions franches, pesées et exactes sur le passé vécu par l'enquêté. La mémoire d'un individu contient, comme les sources écrites, beaucoup d'informations sur le passé et en ce sens elle leur est comparable. L'enquêteur est placé dans la situation du chercheur : les questions qu'il pose et les réponses de vive voix qu'il s'efforce d'obtenir constituent le moyen d'accéder à l'information contenue dans la source et de l'en extraire. Le dialogue ainsi établi est enregistré pour que la trace de son déroulement et de son contenu soit préservée et l'enregistrement est mis de côté pour plus tard. Toute interview ou séance d'interviews destinée à l'obtention de matériaux d'histoire orale est une opération finie ; une série de séances d'interviews d'une même personne (ou d'un même groupe), ou une série d'interviews de plusieurs personnes différentes sur un même thème peuvent être rassemblées en une collection. Les interviews peuvent avoir été recueillies dans le cadre de projets centrés sur un sujet particulier, ou dans le cadre de programmes fractionnés en trois ou quatre projets, voire beaucoup plus.

4.2.1 Planification et préparation

L'histoire orale est d'autant plus éclairante pour l'historien qu'elle est pratiquée méthodiquement. Elle n'a guère d'intérêt lorsqu'elle n'apprend rien d'autre que ce que l'on savait déjà et dont on avait la trace ailleurs ou lorsque les informations recueillies sont noyées dans un bavardage dépourvu de signification historique. C'est là un trait que les archives orales ont en commun avec tous les autres types d'archives et de documents. Aussi faut-il une planification et une préparation rigoureuses pour être sûr que la collecte de témoignages oraux est bien le meilleur moyen d'obtenir les informations recherchées, que l'échantillon retenu est bien composé des meilleurs informateurs possibles sur la question traitée, que les enquêteurs ont été choisis pour leur connaissance du sujet et pour leur compétence, et qu'ils auront avec les enquêtés une relation autorisant de bons résultats.

Méthode et prise en compte de l'intégralité des informations fournies, telles sont la garantie de l'honnêteté et de l'authenticité du produit. Il faut aussi régler diverses autres questions (droits - sur le plan juridique et moral - de propriété sur le produit de l'interview (l'enregistrement), relations entre le projet et les enquêtés, relations entre les enquêteurs et les enquêtés, relations entre les enquêteurs et les administrateurs du projet), toutes questions qui doivent être résolues à la satisfaction mutuelle des intéressés afin d'éviter des litiges ultérieurs quant à l'utilisation du produit et de ne pas donner ne serait-ce que l'impression que des intérêts personnels étroits ont pu intervenir dans la conception et l'exécution du projet.

4.2.2 Travaux préliminaires

La qualité d'une interview dépend en partie de la maîtrise du sujet que l'enquêteur aura préalablement acquise en se référant aux sources disponibles. En effet, s'il maîtrise assez son sujet, l'enquêteur saura poser les questions qu'il faut pour se voir adresser les réponses les plus franches et les plus complètes. De la sorte, l'enquêté sent qu'il s'agit d'un travail sérieux et que l'interview vaut la peine d'être menée convenablement et jusqu'au bout. Quand l'enquêté conçoit vite du respect pour les connaissances et l'intelligence de l'enquêteur, il a moins tendance à lui faire des réponses faciles et intéressées. Quant à la préparation, elle doit être assez approfondie pour qu'aucune piste qui pourrait être féconde ne reste inexplorée, pour que l'enquêté soit dissuadé de tricher et incité à faire le maximum d'efforts pour que l'interview soit réussie. Il faut aussi des travaux préliminaires pour situer les objectifs de chaque séance dans le contexte de ce qu'on sait et de ce que l'on soupçonne compte tenu des documents que l'on possède déjà, ainsi que pour préciser les objectifs plus généraux des projets et des programmes.

4.2.3 Lieu et circonstances de l'interview

Le lieu et les caractéristiques de l'endroit où se déroule l'interview peuvent être favorables ou défavorables à la qualité de celle-ci ; il importe donc de veiller à réunir les meilleures conditions possibles d'enregistrement et de concentration de tous les participants. On devra éviter autant qu'on peut tout ce qui détourne l'attention, les perturbations, les interruptions, les bruits de fond gênants (notamment ceux produits par des moteurs électriques et des appareils de conditionnement d'air ou par la circulation des véhicules dans le voisinage), encore qu'il soit rarement possible de parvenir aux conditions parfaites d'un studio d'enregistrement. Un lieu dans lequel enquêteur et enquêté se sentent à l'aise, tout en sachant qu'ils sont là pour une affaire sérieuse, fouiller ensemble dans un passé familial, est sans doute propice à une interview de qualité. Que la relation entre l'enquêteur et l'enquêté soit bonne est tout aussi essentiel. Un enquêté qui a quelque chose d'important à dire ne peut prendre et ne prendra pas au sérieux un enquêteur incompetent ou mal informé. De même, un enquêteur qui impose ses propres impressions à l'enquêté empêchera probablement l'interview d'apporter la contribution spécifique à l'enrichissement de la documentation, des connaissances et de la compréhension du passé qu'il est censé fournir. Ce qu'il faut absolument, pour obtenir de bons résultats, c'est que les deux interlocuteurs éprouvent l'un pour l'autre intérêt et respect et s'investissent tous deux dans l'opération.

4.2.4 Matériel

La qualité des résultats de l'interview dépend également de la mesure dans laquelle le matériel d'enregistrement, et son maniement par l'enquêteur, ou par l'équipe chargée de l'enquête, interfèrent avec la dynamique du dialogue. Cet effet varie en fonction de la réaction des participants aux influences extérieures et au fait d'être enregistrés, des dimensions et de l'aspect du matériel, et de la

nécessité, pour l'enquêteur, de s'occuper de l'appareil. Ces considérations militent en faveur d'un matériel de faible dimension, extrêmement fiable, d'un fonctionnement simple, utilisant le courant du secteur uniquement à titre d'appoint et exigeant peu de surveillance et de réglage pendant l'interview. C'est pourquoi l'on fait souvent appel pour les interviews à de petits enregistreurs portables à cassettes. Or, la qualité du son est médiocre lorsqu'on utilise des microphones et un matériel d'enregistrement bon marché ; en outre, plus la bande magnétique est mince et étroite, plus la vitesse d'enregistrement est lente, plus la qualité du son est mauvaise. Les enregistrements magnétiques qu'exigent les archives (enregistrements de haute qualité qui dureront longtemps) ne peuvent être réalisés qu'avec un matériel de haute qualité, de bons microphones omnidirectionnels (auxquels on ajoute si possible des microphones à pince qui se fixent sur le vêtement de la personne qui parle), des bandes magnétiques épaisses et larges et une vitesse d'enregistrement rapide. Il est évident que ces conditions idéales concernant le matériel peuvent rarement être réunies pas plus qu'elles ne peuvent l'être en ce qui concerne le lieu de l'interview, mais il est important d'évaluer les besoins dans chaque cas et sur cette base de tenter d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

4.2.5 Technique

La maîtrise d'une technique d'interview efficace, bien qu'elle ne puisse se substituer à la maîtrise du sujet, est également indispensable. Un enquêteur qui maîtrise son sujet et qui a la passion de son métier aura certes de bonnes chances de réussir, mais c'est parfois la technique et l'habileté dans son maniement qui feront d'une interview qui aurait pu n'être qu'une très bonne interview une excellente interview. La plupart des manuels d'interviews invitent les enquêteurs à instaurer une bonne relation avec les personnes qu'ils interrogent, tout en conservant en même temps un détachement suffisant pour pouvoir faire rebondir le dialogue si besoin est. Ces ouvrages conseillent à l'enquêteur d'aider l'enquêté à développer ses idées sans exposer lui-même des théories, tout en se tenant prêt à poser des questions propres à susciter des réponses intéressantes et riches, et de lui souffler les faits bien connus qui lui échappent et dont la recherche risque de lui faire oublier ce qu'il voulait dire. Le bon enquêteur est celui qui repère et pousse à fond les pistes de recherche fécondes, même lorsqu'elles ne figuraient pas initialement dans le plan de l'interview, qui sent les allusions et s'en empare pour faire ressortir ce qu'elles peuvent apporter à la compréhension du sujet, qui sait mettre de côté les pistes secondaires à mesure qu'elles apparaissent et attendre le moment le plus favorable pour les reprendre, celui qui laisse l'enquêté aller jusqu'au bout de sa pensée et de sa réflexion sans l'interrompre ou orienter la discussion dans une autre direction, qui pose des questions générales ou précises selon qu'il le faut, et qui est capable d'attendre patiemment et en silence une réponse qui tarde à venir. Voilà quelques-unes des techniques qui, associées à une préparation minutieuse, à des travaux préalables, au choix d'un lieu, d'un environnement et d'un matériel appropriés à l'interview, sont les plus propices à des interviews d'histoire orale fructueuses.

4.2.6 L'enquêté

Il est enfin un dernier ingrédient qui est tout le secret d'une interview réussie : le désir de coopérer et de s'investir à fond d'un enquêté bien choisi, c'est-à-dire d'une personne qui ait une bonne connaissance et une bonne expérience des sujets traités, la mémoire des détails, qui sache analyser la signification des événements passés, qui soit un bon juge des caractères et qui ait en outre la parole assez facile pour faire les descriptions indispensables à une compréhension totale de ce qu'il relate. Les enquêtés n'ont pas toujours toutes ces qualités, pas plus que les enquêteurs n'ont une maîtrise égale des techniques de l'interview ;

et aussi, dans la réalité, les interviews sont-elles plus ou moins bonnes selon que les uns et les autres sont plus ou moins habiles, compétents, et désireux de coopérer à l'entreprise. Un bon enquêteur s'apercevra vite que son interlocuteur répond mal et il saura après plusieurs tentatives pour améliorer la situation, tirer le meilleur parti d'une situation difficile et mettre élégamment fin à l'interview sans qu'il y ait perte de prestige ou de dignité de part et d'autre. De même, il saura voir que son interlocuteur est une source d'informations plus riche qu'il ne pensait et prolonger l'entretien au-delà de ce qui était prévu afin d'en tirer le maximum d'informations qui puissent servir l'histoire.

4.2.7 Documentation sur l'interview

Il est indispensable, on l'a dit, de disposer d'une bonne documentation sur l'interview qui en garantira l'authenticité et l'intégrité et qui sera utile pour en établir la provenance. C'est l'enquêteur qui constituera cette documentation en consignait certaines données administratives élémentaires de contrôle au fur et à mesure de la préparation et du déroulement de l'interview. Voici comment procéder.

(1) Une trace de tous les contacts avec le futur enquêté sera conservée dans un dossier individuel que nous appellerons "dossier de correspondance". Doivent figurer dans ce dossier les comptes rendus des conversations, les lettres, les accords formalisés relatifs à l'objet, à la nature, à la portée et à l'usage futur du produit de l'interview (ou de la série d'interviews d'une même personne), ainsi que les termes et conditions dans lesquels l'interview est conduite et traitée.

(2) Le document produit (en général une bande magnétique placée dans une boîte) sera muni d'une étiquette portant les indications ci-après :

- (a) nom de l'enquêté
- (b) date de l'interview
- (c) lieu de l'interview
- (d) vitesse d'enregistrement de la bande (pouces/centimètres par seconde)
- (e) durée de l'interview (heures, minutes, secondes pour chaque bobine, ou cassette, utilisée)
- (f) nom de l'enquêteur
- (g) ordre des bandes enregistrées (numérotation si l'on utilise plus d'une bande)
- (h) intitulé du projet/programme dans le cadre duquel l'interview a été pratiquée.

(3) L'enquêteur est la personne la mieux placée pour savoir à quel moment l'interview a été menée à son terme, après une seule ou plusieurs séances. Lorsque l'interview est considérée comme terminée, c'est-à-dire lorsque l'enquêteur estime que toutes les pistes utiles ont été explorées, une note le précisant sera versée au dossier de correspondance concernant cette personne.

(4) Il appartient aussi à l'enquêteur de rédiger des notes sur la portée et la nature des travaux de recherches effectués préalablement à l'interview, sur les sources consultées pour ces recherches et toute chose anormale qui aurait pu intervenir lors de l'interview et qui pourrait expliquer des anomalies ou des omissions dans celle-ci. Ces notes seront classées dans le dossier de correspondance concernant l'interview.

(5) Ce dossier doit également inclure une fiche pour chaque séance d'entretien, sur laquelle seront portés les renseignements inscrits sur la bande magnétique énumérés au point 2 ci-dessus, fiche qu'il appartient aussi à l'enquêteur d'établir.

Ainsi composé, ce dossier de correspondance devient un "dossier d'affaire individuelle", le dossier où est regroupé tout ce qui concerne la participation de telle personne au programme, la source majeure d'informations sur tout ce qui a trait à l'interview en question. Une fois l'interview achevée, le dossier est transmis à l'administrateur du programme pour classement aux archives centrales du programme. Des informations et des documents complémentaires pourront être ajoutés au dossier lors du traitement du document [voir "Gestion archivistique des documents, section 6.0 ci-dessous"].

4.2.8 Méthodologie de l'interview - L'interview elle-même

La méthode de travail suivie par l'enquêteur lui sera plus ou moins particulière, suivant en cela la discipline dont son activité relève (histoire, science politique, anthropologie, etc.) ou ses préférences. Dans certains projets de recherche, on s'efforce de diversifier les points de vues en faisant interroger la même personne par plusieurs enquêteurs appartenant à des disciplines différentes. Cela dit, l'interview de type courant se divise en trois phases.

La première phase est la phase d'identification, celle où l'on enregistre au magnétophone les informations de base (participants, lieu, objectif général de l'interview, date, etc.), et d'autres indications préliminaires. C'est aussi le moment où les participants apprennent à se connaître et développent une relation qui leur permettra d'aborder les phases plus importantes de l'interview.

Durant la deuxième phase, qui est la plus longue et qui peut être divisée, par sujet, en plusieurs sous-phases, l'enquêté fait, avec l'aide de l'enquêteur, un exercice qui consiste à se rappeler et à commenter de nombreux sujets associés au thème principal et aux axes de recherche du programme d'interview. L'enquêteur peut contrôler sur une liste de points importants (de dates, par exemple) ou par rapport à un plan préétabli de l'interview qu'aucune information importante n'est omise ; mais, l'emploi de listes exhaustives de questions précises a en général pour effet de détourner l'attention et elles constituent plutôt une gêne. Or, l'enquêteur doit se sentir libre de poser, au moment voulu, les questions qui inciteront le répondant à développer sa pensée. L'enquêteur n'a pas seulement pour rôle de fouiller dans la mémoire de son interlocuteur pour obtenir une évocation de ses souvenirs et des réflexions sur les sujets traités ; il est aussi de mettre en évidence le rôle direct ou non qu'il a joué en l'occurrence afin de donner aux historiens les meilleurs moyens d'évaluer l'importance du témoignage fourni.

La troisième et dernière phase de l'interview est celle où l'enquêté peut faire preuve d'initiative ; on lui demandera s'il a d'autres remarques à faire, s'il pense que certains sujets n'ont pas été traités ou ont été insuffisamment développés. C'est là le moyen de s'assurer que l'interview a été aussi exhaustive que possible. Cette dernière phase est aussi celle où l'enquêteur met fin aux entretiens et remercie son interlocuteur de sa coopération. Les discussions de dernière minute sur les termes et les conditions de l'utilisation future des informations recueillies et les réserves que l'enquêté pourrait formuler quant à sa participation au programme pourront aussi figurer sur cette fin d'enregistrement.

4.2.9 Méthodologie de l'interview - Sélection des enquêtés

La sélection des enquêtés dépend également en partie de la discipline dans le cadre de laquelle l'interview est réalisée. Dans quelques cas, on a très largement recours à l'échantillonnage statistique pour constituer un groupe à interroger représentatif d'une population importante et diversifiée. Dans d'autres, on établit des listes de candidats possibles en consultant des documents écrits ou en effectuant des interviews préliminaires afin d'identifier les personnes le plus directement ou le plus profondément touchées par une question ou un événement.

L'équilibre, dans le choix des répondants, est nécessaire, surtout quand les questions en jeu peuvent être litigieuses ; cela permet d'offrir aux futurs historiens qui chercheront à se faire une idée juste du passé une image honnête des différents angles d'une question. Ce souci de l'équilibre n'est pas moins important quand l'enquête historique se situe au niveau plus terre-à-terre d'une famille ou d'une communauté, chaque intervenant pouvant, vu son rôle, apporter un éclairage entièrement différent sur certains sujets et événements. L'exhaustivité de la couverture est un autre facteur de réussite d'un programme et d'utilité de ses résultats, mais c'est un facteur qu'aucune règle ni directive précise ne régit. Il existe dans toute enquête de ce genre un point au-delà duquel le rendement devient décroissant, celui où toute nouvelle information recueillie est si fortement redondante par rapport à celle qui a déjà été collectée qu'il est peu probable qu'elle apporte quoi que ce soit qu'on ne sache déjà ou qui soit important, même en tant que confirmation, si bien qu'il faut interrompre les interviews et arrêter le projet ou le programme. C'est cependant là une décision qu'il appartient aux administrateurs du projet ou du programme et à leurs conseillers de prendre, le moment venu.

4.3 Enregistrement de la tradition orale

L'enregistrement de la tradition orale sur bande magnétique ou tout autre support est l'aboutissement d'un processus de préparation long et souvent ardu. Tout ce qui a été dit à propos de la préparation d'une interview d'histoire orale s'applique aussi à la collecte de la tradition orale. Toutefois, comme les traditions orales sont une affaire de société, comme elles se transmettent de génération en génération au fil des siècles, comme, bien souvent, elles n'ont pas cessé d'être contées ou récitées, on n'utilise pas pour les enregistrer la technique des questions et réponses qui est celle des interviews d'histoire orale. La personne qui enregistre une tradition orale doit intervenir le moins possible et, après avoir noté les éléments d'identification indispensables, cesser de participer pour écouter. On cherche en effet à enregistrer un phénomène social vivant, non à engager un dialogue avec ceux qui sont à l'origine de cette tradition.

Vu la nature des traditions orales et les lieux du monde qu'elles intéressent, leur collecte exige souvent de longs contacts préparatoires et une connaissance approfondie de la société et de la culture en cause. Cette période de familiarisation peut s'étendre sur plusieurs mois, voire sur des années. On notera qu'alors que l'histoire orale est une activité pratiquée presque exclusivement par les historiens chez eux, dans leur pays et même dans leur ville ou village, la collecte des traditions orales a autrefois conduit de nombreux chercheurs étrangers dans les pays où ces traditions sont nées et continuent d'exister. Certains préparatifs étaient alors nécessaires : affiliation à une institution locale, obtention d'une autorisation de se livrer à des recherches, apprentissage d'une ou plusieurs langues locales. Chaque pays a ses règles et ses particularités ; aussi est-il impossible de donner des conseils précis aux chercheurs étrangers, sauf à les prévenir que ces règles peuvent effectivement exister et il faut y songer dès que l'on commence à se préparer à effectuer un travail afin d'éviter pour plus tard énervements et déceptions.

4.3.1 Premiers préparatifs

Toute opération de collecte de la tradition orale doit être précédée d'une période de préparation appropriée. Chaque situation est spécifique et requiert un traitement particulier. On commencera par identifier le champ de recherche, en tenant compte de toutes les sources existantes d'information. On dressera la liste des lieux géographiques et des sociétés où l'on pense rencontrer et enregistrer les traditions. C'est à ce moment qu'on trouvera les correspondants qui faciliteront le

contact avec la société en cause. Il serait imprudent de s'engager dans des préparatifs minutieux pour constater trop tardivement que les administrateurs locaux ne sont pas disposés à vous laisser faire le voyage ou que le protocole exige que vous ayez à cet effet l'autorisation de dignitaires politiques locaux, lesquels pourraient fort bien vous mettre des bâtons dans les roues si vous ne leur accordez pas toute la considération voulue.

Pendant qu'on règle ces questions, on prendra parallèlement des dispositions sur d'autres plans. Le matériel d'enregistrement à acheter doit pouvoir fonctionner sur le terrain. Il faut vérifier si la localité est électrifiée ou non et s'équiper en conséquence. Le matériel doit être robuste, fiable, portable et susceptible de fonctionner à piles ou sur le secteur. Dans ce dernier cas, mieux vaudra peut-être se munir de transformateurs de courant et de régulateurs de tension. Si l'on pense que le séjour sera long et que le réapprovisionnement risque d'être difficile, il sera bon d'emporter un testeur de piles et un chargeur ainsi que des pièces de rechange. De nombreux enregistrements se sont révélés inutilisables parce que les piles de l'appareil étaient usées, ce qui ralentit la vitesse de défilement et a des effets dévastateurs sur la qualité de l'enregistrement. Dans de nombreux pays en développement, les piles sont des articles importés et il se peut que l'on n'en trouve pas chez les détaillants.

Les moyens de transport et l'hébergement doivent être pris en considération. Il faut s'informer sur la région à traverser et s'assurer d'un moyen de transport approprié. Il a souvent été constaté sur le terrain qu'il fallait disposer de véhicules à quatre roues motrices. Le véhicule de transport doit être robuste et fiable ; c'est un crève-cœur - et une énorme dépense - que de devoir faire un voyage de 300 km pour remplacer un bouchon de radiateur ou une pompe. Se loger demandera peut-être de constants échanges avec les administrateurs locaux ou avec les organismes assurant certaines fonctions dans la localité, ceux en particulier qui sont chargés de veiller sur les déplacements des ressortissants étrangers.

Enfin, on réglera la question de la rémunération ou de la gratification à prévoir pour la "séance" d'enregistrement de la tradition orale. Il s'agit là d'un problème particulièrement délicat qu'on se gardera d'aborder tant qu'on aura pas acquis, par une étude minutieuse, une connaissance approfondie de la culture locale. Un chercheur doit savoir que les informations tirées des ouvrages existants seront peut-être périmées lorsqu'il arrivera sur place et qu'il doit donc faire preuve de la plus grande prudence et éviter toute attitude présomptueuse. Il faut apprécier une situation et y faire face, quand elle se présente, selon ses particularités. S'il est vrai que certains manuels sur la collecte des traditions orales conseillent d'accorder quelque gratification à l'informateur, il n'en est pas moins vrai qu'une telle politique peut créer des problèmes, des problèmes qui sont particulièrement épineux quand le programme de collecte relève d'un service d'archives. En effet, d'une part, il n'y a généralement pas, dans les budgets des archives, de crédits destinés au versement de pareilles gratifications. D'autre part, quand bien même les informateurs sont tout disposés à se dépouiller de leur savoir au profit de la communauté et de la postérité, et à le faire gratuitement dans la plupart des cas, si ces personnes s'aperçoivent qu'une certaine rémunération peut leur être accordée et qu'elle le sera s'il le faut, la tentation de la réclamer est souvent trop forte pour qu'elles y résistent. N'a-t-on pas constaté que certains informateurs ont réagi en hommes d'affaires à la perspective d'obtenir une rémunération et qu'ils ont "fabriqué" de l'information afin d'accroître leurs profits. Pour le chercheur étranger, ces pièges peuvent être encore plus redoutables. Non seulement il n'a généralement pas d'autre recours que la gratification (quel avantage local ou national pour l'informateur l'étranger pourrait-il invoquer d'une manière crédible?), mais il risque de ne pas savoir reconnaître les affabulations lorsqu'elles se produisent. Un mensonge habile trompera presque à coup sûr cet étranger, aussi familiarisé avec le pays qu'il soit.

Lorsque ces préparatifs préliminaires sont achevés, le moment est venu de s'aventurer sur le terrain. Certes, des contacts préliminaires pourront avoir déjà été pris ou des visites faites. Le lecteur aura peut-être déduit de ce qui précède que la tradition orale est le propre de régions éloignées et que c'est là qu'il faudra aller pour les collecter ; en fait, nous voulions simplement souligner que cet éloignement était la situation la plus courante. Il suffit parfois de se préparer à aller à quelques kilomètres d'un centre urbain ou même à recueillir la tradition orale dans un quartier d'une ville.

4.3.2 Préparation du travail sur le terrain

Malgré tous ces préparatifs, l'enquêteur-"chasseur de son"-chercheur aurait tort de commencer à enregistrer dès qu'il arrive sur place. S'il maîtrise mal la langue locale, il aura intérêt à s'assurer les services d'un ou de plusieurs interprètes. La chose n'est pas forcément aussi simple qu'elle paraît, d'autant que toute la réussite de l'entreprise en dépend en effet bien souvent. Un interprète qui est mal vu dans la communauté pourra faire se fermer des portes qui sans lui se seraient ouvertes ; un interprète qui n'est rien dans cette société peut se révéler incapable d'en ouvrir ne serait-ce qu'une seule. D'un autre côté, le meilleur intermédiaire n'est pas nécessairement le meilleur interprète. Aussi, le choix d'un interprète-ambassadeur exige-t-il de la prudence et une connaissance de la situation locale.

Il importe de déterminer très tôt quelle sorte de personnes on veut enregistrer et combien. En matière de collectage de la tradition orale, une des règles fondamentales est d'enregistrer le plus grand nombre possible de variantes d'une tradition. Il faut insister ici sur la notion de "possible" car c'est bien entendu en fonction des difficultés concrètes que le travail de terrain s'orientera finalement. De nombreux facteurs sont à prendre en considération pour le choix des informateurs. Précisons cependant que les traditions orales se répartissent en deux grandes catégories : celles dont la récitation a été confiée à un groupe particulier et celles dont la transmission, la conservation et la narration sont le fait de tous. S'agissant de la première catégorie, le choix des informateurs est naturellement limité par le nombre des gardiens de la tradition en cause. En pareil cas, la tradition se présente généralement sous une forme bien précise et ses gardiens désignés en font le récit mot à mot ; mais la population, généralement, la connaît aussi en gros et il faut prendre soin de bien enregistrer ses gardiens "officiels". Les traditions de l'autre catégorie sont transmises de génération en génération selon des modalités où le hasard tient une plus grande place et elles présentent donc plusieurs variantes, connues par de nombreuses personnes.

Le collecteur de récits de tradition orale doit s'efforcer d'en dépister toutes les variantes. Parallèlement, il s'emploiera aussi, en observant et en enquêtant, à découvrir les règles auxquelles obéit la société en cause. Certains récits, par exemple, ne peuvent être faits que dans un certain contexte ou dans un certain lieu ; d'autres sont interdits aux femmes et il ne faut pas demander à celles-ci de les faire. Inviter des hommes, des femmes et des enfants à assister ensemble à une séance d'enregistrement est, dans certaines sociétés considéré comme une insulte par les hommes qui peuvent ensuite refuser de participer davantage aux travaux. Ailleurs, cela n'aura aucune importance.

Il n'existe pas de règle stricte qui soit valable partout et qui puisse aider le chercheur-collecteur à savoir se conduire en tout lieu. Chaque situation doit être appréciée pour ce qu'elle est, en fonction de ses caractéristiques et de ses nécessités propres. Le collecteur de traditions orales doit être averti des nombreuses difficultés qu'il pourra rencontrer et se préparer à y faire face. C'est seulement lorsqu'il aura terminé tout le travail de préparation nécessaire, déterminé son champ de recherche et dressé la liste de ses informateurs, seulement lorsqu'il se sera fait connaître dans la communauté et que celle-ci aura compris et approuvé ce qu'il cherche à faire qu'il pourra commencer à enregistrer. Il convient

de noter que si les interviews d'histoire orale se situent en principe dans un contexte social très différent, il faut dans leur cas aussi de la préparation, de la prudence et une grande sensibilité aux coutumes locales ou aux usages du groupe, professionnel ou autre, interrogé si l'on veut s'assurer l'adhésion et la coopération des intéressés ; agir autrement pourrait bien torpiller le projet.⁷

4.3.3 Enregistrement

L'un des points qui distingue fondamentalement le document oral du document écrit est le fait qu'il est nécessairement recueilli et donc marqué par les conditions qui ont présidé à son enregistrement. Le collecteur d'une tradition orale influe sur la qualité du produit une première fois par le choix de ses informateurs et une seconde fois par le rôle qu'il joue pendant l'enregistrement /on remarquera ici encore le parallélisme qui existe avec les interviews d'histoire orale.⁷ Le facteur auditoire, souvent présent, compte aussi : il arrive que les spectateurs interviennent - on attend cela d'eux, parfois - dans la narration pour confirmer des points importants ou corriger des inexactitudes.

L'ambiance lors d'un enregistrement de tradition orale est capitale : l'informateur doit être placé dans les conditions qui lui permettront de restituer le mieux le récit. Peut-être pour cela faudra-t-il faire des choix ; vaut-il mieux pour que le récitant soit à l'aise faire appel à la vidéo ou au magnétophone? Ou se contenter du carnet de notes ou même de la simple écoute attentive, ultérieurement suivie d'une notation de l'essentiel? D'autres questions devront être réglées. Faut-il une narration individuelle ou de groupe? Devant un auditoire ou sans public? Faudra-t-il proposer une gratification à l'informateur? Quelle sera la durée de l'enregistrement?

On trouve dans les travaux de Vansina et d'Henige notamment, des indications utiles sur ces points. Différents auteurs donnent dans leurs ouvrages nombre d'exemples des problèmes et des déconvenues qui attendent le collecteur. Paul Irwin, par exemple, raconte son amère expérience avec son informateur Liptako qui avait plusieurs fois modifié son témoignage.¹

Si diverses que soient les situations, certains principes généraux restent valables dans tous les cas. Premièrement, une relation pleine doit s'instituer entre le collecteur et les informateurs, et la méthode d'enregistrement doit être acceptée par eux. Deuxièmement, l'interview doit se passer dans une ambiance dans laquelle l'informateur se sente tout à fait rassuré et à l'aise. Troisièmement, s'agissant de récitation en groupe, on tiendra compte des principes de la dynamique de groupe. Enfin, on enregistrera dans toute la mesure du possible toutes les variantes d'un récit et, si cela est faisable, on procédera à plusieurs enregistrements échelonnés sur une certaine période.

4.3.4 Documentation d'appui

Pour qu'un récit de tradition orale puisse être compris, vérifié, authentifié et utilisé comme source historique, il est aussi important de disposer de renseignements sur la façon dont l'enregistrement a été réalisé (la documentation d'appui) que de l'enregistrement lui-même. Le choix de l'informateur, le contexte, la méthode de transmission, la nature du récit, les conditions de l'enregistrement, tous ces éléments sont essentiels à la compréhension. Tout aussi importante est la documentation concernant le traitement de l'enregistrement. On relèvera, pour les récits de tradition, les mêmes indications que pour les interviews d'histoire (voir sections 4.2.7 et 6.0), tout aussi nécessaires dans les deux cas, et il faut prendre soin de consigner tous les détails concernant l'entrée de bandes magnétiques en archives, leur transcription, leur classement et leur description dans des instruments de recherche.

1. Irwin, Paul. Liptako Speaks. (Princeton: Princeton University Press, 1981) /Histoire d'un émirat d'Afrique occidentale au XIXe siècle telle qu'elle ressort de la tradition orale.⁷

5.0 MATERIEL ET EQUIPEMENT

Les documents oraux, on l'a vu, se présentent sous toutes sortes de formes, mais il est clair qu'ils doivent être au moins sonores si l'on veut préserver au mieux l'intérêt historique et la signification de la source originale, telle qu'elle s'est exprimée. Ces dernières années, on a pu compléter le son par l'image grâce aux enregistrements vidéo (enregistrement de l'image et du son sur la même bande magnétique) et plus récemment encore, grâce au vidéo-disque ou au disque numérique à lecture laser. Bien entendu la photographie a longtemps servi à illustrer les enregistrements sonores comme les textes écrits. Le film parlant, bien qu'il constitue un moyen pratique pour enregistrer les sources orales, est d'autant plus coûteux qu'il s'use rapidement lorsqu'il est soumis à un usage intense et qu'il faut donc en faire à grands frais des copies dont l'image est à chaque fois un peu moins bonne.

Nous ne parlerons ici que de la bande magnétique et, très rapidement, de la bande vidéo qui constitueront pendant quelques années les techniques d'enregistrement le plus couramment employées pour les interviews d'histoire orale et la collecte des traditions orales en raison de leur relative simplicité, de leur faible prix et de la facilité avec laquelle on peut se procurer le matériel nécessaire partout dans le monde. Il faudrait que les matériels techniques nouveaux (appareils d'enregistrement et de lecture de vidéo-disques et de disques numériques optiques) se simplifient énormément et baissent beaucoup de prix pour que leur usage se répande comme moyen d'enregistrement d'archives orales. Il se peut toutefois que ces techniques se révèlent malgré tout pratiques assez prochainement pour stocker durablement le contenu des bandes magnétiques originales dans les grands centres d'archives.

5.1 La bande magnétique

La qualité sonore d'un enregistrement a plus ou moins d'importance selon l'usage qui en sera fait. Les émissions de radio exigent une reproduction sonore de très haute qualité. Il en est de même pour la reproduction musicale, en particulier pour la voix humaine dans les chants. Si un tel usage est envisagé, il faut disposer de matériel et de conditions d'enregistrement particulièrement bien choisis (ce qui en général coûte très cher) analogues ou presque à ceux d'un studio. Les exigences de la télévision sont du même ordre et la réalisation d'un documentaire faisant appel à l'histoire orale ou à la tradition orale exigera peut-être l'intervention d'ingénieurs du son et d'opérateurs de prises de vues professionnels. Les documents oraux destinés à des expositions dans les musées ou à d'autres manifestations publiques requerront probablement un soin tout aussi grand.

Cela dit, la plupart des enregistrements de sources orales faits à des fins de recherche ou pour constituer des archives ont plus d'intérêt par l'information qu'ils contiennent et la représentation fidèle d'une façon de dire qu'ils donnent que par leur qualité sonore. Qui plus est, vu le volume des enregistrements à faire et les ressources dont disposent les collecteurs opérant dans le cadre de programmes de recherche ou pour des services d'archives, les lourdes dépenses que représente un enregistrement haute fidélité ne sont pas envisageables. Voilà un dilemme qu'il appartient aux responsables des programmes de collecte de trancher.

Quoiqu'il en soit, il faut s'efforcer, dans des limites raisonnables, d'obtenir la meilleure qualité possible. Chaque transfert d'un enregistrement d'une bande sur une autre et chaque passage d'un enregistrement sur un appareil de lecture diminuent sa qualité, tout au moins dans une certaine mesure, et un usage répété peut l'abîmer sérieusement. C'est pourquoi plus grande sera la qualité de l'enregistrement original et moins il sera écouté ou copié, plus les copies ultérieures qui seront faites à partir de l'original dureront longtemps et seront utilisables pour la recherche.

Un enregistrement à des vitesses rapides, au moins 9,5 cm par seconde (3,75 pouces par seconde), ou ce qui est préférable 19 cm par seconde (7,5 pouces par seconde) produit une meilleure qualité acoustique et moins de "bruit" que des vitesses plus lentes (4,7 cm seconde ou 2,4 cm seconde), encore qu'on soit tenté de travailler à des vitesses plus lentes parce que l'enregistrement, lors d'une interview ou d'une récitation, pourra durer plus longtemps. Des bandes larges, d'au moins 0,25 pouce (environ 0,6 cm) et épaisses, environ 1,5 mil (0,038 mm) sont couramment considérées comme ce qu'il y a de mieux pour l'enregistrement de sources orales, mais la bande de la plupart des cassettes est beaucoup plus étroite et beaucoup plus mince. La bande doit être en mylar, matériau qui offre le maximum de résistance et de durabilité dans diverses conditions de température et d'hygrométrie. On peut s'écarter légèrement de ces chiffres, considérés comme optimaux, sans perte notable de qualité pour la plupart des usages.

Bien souvent, les enquêteurs et collecteurs utilisent presque exclusivement des appareils à petites cassettes dont la bande n'a que 3/16 de pouce (environ 0,5 cm) de large et 0,5 mil (environ 0,013 mm) d'épaisseur. En effet, cette bande est pratique, peu coûteuse, très facile à se procurer et s'emploie avec des enregistreurs particulièrement petits qui n'attirent pas l'attention. D'ailleurs, il existe même des "micro-enregistreurs", dits "minicassettes", de dimensions extrêmement réduites que certains enquêteurs préfèrent parce qu'ils peuvent rester pratiquement invisibles pendant l'interview. Toutefois, ce type de bande ne produit qu'une médiocre qualité sonore à la reproduction et peut causer des difficultés de transcription, quand bien même l'oreille humaine normale qui cherche plutôt à distinguer le contenu de l'information que les mots précis et les intonations ne perçoit aucune différence appréciable. Si l'on est contraint, pour des raisons économiques et pratiques, d'utiliser des petites cassettes sur le terrain, mieux vaut choisir des cassettes d'aussi bonne qualité et d'aussi brève durée que possible (C30 ou C45 au maximum) et les faire tourner à une vitesse rapide afin d'obtenir la meilleure qualité de son que permettent les cassettes de ce type ; il est aussi souhaitable d'employer un appareil de haute qualité pour l'enregistrement. En outre, il est recommandé de reporter dès que possible les enregistrements sur cassettes sur des bandes en bobines de haute qualité, afin de disposer en archives d'une bande-mère durable pour l'établissement ultérieur de copies de travail et pour que l'original puisse être conservé aussi longtemps que possible en bon état.

5.2 Les appareils d'enregistrement

Comme pour les bandes, il faut, pour les appareils d'enregistrement, concilier qualité du son d'une part et facilité d'enregistrement et prix des appareils sur le marché local d'autre part. Seuls des appareils de grande dimension, encombrants et coûteux permettent d'obtenir un son de très bonne qualité. Les engins très petits et très pratiques, tels que les "minicassettes", donnent des enregistrements qui peuvent paraître de qualité suffisante à une oreille normale mais qui sont en fait médiocres. C'est pourquoi les enquêteurs et collecteurs utilisent le plus souvent des gros magnétophones à cassettes plus chers ou des magnétophones à bandes, portatifs certes mais plus gros et plus lourds que les minicassettes très bon marché.

La qualité des microphones est aussi essentielle : il faut se procurer les meilleurs qu'on puisse trouver avec les crédits dont on dispose. On capte et on enregistre mieux la voix humaine quand chaque interlocuteur est muni de son propre microphone. Il existe désormais différents modèles de microphones électroniques, petits et très peu gênants, tels ceux qui s'attachent au moyen d'une pince sur les vêtements de la personne qui parle, qui sont extrêmement sensibles.

5.3 Enregistrement vidéo

De même, avec la vidéo, il faut concilier qualité de l'image (la résolution) et du son et commodité d'emploi et prix des appareils. Les enregistrements faits à vitesse élevée sur des bandes larges et épaisses sont de meilleure qualité et donnent un meilleur rendu du son et de l'image à la lecture, mais nécessitent pour leur réalisation des magnétoscopes de grande dimension et encombrants. On trouve maintenant sur le marché des appareils plus petits et plus légers, très maniables, que les responsables de programmes d'interviews et de collecte pourraient envisager de se procurer pour leurs équipes. Il faudra cependant bien réfléchir à ceci : ce que l'image apporte en plus vaut-il le surcoût? Certaines institutions de recherche préfèrent ne pas fournir de magnétoscopes à leurs équipes parce qu'elles craignent la gêne que l'enregistrement de l'image pourrait occasionner aux enquêtés informateurs ou parce qu'elles supposent que cela risquerait de les inciter à faire preuve d'une imagination excessive dans leur désir de "jouer" devant la caméra. D'autres estiment qu'un peu d'image rend le document sonore beaucoup plus intéressant.

5.4 Conservation et préservation des documents

Bien que la bande en mylar soit extrêmement solide, on doit néanmoins prendre quelques précautions pour assurer durablement sa survie et celle de l'enregistrement dont elle est le support. Chaque passage de la bande sur la machine, pour sa lecture, sa copie ou toute autre raison, efface progressivement mais inexorablement les "images" sonores enregistrées et risque d'être occasion de rupture. Il est donc généralement recommandé d'établir deux copies au moins de toute bande originale. La première est la "bande-mère" à partir de laquelle seront établies les bandes de travail qu'on écouterait par la suite ; cette bande-mère et l'original seront stockés dans des lieux différents. La deuxième copie est la première copie de travail celle que l'on transcrit et que les chercheurs peuvent écouter. De la sorte, la bande originale peut être mise de côté et être la première copie de sécurité qui n'est jamais utilisée, sauf extrême nécessité, par exemple en cas de perte totale de toutes les autres copies. La bande-mère est, quant à elle, la deuxième copie de sécurité, qui sert à renouveler les copies de travail détériorées par l'usage.

Un bobinage régulier à vitesse lente assure un enroulement régulier et donc une pression égale sur toutes les parties de la bande, ce qui diminue la vulnérabilité de celle-ci à l'usure sur de longues périodes. Toutes les copies de sécurité devraient donc être bobinées de cette manière. Comme on l'a déjà signalé, il est également recommandé de reporter les cassettes sur des bandes sur bobines.

Des précautions doivent aussi être prises en ce qui concerne le stockage des bandes, il faut notamment éviter à tout prix les champs magnétiques, ceux créés par les générateurs et les moteurs électriques par exemple, tout champ magnétique ou électrique étant susceptible d'effacer ou d'endommager les images sonores enregistrées sur les bandes. Ces dernières peuvent être stockées dans leurs boîtes d'origine mais certains préfèrent les remplacer par des boîtes neutres. Les bobines ne doivent pas pouvoir bouger dans les boîtes. Tous ne sont pas d'accord sur la façon de ranger les boîtes sur les étagères ; les uns étant favorables au rangement à plat, les autres au stockage debout sur chant, les arguments invoqués tournant autour de la répartition relative du poids de la bande sur elle-même dans ces deux positions. S'il est possible de placer les bandes sur des rayonnages sans les superposer, alors la position à plat est probablement la meilleure, mais il est préférable de mettre une bande debout sur la tranche plutôt que d'empiler plusieurs bandes à plat l'une sur l'autre sur des tablettes. Pour mettre une bande par tablette, il faut une forme de rayonnage assez peu courante qu'il faudra très probablement faire faire sur mesure. En général, les conditions standard de température et d'humidité des dépôts d'archives, soit environ 65° Fahrenheit (à peu près 18° Celsius) et 45 % d'humidité relative pour le stockage de longue durée ou des

conditions aussi proches de ces normes que le permet la situation locale, conviennent pour le stockage des bandes magnétiques. La stabilité des conditions atmosphériques est tout aussi importante pour les bandes que pour le papier et de grandes variations de température et d'humidité accélèrent leur détérioration matérielle.

5.5 Dernières innovations

L'apparition du vidéodisque analogique et du disque numérique à lecture optique dans le domaine de l'audiovisuel paraît être l'avenir pour l'enregistrement des sources orales et, surtout, pour le stockage sous un volume réduit de grandes quantités d'images et la recherche rapide des informations par des moyens informatiques. Pour l'instant, toutefois, ces disques sont très peu utilisés pour ce type d'enregistrement, hormis par la radio et la télévision. Par ailleurs, la technologie évolue si rapidement dans ces domaines que les services d'archives ont probablement intérêt à attendre, au moins pour l'utiliser en vue de la réalisation des enregistrements originaux, que le matériel se normalise et que son coût et sa commodité deviennent comparables à ceux des magnétophones à cassettes et des magnétoscopes. Le vidéodisque analogique et le disque optique pourraient toutefois se révéler avant cela utiles pour la gestion et le stockage des importantes archives sonores des grands centres d'archives.

5.6 Problèmes de matériel dans les pays en développement

Dans les pays développés, il est relativement facile d'acheter le matériel approprié et enquêteurs et collecteurs n'ont généralement que l'embarras du choix entre les fabricants et les modèles pour trouver ce qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Tel n'est absolument pas le cas dans nombre de pays du tiers monde où l'on ne fabrique pas ce type d'appareil. Les boutiques, n'en ont généralement pas en stock et n'ont surtout pas le matériel de bonne qualité et suffisamment fiable qu'exige une collecte de documents destinés aux archives ; il faut donc se fier aux renseignements et aux catalogues fournis par les distributeurs et représentants. Il arrive parfois, alors même qu'on a trouvé le matériel qui convient, qu'une pénurie chronique de devises étrangères en empêche l'acquisition.

Le chercheur collecteur peut fort bien savoir ce dont il a besoin sans être pour autant en mesure d'acquérir le matériel en question, ses possibilités de choix étant extrêmement limitées, sans compter - ce qui n'arrange rien - qu'il a des exigences particulières. Là où, par exemple, il peut être égal au client ordinaire que son magnétophone grince et tourne un peu irrégulièrement, qu'il ne puisse fonctionner que sur le secteur et non sur piles, qu'il soit encombrant et n'accepte que de petites cassettes, le collecteur de traditions orales risque de voir ses exigences rencontrer peu de sympathie et d'intérêt. Il peut également être l'une des très rares personnes à avoir besoin de bandes pour son magnétophone à bobines d'une épaisseur et d'une composition données.

On veillera à n'acheter que du matériel qui puisse être réparé et entretenu par des techniciens locaux ou les agents et distributeurs de la marque sur place, ce qui veut dire que l'achat d'un appareil d'une marque inconnue sur place est exclu car il risque d'être tout simplement irréparable. Parfois, quand bien même il y a un agent local, celui-ci ne possède pas toute la gamme des pièces détachées en stock et il faut alors attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois la commande et la réception des pièces de rechange. Le pire qui puisse arriver, c'est de faire le tour de tous les vendeurs et réparateurs pour s'apercevoir qu'aucun d'entre eux n'est seulement disposé à regarder l'appareil pour rechercher la cause de la panne et moins encore à tenter de le réparer. C'est malheureusement souvent le sort qui attend les appareils offerts par de généreux donateurs étrangers qui croient bien faire. Lorsqu'on achète du matériel à l'étranger, il est toujours bon de passer en même temps commande d'un jeu complet des pièces de rechange vitales.

Toujours lorsqu'on achète du matériel à l'étranger, il faut aussi se méfier des technologies dépassées ou trop avancées pour qu'il soit possible d'utiliser au mieux et de réparer les appareils. Il n'est pas rare que les fabricants considèrent les petits marchés comme ceux du tiers monde comme une sorte de dépotoir de matériel périmé. A peine celui-ci est-il livré que l'acheteur s'entend dire qu'il n'est plus fabriqué et que les pièces détachées sont difficiles à obtenir. Ce peut être le cas pour certains modèles que des marques réputées ont cessé de fabriquer, ainsi que pour des marques qui ont entièrement disparu du marché ou qui ont été reprises par de plus grandes. Le matériel plus perfectionné, si brillantes et prometteuses que puissent être ses performances techniques, risque de n'avoir aucune valeur parce qu'on ne trouve pas sur place de techniciens capables de le faire fonctionner ou de le réparer. Les magnétophones les plus récents, équipés de commandes de démarrage automatiques sensibles au son et touches à effleurement par exemple, peuvent sembler très tentants à l'historien-chasseur de son, mais s'il n'y a personne dans la région qui en connaisse les rouages, qui les entretiendra et les réparera? La première panne risque donc fort de signer leur mise au rebut. Tout cela arrive aussi parfois dans le monde développé, mais on y a généralement d'autres solutions à portée de la main, ce qui n'est pas toujours le cas pour le collecteur de traditions orales qui travaille loin des grands centres urbains.

Dans le tiers monde, le matériel importé atteint souvent des prix prohibitifs. Ceux auxquels sont accordées les devises étrangères permettant d'importer le matériel souhaitent souvent en tirer le maximum de profit, ce qui porte souvent le prix des marchandises importées à des sommets astronomiques, en particulier pour les produits rares ou inhabituels pour lesquels la demande est pressante et les solutions de rechange inexistantes. Lorsqu'on acquiert du matériel à l'étranger, que ce soit au titre d'un don ou par un achat direct, il est donc recommandé d'identifier les marques dont les appareils pourront être entretenus et réparés sur place, d'inclure dans la commande un jeu complet de pièces de rechange, puis de demander au donateur d'acheter et d'expédier le matériel, ce qui permet de substantielles économies et donc l'acquisition de plus grandes quantités de matériel et de fournitures de meilleure qualité.

6.0 GESTION ARCHIVISTIQUE DES DOCUMENTS

6.1 Problèmes archivistiques d'ordre général

6.1.1 Nature du document

Remarquons, une fois encore, que le document obtenu à l'occasion de travaux d'histoire orale ou d'une collecte de traditions orales est l'enregistrement d'une interview ou d'une récitation. Ce n'est pas à proprement parler la trace des événements passés dont il est question dans l'enregistrement. Les historiens pourront certes se reporter à ce document pour y trouver tel ou tel témoignage du passé, mais dans l'optique de l'archiviste, il n'est rien d'autre que la trace d'une interview ou d'une récitation, ou bien d'une conversation entre plusieurs personnes, qui a eu lieu à un moment et peut-être à un endroit très éloignés des événements remémorés ou racontés. L'archiviste qui en a la garde n'a pas intérêt à le considérer, lui et ses pareils, autrement, car il serait beaucoup plus difficile de les administrer avec ordre et méthode.

6.1.2 Evaluation et tri des documents

Les opérations archivistiques d'évaluation et de tri s'effectuent pour les documents oraux comme les autres types de document, en fonction de l'intérêt du contenu et selon la provenance. Pour les uns comme pour les autres, l'archiviste appréciera la valeur intrinsèque du document, ses valeurs primaire et secondaire, administrative et historique, de témoignage et d'information, durable ou permanente. Ce que nous avons dit dans le chapitre 1 de cet ouvrage sur le contexte historiographique de l'histoire orale et les principes directeurs d'évaluation et de tri qui figurent à la section 12.2 lui seront peut-être utile dans cette tâche.

6.1.3 Provenance du document

Les documents oraux, comme tous les autres documents, existent parce qu'ils ont été créés et l'archiviste doit, pour en assurer la gestion, savoir comment ils ont été créés et quelle est leur provenance. Un document oral peut avoir des origines fort diverses. Son créateur peut être une institution d'archives qui entreprend délibérément un programme d'interviews ou de collecte de la tradition orale afin de compléter les archives existantes ou de remédier à leurs lacunes. Ce peut être aussi un ministère ou un établissement public enquêtant sur sa propre histoire ou sur celle de gens, de lieux, d'organismes, de fonctions ou de programmes ayant relevé de sa compétence ou de sa responsabilité (certains gouvernements coloniaux par exemple, ont ainsi mené de grandes enquêtes sur l'histoire tribale pour tenter de résoudre des conflits de frontière ou d'autorité entre ethnies). D'autres documents auront pour institution d'origine des organismes privés ou semi-privés agissant sous contrat avec les pouvoirs publics. D'autres enfin seront d'origine totalement privée, fruit des travaux de savants, d'instituts d'enseignement et de recherche, de sociétés industrielles ou commerciales, d'institutions ou associations sociales et religieuses, et parvenus à un moment donné dans un service d'archives. Chacune de ces catégories de documents exigera un traitement différent selon leur provenance et leur statut au regard de la législation, des usages et de la situation politique du pays où on les a réunis et de celui où se trouvent les services d'archives où ils sont déposés. Les archives ont parfois à traiter des documents créés dans un pays et déposés dans un autre, ou intéressant plusieurs pays à la fois. Il s'agit toutefois là d'un problème que les archivistes rencontrent tout aussi bien avec des documents écrits classiques.

6.1.4 Forme du document

Le document oral, on l'a vu, se présente le plus souvent sous la forme d'une bande magnétique, mais aussi sous toutes les autres formes de support sonore capable de reproduire le son de la voix humaine et sous forme de transcription écrite de la parole au moyen de mots et de symboles. Chaque type de support a ses exigences en matière de stockage, de conservation et d'exploitation. S'il est donc impératif d'assurer le classement intellectuel et administratif des documents selon leur provenance, il peut être utile aussi de pouvoir les repérer d'après leur forme et leurs exigences en termes d'exploitation. Il ne faut pas du tout les mêmes moyens pour voir un film cinématographique d'une récitation faite dans une langue peu répandue et pour écouter une bande magnétique enregistrée dans la langue locale et ces deux supports doivent donc être traités différemment.

6.1.5 Propriété et autorisation d'exploitation

L'archiviste peut avoir à s'assurer que les droits de propriété et les droits d'utilisation au regard de la législation et de la coutume du pays et de la culture concernée sont convenablement respectés. Certains pays ont un sens très développé du droit exclusif de la personne interrogée (ou de l'informateur) à la propriété intellectuelle de ses souvenirs (ou des traditions rapportées). Dans certaines cultures, la mémoire fait partie intégrante de la personnalité et de l'âme de l'individu et l'enregistrement en vue de leur utilisation par autrui de souvenirs racontés oralement peut être considéré comme une sorte d'escroquerie spirituelle. Que ces droits découlent de la coutume, de la religion, de la propriété de biens ou tiennent à la loi, le service d'archives doit apporter la preuve que l'enregistrement, l'acquisition et l'utilisation du document oral satisfont les conditions exigées dans le pays concerné. Pour cela il faut souvent établir et prouver que le locuteur a librement donné son accord. Dans certains cas, le simple fait qu'il ait participé à l'enregistrement est considéré comme une preuve suffisante d'assentiment. Parfois des formalités plus complexes et plus officielles d'enregistrement du consentement de la personne au traitement et au transfert des documents seront exigées.

6.1.6 Restrictions de communicabilité

La question des restrictions qui peuvent être imposées à l'utilisation des documents oraux est étroitement liée à celle des droits de propriété sur le document. Ces restrictions ne diffèrent pas, pour l'essentiel, de celles applicables à d'autres types de document. Il n'est pas rare que la consultation des documents oraux soit partiellement ou totalement interdite pendant un certain temps après leur dépôt dans un service d'archives. Ces restrictions à la communicabilité peuvent être imposées par l'Etat par voie législative ou réglementaire, ou par les enquêtés ou informateurs eux-mêmes comme conditions préalables à leur accord pour l'enregistrement. La vie privée des personnes (du locuteur ou d'autrui) et la sécurité nationale sont les raisons généralement invoquées pour justifier les restrictions, de même que le respect du secret des rites de certains groupes - associations, ordres religieux ou sociétés secrètes, par exemple. Certains documents peuvent également devenir "sensibles" du jour au lendemain, au gré des changements politiques qui surviennent dans un pays. Pour bien gérer les documents oraux, il importe, comme pour tout autre document, d'indiquer explicitement à quelles restrictions leur communication est soumise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et pas d'hésitation sur leur sort. Il est préférable de préciser chaque fois que possible, la durée de telles restrictions en mois ou en années de façon que les documents deviennent automatiquement communicables à l'issue de ce délai sans autre formalité. Les documents faisant l'objet de restrictions de communicabilité doivent bien entendu être clairement marqués et séparés des communicables pour éviter les erreurs et le préjudice que toutes les parties risqueraient de subir en cas d'utilisation publique prématurée des documents.

6.1.7 Classement

Comme les documents oraux peuvent avoir des origines très diverses et prendre des formes très variées, la question de leur classement est importante. Deux principes de classement sont courants dans les dépôts d'archives. Le premier est le classement en fonction de la provenance qui consiste à classer tous les documents, quelle que soit leur apparence, avec tous les autres documents ayant la même origine ; c'est le principe du respect des fonds. Un ensemble de documents oraux constituera alors, par exemple, un sous-fonds à l'intérieur du fonds en question et l'enregistrement de l'interview ou du récit de tradition oral sera un article ou un dossier du sous-fonds et sera géré exactement comme n'importe quel autre document appartenant à ce fonds.

Le deuxième principe de classement le plus courant consiste à créer un service spécial réservé aux documents oraux, assez semblable à ceux fréquemment créés pour la documentation photographique ou les documents informatiques. La gestion de ces archives spécialisées est plus complexe que lorsque le classement obéit strictement au principe du respect des fonds. Le classement, dans ces archives spécialisées se fait souvent en fonction de leur provenance et les documents ayant une même origine peuvent être groupés en "collections" à l'intérieur d'un groupe de documents oraux apparentés. Cependant, le classement peut également se faire par matière, un peu comme on classe les livres dans les bibliothèques. A vrai dire, les bibliothèques qui acquièrent des documents d'histoire orale les traitent souvent comme des livres et se servent pour les classer et les cataloguer, du système de classement bibliographique en usage. Un autre point doit être réglé au prime abord, même quand il existe un service spécialisé pour les archives orales. Il peut se faire qu'un témoignage oral ait surtout de l'intérêt par rapport aux autres documents qui composent son fonds d'origine et que l'intégrité du fonds exige qu'une ou plusieurs pièces y demeurent. Lorsque des documents sont retirés de leur fonds d'origine et placés ailleurs, soit pour être conservés avec d'autres documents ayant un support matériel analogue, soit pour être versés à un service spécialisé d'archives orales, il est impératif de signaler la chose par des renvois dans les instruments de recherche respectifs pour ne pas porter atteinte au principe du respect des fonds. L'avantage évident que présente le regroupement des documents oraux dans des archives spécialisées réside dans le fait qu'ils ont des exigences fort semblables du point de vue du stockage, de la conservation et du catalogage et que l'on peut donc les traiter à l'aide de méthodes identiques que le personnel maîtrisera aisément et les stocker sur les rayonnages et dans les conditionnements les plus appropriés à leur conservation et à leur utilisation.

6.1.8 Transcription

Il faut à propos de ces problèmes d'apparence et de classement des documents oraux se poser une autre question : le service d'archives doit-il détenir uniquement des documents se présentant sous leur forme originale d'enregistrements sonores, ou bien en faire faire une transcription écrite pour qu'ils deviennent semblables aux autres documents qui constituent l'essentiel des richesses des services d'archives. L'enregistrement sonore original est bien entendu le meilleur document disponible sur ce qui s'est passé au cours d'une interview ou d'une récitation et il faut le considérer comme "le document" à proprement parler. Certains pensent que le rôle de l'archiviste est de conserver cet original et qu'il ne lui appartient pas de s'interposer davantage, avec le degré d'interprétation que cela implique, entre le futur utilisateur et le document en en faisant une transcription. L'argument n'est pas sans mérite. Toute reproduction de l'enregistrement original est nécessairement moins précise, moins fidèle, moins complète et moins valable en tant que témoignage que cet original. Le système d'écriture et de symboles le plus élaboré et le plus complexe ne suffit pas à rendre celui-ci avec une absolue fidélité. Toute transcription comporte forcément une part de traduction ou d'interprétation.

D'autres ont une idée différente qui vaut qu'on s'y attarde. Si la transcription est effectuée peu après l'enregistrement, si le transcripateur connaît bien les questions ou la tradition évoquées et s'il est donné aux participants de revoir la transcription et de lui apporter des corrections, on s'épargnera beaucoup d'erreurs inévitables de compréhension des paroles prononcées, ce pour le plus grand bénéfice des historiens qui les consulteront par la suite. Il n'est pas rare que plusieurs personnes écoutant un même passage ambigu entendent des choses tout à fait différentes. Lorsque les voix se chevauchent, lorsque des bruits de fond interfèrent ou lorsque l'élocution de l'orateur n'est pas familière, différentes interprétations sont possibles et il est difficile de trancher. Certains prétendent aussi - mais l'argument est moins solide et moins convaincant - que les chercheurs étant habitués à lire plutôt qu'à écouter, les utilisateurs se serviront plus volontiers des transcriptions que des bandes et que ces dernières devraient surtout être conservées en vue d'aider à lever les ambiguïtés et incertitudes qui subsisteraient dans les transcriptions.

Un autre point qui mérite considération est que la transcription est une opération longue et laborieuse et, par conséquent, chère. Le transcripateur doit se familiariser avec les questions abordées durant l'interview pour être en mesure de bien comprendre et de bien transcrire la terminologie spécialisée. La transcription ne sera parfaitement exacte qu'au prix de longues heures d'écoute patiente, de frappe (ou d'écriture à la main) et de correction, par plusieurs personnes assez souvent. L'expérience prouve que même les transcriptions les plus soignées et les mieux relues ne sont pas totalement exemptes d'erreurs et qu'il est des cas où il est véritablement impossible de saisir certains mots ou bribes de phrases. On sait que certaines langues sont plus homonymiques que d'autres ; la transcription dans ce cas permettra de trancher entre les deux ou trois sens possibles. La transcription des récits de tradition orale peut être elle aussi fort épineuse ; tel est le cas lorsque l'informateur emploie des mots archaïques ou évoque des usages anciens ou lorsque la tradition reprend en leur donnant des acceptions modernes des façons de dire d'autrefois. /Notons que de manière analogue, on a constaté dans les recherches en sciences sociales qu'il ne suffit pas de poser la même question plusieurs fois à des moments différents pour obtenir la base d'une analyse comparative, car le sens même et le monde d'allusions évoqués par certains termes changent avec le temps et les réponses faites aux mêmes questions à deux époques différentes peuvent avoir des significations tout autres. / Que conclure de ce qui vient d'être dit? Que la transcription est d'autant plus précieuse? Qu'il faut y renoncer complètement en raison de son coût ou de la difficulté qu'il y a à en garantir l'exactitude? Aux directeurs de services d'archives de trancher.

Quant aux transcriptions déjà faites qui sont remises aux archives, leur exactitude demande à être vérifiée. Elles sont en effet très souvent réalisées à des fins immédiates qui ne justifient guère les normes très élevées d'exactitude et de fidélité exigées des services d'archives. Aussi, faut-il toujours identifier clairement la source de pareils documents ou l'organisme qui en a assuré la transcription, afin que le service d'archives qui les détient ne soit pas tenu pour responsable des inexactitudes de la transcription et que les chercheurs puissent eux-mêmes juger de la valeur des transcriptions d'après leur provenance.

6.1.9 Conservation

Les principes à respecter, s'agissant de la conservation des documents ressortissant à l'histoire orale et à la tradition orale, dépendent du support sur lequel ils se présentent (bande magnétique, papier, disque de phonographe, film cinématographique, enregistrement sur fil, vidéodisque, etc.) /Pour ce qui est des bandes magnétiques, voir la section 5.4. / On les traitera donc de la même façon et avec le même soin que les autres types de documents d'archives se présentant sous la même forme. Comme on l'a déjà fait observer, plus la qualité de l'enregistrement original est bonne, meilleures seront les reproductions ultérieures du document.

C'est pourquoi l'on établit souvent deux copies de la bande originale de façon à ce que celle-ci puisse être mise de côté et ne serve plus ensuite à faire les copies, sauf cas de force majeure. Les deux copies sont faites directement à partir de l'original et en sont des reproductions aussi exactes et complètes que possible. Elles sont enregistrées à une vitesse rapide sur une bande de magnétophone à bobines répondant aux spécifications énoncées à la section 5.4. L'une des deux copies, la "bande-mère", est mise de côté ; elle servira essentiellement à renouveler, le moment venu, le stock de copies de travail mises à la disposition du public. La deuxième copie est la première copie de travail ; c'est à partir de cette copie que la transcription sera établie. L'inscription "ORIGINAL" doit être portée sur la bande originale qui sera stockée dans un endroit sûr, à l'écart des archives principales. La bande-mère doit porter l'inscription "BANDE-MERE" et la copie de travail l'inscription "COPIE DE TRAVAIL". Elles doivent être rangées dans des endroits différents de façon à ne pas être prises l'une pour l'autre ou utilisées l'une à la place de l'autre ; ainsi, au cas où l'une est endommagée, l'autre subsiste. De nombreux dépôts d'archives établissent les copies de travail sur cassettes parce qu'elles sont beaucoup plus faciles à manipuler, qu'elles sont relativement moins chères et que la bande y est à l'abri des contacts directs. Il ne faut cependant pas s'attendre avec elles à une reproduction du son d'aussi bonne qualité.

6.2 Entrée et enregistrement

Les documents oraux qui entrent aux archives à l'occasion d'une acquisition plus importante seront traités comme une partie de celle-ci. Le dépôt d'archives les enregistrera selon ses pratiques habituelles.

En revanche, lorsqu'il s'agit de documents collectés de sa propre initiative par l'institution d'archives elle-même ou lorsque celle-ci possède un service spécialisé d'archives orales, des formalités d'enregistrement supplémentaires doivent être remplies.

6.2.1 Identification

Il faut pour procéder aux opérations d'enregistrement comme de classement, de cotation et d'inventaire des documents oraux, disposer des grands éléments d'identification de chaque unité archivistique de base. En l'occurrence, l'unité archivistique de base, dite aussi "article", est la séance d'interview ou d'enregistrement d'un récit traditionnel et peut être simple ou composée. Un article simple comprend une seule bande magnétique correspondant à l'enregistrement d'un enquêté ou informateur au cours d'une seule séance. Un article composé sera formé de plusieurs bandes couvrant une longue séance d'enregistrement avec la même personne ou plusieurs séances répétées sur le même thème avec une même personne. L'article est identifié en fonction de sa provenance, mention pouvant aussi être faite de la date et du lieu de la séance d'enregistrement, ainsi que de l'intitulé du projet dans le cadre duquel l'enregistrement a été réalisé. Lorsqu'une seule séance est enregistrée sur plus d'une bande, toutes les bandes doivent porter les mêmes éléments d'identification. Les bandes correspondant à des séances différentes enregistrées à des moments et en des lieux différents avec le même enquêté ou informateur porteront des indications différentes quant à la date, au lieu, voire au nom de l'enquêté/collecteur.

Comme il est dit à la section 4.2.7 ("La documentation sur l'interview"), c'est à l'enquêté ou au collecteur qu'il appartient de consigner certaines données élémentaires d'identification des documents. Malheureusement, lorsqu'un service d'archives reçoit des documents d'autres institutions ou organismes, il peut arriver qu'une partie ou l'ensemble de ces éléments d'information manquent. S'il en est ainsi, il faut tâcher, en s'adressant aux créateurs ou à l'organisme d'origine, de combler un maximum de ces lacunes aussi rapidement que possible afin d'avoir les meilleures chances d'enregistrer, de classer et d'inventorier correctement les documents concernés.

6.2.2 Livre des entrées

Comme les documents oraux peuvent entrer aux archives à l'occasion d'un versement comprenant d'autres documents ou bien (notamment ceux créés par le service d'archives lui-même) individuellement, comme ces entrées ne sont pas toujours officiellement enregistrées tant que les documents ne sont pas entièrement traités et qu'une transcription correcte n'a pas été approuvée pour dépôt, il est prudent de tenir un livre des bandes entrant aux archives ou dans un service d'archives orales. On consigne chronologiquement dans ce livre chacune des entrées en attribuant à chaque article un numéro d'ordre ou cote qui permet de l'identifier et le suivre tout au long de son traitement et de son utilisation ultérieure. Le livre doit contenir suffisamment d'informations pour que l'on puisse distinguer entre tous l'article concerné et pour fournir les données succinctes nécessaires pour rendre compte des entrées et de la production pendant une période donnée. Il peut, comme on le voit ci-après, se présenter sous une forme très simple.

LIVRE DES ENTREES (modèle possible)

Cote d'entrée	Date d'entrée	Date de l'interview/de la séance d'enregistrement	Nom(s) du(des) répondant(s) et de l'(des) enquêteur(s) collecteur(s)
85-001	28 janvier 1985	15 janvier 1985	John Smith, par Ralph Sampson
85-002	30 janvier 1985	11 janvier 1985	Richard Jones et Mary Jones, par William Brown
85-003	3 mars 1985	12 février 1985	James White, par Anna Smith

La cote attribuée doit également être reportée sur le conditionnement de la bande et indiquée dans le "dossier de correspondance" dont il a été question à la section 4.2.7. Après enregistrement dans le livre (et recherche, au besoin, des indications complémentaires nécessaires), les bandes reçues sont regroupées en attente de traitement. Elles sont classées par cote d'entrée de façon à être traitées selon leur ordre d'arrivée. On procédera de la même manière pour les bandes extraites de leur fonds d'origine pour être placées dans un service spécialisé d'archives orales pour traitement ou conservation permanente, à ceci près qu'on portera sur leur conditionnement et sur le livre des entrées des indications sur leur fonds primitif et l'endroit où celui-ci est archivé.

6.3 Traitement des documents

Le traitement des documents oraux peut être plus ou moins poussé. Nous avons choisi de décrire ci-après trois modes de traitement allant du plus simple au plus complexe, en attirant l'attention du lecteur sur le fait qu'il en existe quantité d'autres de qualité intermédiaire et que ceux décrits ne s'excluent pas les uns des autres. L'archiviste optera pour l'un ou l'autre de ces modes de traitement, ou choisira d'appliquer aux documents les trois à la fois ou toute autre solution intermédiaire selon les habitudes locales, ses propres besoins et ceux des chercheurs, et selon les ressources dont il dispose.

6.3.1 Traitement de conservation et inventaire minimum

Les éléments d'identification inscrits sur le livre des entrées constituent déjà une ébauche d'inventaire dans la mesure où ils sont complets et où leur exactitude a été vérifiée. Il faut cependant en plus, avant de pouvoir mettre l'article à la disposition du public, prendre quelques mesures de conservation et en inventorier sommairement le contenu. A cet effet, on procédera comme suit :

(1) L'article, c'est-à-dire la ou les bandes correspondant à une séance d'enregistrement, est extrait du groupe d'articles en attente de traitement et l'on vérifie si les éléments d'information recueillis à son sujet sont exacts et complets. C'est à ce stade que seront corrigées les erreurs et omissions.

(2) On établit deux copies de la bande (ou des bandes). Le mieux est d'utiliser un appareil capable de produire plusieurs copies simultanément de façon à ne soumettre la bande originale qu'à une seule lecture ; toutefois, n'importe quel moyen de reproduction disponible fera l'affaire. Il faut bien s'assurer que l'appareil n'est pas en position "ENREGISTREMENT" afin de ne pas effacer l'original. Une fois la reproduction achevée, on reportera sur chaque bande les indications figurant sur la bande originale (éléments d'identification de base et cote d'entrée et, si besoin est, identification du fonds d'archives d'origine). La bande originale sera marquée "ORIGINAL" et déposée dans un endroit différent et sûr. Une des copies sera marquée "BANDE-MERE" et conservée en vue de la réalisation de nouvelles copies. La troisième sera étiquetée "COPIE DE TRAVAIL" et rangée suivant sa cote d'entrée parmi la série de bandes en attente d'une nouvelle opération de traitement.

(3) On écoutera alors la ou les copies de travail et l'on établira avec soin un inventaire descriptif succinct du contenu de l'article. Si l'article ne subit ensuite aucun autre traitement, ce bref inventaire constituera l'instrument de recherche fondamental le concernant ; il doit donc être à la fois exhaustif et aussi concis que possible. On apposera sur la notice d'inventaire, avant ou après les notes descriptives au choix, la cote et les renseignements de base qui l'identifient.

Cela fait, on peut considérer que les formalités minimales d'enregistrement, de cotation, de classement et d'inventaire indispensables ont été appliquées. Il ne reste plus qu'à séparer les articles faisant l'objet de restrictions de ceux librement communicables. Les bandes et comptes rendus succincts qui ne sont pas librement communicables seront mis en lieu sûr à part, ce lieu étant indiqué, en regard de la cote, dans le dossier de correspondance et dans les autres fichiers qui peuvent exister dans l'établissement.

6.3.2 Fiche descriptive

Vu l'attente et les dépenses élevées que supposent les transcriptions, l'habitude est assez répandue d'établir une liste séquentielle des sujets abordés dans chaque bande. Il peut s'agir d'une simple liste énumérant ces sujets dans l'ordre, ou d'une liste accompagnée d'un minutage de la bande permettant de repérer approximativement l'emplacement de chaque sujet. On peut, si l'on veut plus de raffinement, enregistrer séparément sur deux pistes différentes d'une part un signal temps standard et d'autre part le document concerné¹ ; le minutage est ainsi plus précis et le repérage en est facilité. Bien entendu, cette technique exige l'emploi d'un lecteur stéréophonique (qui lit deux pistes à la fois).

On trouvera ci-dessous un modèle de "fiche descriptive" ; bien d'autres variantes sont certes possibles en fonction des besoins et des préférences. Dans ce cas, comme dans celui de la notice sommaire d'inventaire, on parachèvera le travail en ajoutant en haut ou en bas de la fiche les éléments d'identification de base.

1. On trouvera des instructions détaillées concernant cette méthode dans "Oral History, Audio Technology, and the TAPE System" par Dale E. Treleven, dans International Journal of Oral History, vol. 2, n° 1, février 1981, pp. 26-45.

<u>Minutage</u>	<u>Sommaire</u>
00:00:00	Pas d'enregistrement ; amorce
00:00:25	Début de l'enregistrement ; identification des participants ; date, heure et lieu de l'enregistrement
00:02:31	Questions concernant les origines familiales, l'éducation et le niveau d'instruction
00:06:28	Etudes secondaires et universitaires
00:09:09	Intérêt, au départ, pour l'ornithologie ; possibilité d'expédition aux îles Galapagos
00:13:41	Voyage en Australie et dans les îles Salomon
	... etc ...

Dans la colonne de gauche, le minutage est exprimé en heures, minutes et secondes de défilement de la bande à partir d'un point de départ donné. La fiche sera établie en deux exemplaires dont l'un sera placé dans le dossier relatif à l'article concerné et l'autre conservé comme instrument de recherche.

6.3.3 Transcription

La transcription est le niveau le plus poussé de traitement des enregistrements sonores. L'établissement d'un texte écrit qui soit tout à fait fidèle aux propos enregistrés tout en étant parfaitement lisible exige un soin minutieux et de grandes compétences. Il est beaucoup plus difficile de comprendre les paroles de quelqu'un lorsqu'on ne voit pas l'orateur et qu'on ne lui parle pas directement. Les expressions dialectales ou archaïques, les inflexions de la voix, les défauts de prononciation, les interruptions, les voix qui se chevauchent, les bruits de fond, le bruit du magnétophone à l'enregistrement ou à la lecture, la mauvaise qualité du son sur la bande, etc., sont autant de facteurs qui empêchent de traduire précisément et fidèlement le langage parlé en langage écrit. Qui plus est, il est fréquent que le langage parlé ne suive pas la structure grammaticale ou la ponctuation du langage écrit et le transcripteur doit jongler avec la syntaxe et découper habilement le texte afin de rester fidèle à l'original tout en demeurant lisible. Il ne jouit toutefois pas de la liberté qu'a le reporter de saisir les grandes lignes et le sens d'une déclaration et de rendre ce qui est réellement dit par ce qui a manifestement voulu être dit. Il doit transcrire exactement ce qui a été dit en interprétant le moins possible ou pas du tout, ponctuation et découpage en paragraphes mis à part. L'emplacement même d'une virgule dans une phrase peut en changer le sens ; aussi l'attention du transcripteur ne doit-elle pas faiblir un seul instant.

La transcription ne doit donc être entreprise que si l'on dispose des ressources nécessaires pour qu'elle soit bien faite et si elle est absolument indispensable pour l'exploitation de l'enregistrement. Il faut en outre savoir, aussi bien en amont, du côté des créateurs, qu'en aval, du côté des utilisateurs, qu'une transcription n'est en réalité qu'un instrument de recherche extrêmement élaboré donnant accès au document véritable qui est la bande elle-même.

Il est préférable que la transcription soit faite peu après l'enregistrement, afin que des éclaircissements puissent être demandés aux participants là où la transcription risque d'être incertaine et où le contenu de la bande est difficile

à saisir. Il y a aussi tout intérêt à ce que les transcripteurs connaissent bien les sujets abordés au cours de la discussion afin de pouvoir reconnaître, identifier et transcrire convenablement les termes spécialisés et les noms propres peu courants.

L'opération de transcription elle-même est en apparence très simple. Quelqu'un écoute une bande et transcrit, à la main ou à la machine, tout ce qu'il ou elle entend, mot à mot, en notant aussi les exclamations et les interjections, interventions, rires, toux, étournements, etc. Si de la musique est enregistrée sur la bande au milieu d'un récit, le transcripteur devra parfois identifier l'air ou la chanson ou mettre une note explicative indiquant son titre ou faisant une analogie (il ne le rendra pas par des notes de musique). La plupart des transcriptions sont dactylographiées sur des machines ordinaires mais l'usage des machines de traitement de texte (ordinateurs personnels ou petits ordinateurs de gestion) commence à se répandre, les possibilités qu'ils offrent d'apporter rapidement des corrections avant la sortie de la copie propre étant fort intéressantes.

La transcription étant une opération peu sûre, le brouillon doit en être revu par au moins une personne autre que le transcripteur. Les enregistrements difficiles peuvent nécessiter plusieurs révisions. Le réviseur ("éditeur") agit en quelque sorte comme un relecteur d'épreuves ; il écoute la bande et apporte des corrections au brouillon de transcription afin que celui-ci reproduise aussi fidèlement que possible ce qui a été dit. La révision achevée, on porte sur la transcription les éléments d'identification de base de l'article concerné, y compris sa cote et un rappel de la cotation du fonds d'archives primitif, si besoin est.

6.4 Réécoute de la bande ou relecture de la transcription

6.4.1 Histoire orale

Bien souvent, les enquêteurs proposent à leurs interlocuteurs de réécouter la bande ou de relire la transcription de leur interview avant leur dépôt aux archives. Plusieurs raisons sont invoquées pour justifier cette politique. L'enquêté peut avoir subordonné à cette condition son acceptation de l'interview. Celle-ci peut comporter des omissions qu'à la réflexion l'enquêté souhaiterait combler par un ajout ou une interview complémentaire. Il peut y avoir des erreurs, ambiguïtés ou omissions dues au transcripteur que l'enquêté est à même de corriger ou auxquelles il peut remédier. On pense également que cela incite l'enquêté à être plus attentif à la qualité et à la validité de son témoignage.

Cependant, certains spécialistes de l'histoire orale sont tout à fait opposés à cette pratique. Il importe, selon eux, que le document primitif reste intact, ce qu'il ne peut être si le répondant le revoit, car il voudra sans doute en modifier les passages contestables ou moins heureux. Certaines personnes, ajoutent ces mêmes spécialistes, sont horrifiées par leur façon de parler qui paraît si maladroit par rapport à l'élégance du texte écrit avec soin ; elles risquent alors de se brouiller avec l'histoire orale et de ne plus vouloir coopérer au programme d'interviews.

Les opinions quant à la relecture de la transcription corrigée diffèrent aussi parmi les spécialistes de l'histoire orale. Certains font entièrement retaper la transcription, les corrections de l'enquêté étant intégrées au texte. D'autres conservent la première transcription dactylographiée avec les annotations manuscrites de l'enquêté. Cette dernière solution est sans aucun doute préférable d'un point de vue historique et pour parvenir à une précision absolue, et nul archiviste ne contestera que c'est bien là le meilleur reflet des intentions de l'enquêté. Une transcription annotée met en évidence les passages ambigus ou incertains et incite l'utilisateur à concentrer son attention sur ces points lorsqu'il écoute la bande magnétique afin de mieux la comprendre et de mieux l'interpréter.

6.4.2 Tradition orale

La collecte des traditions orales se fait parfois dans des villages éloignés et auprès de gens à qui il serait inutile de faire relire la transcription. Il est des cas également où, les travaux sur le terrain terminés, on n'a guère de chances de retourner là où l'enregistrement a été fait. Il est alors impératif de réécouter l'enregistrement peu après sa réalisation et de discuter des ambiguïtés, archaïsmes ou points de détail avec les informateurs. Les corrections se présentent alors généralement sous forme de notes de la main du collecteur et doivent être considérées comme des notes explicatives de la bande ou de son éventuelle transcription faisant partie du document.

6.5 Enregistrement des accroissements

En archivistique générale, l'enregistrement des accroissements est l'opération d'inscription sur un registre valant acceptation de la garde de l'objet matériel par le service d'archives et transfert à celui-ci du titre légal de propriété, opération en vertu de laquelle ce service devient non seulement le conservateur, mais également le propriétaire et l'administrateur du document enregistré ainsi que le seul juge de l'utilisation qui en sera faite. Toutefois, pour certains documents, notamment les documents oraux qui nous occupent et - c'est souvent le cas - les archives privées, l'enregistrement peut être assorti de conditions. Le service peut accepter, au moment de l'enregistrement des documents, de les gérer conformément à certaines dispositions législatives ou réglementaires de l'Etat ou de l'organisme d'origine, ou conformément aux conditions définies par la personne ou l'organisme versant. Comme on l'a déjà noté précédemment, lorsque des documents oraux font partie intégrante d'un versement comprenant toutes sortes de documents différents, l'enregistrement porte sur la totalité du versement et est opéré en une seule fois, dès lors que le titre de propriété de l'organisme versant sur le versement en question est incontestable.

Quand les documents oraux parviennent isolément aux archives - ce qui est le cas lorsque les travaux d'histoire orale ou de collecte de tradition orale sont commandités par le service d'archives lui-même - l'enregistrement de l'accroissement se fait en deux temps : un premier temps matériel qui consiste à enregistrer l'entrée de l'objet matériel - la bande - aux archives, puis à l'envoyer dans les services compétents pour stockage et traitement, et un deuxième temps où, par accord entre le ou les locuteur(s) et le service d'archives, il est officiellement fait don à ce dernier du contenu intellectuel de l'enregistrement. La nature de cet accord de transfert de propriété et la pratique en la matière sont très variables. La chose peut être faite très simplement, au moyen de quelques phrases enregistrées au début ou à la fin de la bande. Dans certains pays toutefois, l'usage ou la loi exige plus de formalités, par exemple un acte écrit de donation du bien réel et du bien incorporel au service d'archives.

Quoi qu'il en soit, l'archiviste sera bien avisé de s'assurer que son service a pleine autorité sur le document avant d'en enregistrer l'entrée. Le versement, on l'a dit, peut être assorti de conditions, notamment son incommunicabilité totale ou partielle pendant une durée fixée par la loi ou souhaitée par l'enquêté. Toutefois, dès lors que ces conditions sont claires et conformes à la législation locale, elles ne devraient pas empêcher l'enregistrement de l'accroissement.

Une fois la régularité du transfert de propriété établie, l'acquisition peut être inscrite dans le registre ordinaire d'enregistrement des accroissements du service d'archives comme n'importe quelle autre acquisition. Normalement, un ensemble

de bandes correspondant aux enregistrements réalisés avec une même personne ou venant d'une même source constitue un versement unique, au regard duquel, par conséquent, plusieurs cotes d'entrée pourront figurer dans le registre. Quand un groupe d'enregistrements collectés par un autre organisme parviennent aux archives au titre d'un unique accord de versement, l'ensemble doit être considéré comme un versement unique, même s'il est composé de nombreux interviews ou récits distincts.

Remarquons pour finir qu'en ce qui concerne la tradition orale, les informateurs ne sont pas toujours à même de saisir la nuance entre la notion de propriété intellectuelle et celle de propriété matérielle. On peut partir du principe - et c'est souvent l'attitude adoptée - que le simple fait d'accepter de parler devant un microphone implique qu'on consent à faire don à la fois du bien matériel et de son contenu intellectuel à la personne qui fait l'enregistrement ou à l'organisme qui commande ses travaux. Dans la pratique, cette question se pose rarement en matière de collecte de tradition orale. Il est cependant arrivé que des groupes ethniques bien organisés et relativement évolués, conscients des avantages qu'ils pourraient tirer de leur prestation exigent de percevoir une partie du produit de la vente des livres ou autres ouvrages établis grâce à elle.

7.0 INSTRUMENTS DE RECHERCHE ET COMMUNICABILITE

7.1 Principaux éléments d'identification

Avant d'aborder la question des instruments de recherche et de la communicabilité des archives orales, le lecteur aura intérêt à se reporter à la section 4.2.7 où sont définis les principaux éléments d'identification de l'unité archivistique de base (l'article), en l'occurrence l'enregistrement d'une interview d'histoire orale ou bien d'une récitation ou de tout autre mode de communication de la tradition orale. La fiche d'inventaire complète de chaque article portera, outre ces éléments d'identification de base, les indications suivantes :

- (1) le nom du dépôt d'archives qui a la garde du document ;
- (2) le programme au titre duquel l'enregistrement a été réalisé (s'il n'est pas déjà indiqué) ;
- (3) le titre du projet ou de la collection auquel l'enregistrement appartient (qui peuvent être, dans certains cas, le fonds ou le sous-fonds primitif) ;
- (4) la sous-collection à laquelle l'enregistrement appartient (le cas échéant) ;
- (5) le lieu de rangement de la bande magnétique (ou autre support), original et copies, sur les rayons ;
- (6) le lieu de rangement de la transcription (le cas échéant) et sa longueur en nombre de pages ;
- (7) toute restriction de communicabilité, avec mention détaillée des modalités de ces restrictions et des dérogations possibles.

Toutes ces indications sont indispensables à l'archiviste qui ne saurait sans cela gérer convenablement les documents dont il a la garde, ni les retrouver. Il est également bon, si faire se peut, de les faire toutes figurer dans les inventaires et catalogues mis à la disposition des lecteurs. Un dernier élément parachève la description du document oral : le sommaire. Voilà les éléments de base qui permettront d'établir ensuite des instruments de recherche plus élaborés.

Certains dépôts d'archives ont un système de cotation par série, fonds, collections, voire par article, qu'il faut connaître pour retrouver facilement les pièces ; ces cotes doivent donc figurer dans les instruments de recherche.

7.2 Instruments de recherche par fonds

Lorsqu'un enregistrement fait partie d'un fonds existant, il n'en constitue qu'un article parmi d'autres et est donc décrit au même titre que les autres dans l'inventaire de ce fonds. Si l'article a été extrait du fonds d'origine et placé dans une collection d'archives orales, son nouvel emplacement sera signalé par un fantôme à son emplacement primitif et par un renvoi dans l'inventaire du fonds d'origine. Le moyen d'identification le plus concis à cet effet, pour un document oral, consiste à indiquer le nom de la personne enregistrée et la date de l'enregistrement, mais on peut, au besoin, ajouter d'autres indications pour éviter les ambiguïtés et les confusions possibles.

7.3 Archives orales

Certains dépôts d'archives, on l'a dit, regroupent artificiellement les documents recueillis dans le cadre de travaux d'histoire orale ou de collectes de la tradition orale, qu'ils soient d'origines diverses ou aient été créés à l'initiative de l'institution elle-même. Ils constituent, ce faisant, ce qu'on pourrait appeler une collection d'histoire orale, une collection de documents oraux, une collection de documents sur la tradition orale ou, dans certains cas, bien que ces expressions soient assez impropres, des archives d'histoire orale ou des archives orales. En règle générale, les collections de documents sur la tradition orale sont classées sous la rubrique "histoire orale". Seules les institutions d'archives spécialisées tendent à les distinguer d'autres formes d'archives orales.

7.3.1 Les documents d'histoire orale

L'instrument de recherche dans une collection d'histoire orale le plus fréquent est le simple inventaire de toutes les interviews figurant dans la collection, classées dans l'ordre alphabétique des personnes interrogées. On peut accompagner chaque nom de la date de l'interview et de tous autres éléments d'identification de base utiles pour retrouver commodément le document. Dans certains catalogues, les notices comportent même un résumé succinct du contenu, les dates extrêmes des faits traités ou des renseignements concernant la biographie de la personne interrogée.

Lorsqu'une collection rassemble des documents provenant de plusieurs sources ou collectés à l'occasion de plusieurs projets de recherche différents, on peut la diviser, par source ou par projet, en sous-collections dont les articles figureront au catalogue dans l'ordre alphabétique des noms des personnes interrogées.

Le principe de catalogage utilisé est aussi parfois - mais la méthode n'est pas courante car elle est d'un maniement très complexe pour l'utilisateur moyen -, celui du répertoire numérique, qui est une liste des articles présentée dans l'ordre numérique des cotes assignées aux fonds ou collections.

L'instrument de recherche de base ("guide" ou "catalogue") servira au personnel du service d'archives et aux chercheurs à retrouver les documents qui les intéressent. L'usage de ce type d'instrument de recherche - quand il ne s'accompagne pas d'un index-matières - suppose de la part du chercheur une connaissance des personnes recensées et de leur lien avec le sujet étudié qui lui permettra d'identifier correctement les documents dont il a besoin. Il lui faudra parcourir la liste des noms des répondants pour y repérer les personnes appropriées, puis compiler l'enregistrement de chaque interview.

7.3.2 Les documents sur la tradition orale

Les institutions d'archives qui classent les documents ayant trait à la tradition orale avec ceux relevant de l'histoire orale n'établissent pas nécessairement une distinction claire entre ces deux types de documents et seuls, parfois, la table des matières et les index permettent d'identifier les premiers. Quand il y a classement séparé, le principe de classement peut être conforme à la typologie proposée par Vansina ou un simple repérage par le nom de l'informateur, du lieu de l'enregistrement ou du groupe social concerné. Les réponses à un questionnaire sur les archives et la tradition orale (voir section 10.0) font apparaître que seules les institutions d'archives spécialisées (archives d'associations d'étude du folklore ou archives audiovisuelles) font l'effort d'établir un classement typologique.

7.4 Les index : index-matière avec renvois

L'usage de l'index-matière avec renvois commence à se répandre dans les services d'archives en général et les services spécialisés d'archives orales n'ont pas manqué, comme les autres, d'essayer divers systèmes d'indexation par nom, matière ou "mot-clé" renvoyant d'un article à l'autre et d'une collection et sous-collection à l'autre.

7.4.1 Index des mots-clés du sommaire

Une des méthodes d'indexation possible consiste à dresser une liste de mots-clés, noms de personnes et sujets, apparaissant dans les sommaires rédigés pour chaque article. Ces mots sont ensuite inscrits, dans l'ordre alphabétique, sur la notice de l'enregistrement correspondant où figurent déjà les grands éléments d'identification de l'article : cote plus ou moins détaillée, nom du répondant ou de l'informateur, etc. Le lexique des mots-clés des sommaires des bandes magnétiques d'une collection tout entière ainsi obtenu constitue un instrument de recherche très utile quand le travail a été bien fait, avec la minutie et la patience nécessaires et en réglant la question des synonymes et des relations hiérarchiques entre descripteurs.

7.4.2 Index de l'article

On établit parfois au moment de leur création un index individuel des noms de personnes et des sujets des enregistrements. C'est un index alphabétique de tous les mots importants, repérés par le numéro de page dans la transcription ou sa position sur la bande magnétique que l'on place à la fin de la transcription (ou dans un dossier à cet effet si aucune transcription n'est effectuée). Ce type d'index est beaucoup plus coûteux et beaucoup plus long à établir qu'un index des mots-clés des sommaires. L'indexeur doit en outre, pour éviter les sources de confusion, utiliser des listes d'autorité des descripteurs beaucoup plus détaillées et, autre inconvénient, il faut beaucoup plus de temps et de soin pour indexer une bande magnétique pour laquelle il n'existe pas de transcription écrite que pour indexer une transcription.

On peut regrouper ces index individuels en un index cumulatif général des collections. C'est là une opération onéreuse que l'on n'entreprendra que si l'on pense pouvoir la poursuivre sur une longue période. L'informatique offre l'espoir de grandes économies de temps et d'argent en la matière ; encore faut-il que les dépôts d'archives aient les moyens d'investir au départ dans l'achat du matériel et des logiciels nécessaires. Remarquons, à titre d'exemple que les machines de traitement de texte et les petits ordinateurs permettent l'indexation automatique d'une transcription par simple analyse de celle-ci par rapport à une liste d'autorité des descripteurs résidant en mémoire. Un logiciel supplémentaire identifie des descripteurs qui ne figurent pas sur la liste et qui pourront lui être ajoutés s'il y a lieu.

7.5 Le modèle bibliographique

Le système de catalogage bibliographique qu'ont adopté certains services d'archives publiques et privées pour classer leurs fonds et collections peut tout aussi bien servir à celui des archives orales, les mêmes principes de classification et d'attribution de cotes pouvant être appliqués aux bandes magnétiques et aux volumes reliés. De fait, dans certaines bibliothèques, les bandes sont placées dans des boîtes qui ont l'apparence de livres reliés de telle sorte qu'on peut les ranger sur les rayonnages et les manipuler exactement comme des livres. Une autre façon

de classer ce genre d'articles est de les regrouper grossièrement en sous-collections faisant l'objet chacune d'une fiche bibliographique alphabétique qu'on intercale parmi d'autres fiches bibliographiques. On se prépare de la sorte, comme pour les livres, à l'avènement du classement et du catalogage informatisés.

7.6 Instruments de recherche centralisés

Plusieurs essais de catalogues centralisés des archives orales dans telle ou telle région géographique ont été tentés. Ils n'ont pas été plus concluants que les tentatives faites dans le même sens pour les archives traditionnelles. En effet, ces catalogues sont difficiles à établir, souvent incomplets et posent des problèmes de mise à jour. Qui plus est, ils s'accompagnent rarement d'un index-matières qui permettrait aux chercheurs de repérer toutes les sources susceptibles de les intéresser.

Le catalogage informatique normalisé qui se met en place et les réseaux inter-institutionnels d'échanges de données qui sont pour bientôt - malgré le coût de la formation du personnel et des achats de matériels et de logiciels qu'ils exigent - devraient ouvrir la voie à un développement des opérations de catalogage et de mise à jour de l'information qui n'en sont encore qu'à leurs débuts aujourd'hui. C'est l'avenir qui attend toutes les archives, les archives orales comme les autres. Il faudra peut-être, pour ces archives orales, une légère modification des intitulés de zones normalisés et une adaptation réciproque des éléments d'identification de base des bandes magnétiques et des nouveaux formats. Si les archivistes se donnent cette peine, un jour viendra peut-être où les données et les instruments de recherche concernant les archives orales comme ceux concernant les autres types d'archives et les livres de bibliothèques, traverseront les océans et les continents sans aucune entrave.

8.0 QUESTIONS MORALES ET JURIDIQUES

Il se pose, sous tous les régimes, un certain nombre de questions éthiques et juridiques plus ou moins complexes - en elles-mêmes, selon les circonstances et pour qui les affrontent - qu'il incombe à l'archiviste de résoudre. Certes, le régime du pays où il vit lui impose parfois, par ses lois et ses coutumes, la marche à suivre, mais nul autre que lui ne peut s'atteler à cette tâche.

8.1 Authenticité

Le simple fait qu'un document soit intégré aux archives atteste qu'il est exactement ce qu'il est censé être ; le service d'archives qui en a la garde en garantit l'authenticité au lecteur (ou à l'auditeur), authenticité qu'il a vérifiée, d'une part lors d'une succession d'opérations d'entrée en possession, et d'autre part en appréciant l'intérêt historique et en réglant son sort en conséquence. S'agissant des documents concernant l'histoire orale et la tradition orale créés par le service d'archives lui-même, il est assez facile de mettre en place et de suivre la filière des opérations d'entrée en possession et d'en consigner dans les dossiers les détails relatifs à l'acquisition et au traitement des différents articles ; dans ce cas, le service peut sans difficulté certifier la provenance et l'intégrité de tel ou tel article. En revanche, lorsque le document vient d'ailleurs, le dépôt d'archives se voit dans l'obligation de juger de la véracité des déclarations de l'organisme versant quant au caractère, à l'intégrité et à l'origine du document en cause. La question n'est pas de savoir si le témoignage fourni dans l'enregistrement est exact ou non, mais si l'interview ou la narration enregistrées ont effectivement fait intervenir les personnes mentionnées et se sont déroulées au moment et dans le lieu indiqués sur l'enregistrement. On analysera à cet effet les dossiers relatifs à la création et au traitement des documents fournis par l'organisme versant ou on confiera à un expert le soin d'analyser les voix et la nature de l'enregistrement. Il est difficile de dire s'il est du devoir de l'archiviste d'établir et de certifier l'authenticité du document ou simplement de certifier que le document a été versé par tel organisme qui s'est porté garant de l'authenticité de l'enregistrement tel qu'il était décrit. Ce qui est certain, en revanche, c'est que si l'archiviste ne peut évidemment pas toujours et en toutes circonstances établir de façon incontestable l'authenticité d'un document, il ne doit jamais l'intégrer sans le soumettre à un examen critique.

8.2 Intégrité du document

L'intégrité du document soulève deux questions. Premièrement le document remis aux archives - le document qui se trouvera donc un jour entre les mains des chercheurs - est-il le document intégral tel qu'il a été initialement créé? Dans la négative, le fait qu'il soit incomplet est-il justifiable? Les suppressions ainsi que les justifications de ces suppressions font-elles l'objet d'une mention que l'archiviste et, par la suite, le chercheur puissent comprendre aisément? Certes, les habitudes en la matière, sont différentes d'un endroit à l'autre mais le problème et ses conséquences restent dans tous les cas les mêmes. Si l'utilisateur ne sait pas que certaines parties d'un document manquent et pourquoi, il risque de tirer des conclusions erronées de l'analyse d'un document qu'il suppose, à tort, complet. L'exactitude de l'analyse historique exige des documents que l'intégrité soit prouvée ou les imperfections pour le moins signalées. L'archiviste soucieux de la validité des travaux des utilisateurs de documents, y compris des documents ressortissant à l'histoire orale et à la tradition orale, aura à cœur de s'assurer de l'intégrité des documents eux-mêmes.

La deuxième question a trait à la valeur réelle du contenu. Il n'est rien de plus destructeur pour des travaux d'histoire orale ou de collecte de la tradition orale qu'un canular ou un monceau de platitudes dépourvues de valeur historique. La prudence est donc de règle. L'archiviste agira à l'égard des archives orales comme il le ferait pour des sources écrites et il décidera de leur sort (enregistrement ou non, délais de conservation, élimination) de la même façon, en fonction de leur valeur juridique, administrative, probante, historique et informative. Un document défectueux ne sera intégré aux archives qu'en connaissance de cause et si l'intérêt de l'archivistique l'impose, et l'on fera tout pour prévenir les services responsables et les futurs utilisateurs d'avoir à se méfier de ses imperfections.

8.3 Propriété

La question de la propriété du bien que constitue un enregistrement réalisé dans le cadre de travaux d'histoire orale ou sur la tradition orale s'analyse sous deux angles, celui de la propriété matérielle du document (bande, papier, film, etc.) et celui de la propriété intellectuelle du contenu informatif et de sa formulation ou sa composition (qui peuvent également avoir un intérêt esthétique). La loi et les usages régissent dans chaque pays les droits de propriété et les conditions d'aliénation et de cession applicables à chaque type de bien, ainsi que les formalités à remplir à cet égard. Le simple fait d'avoir accepté de parler devant le microphone suffit dans certains pays pour établir la cession de la propriété physique et intellectuelle du bien, alors que dans d'autres, des formalités légales complexes seront exigées. Sur le plan moral également, les usages diffèrent très sensiblement. Dans certaines cultures, on l'a vu, les souvenirs d'un individu sont considérés comme faisant partie intégrante de son être physique et spirituel et ne peuvent lui être "pris" sans qu'il ait donné explicitement son consentement et parfois même sans que soit célébrée une cérémonie en règle. D'autres ne mettent nul obstacle d'ordre moral à la communication de souvenirs à autrui. On observe parfois des usages contradictoires à l'intérieur d'un même pays ou sous des régimes politiques identiques. Aux Etats-Unis, les journalistes exploitent les interviews qui leur sont accordées sans obligation aucune envers les personnes interrogées ; par contre, les réflexions et évocations de souvenirs dictées au magnétophone peuvent être protégées par le droit d'auteur tout comme les ouvrages écrits.

Certains pensent que les "historiens oraux" devraient être, comme c'est le cas pour les journalistes de certains pays, présumés autorisés à exploiter les interviews dans des publications sans obligation envers les personnes interrogées. Dans leur esprit, l'acceptation de l'interview implique renonciation tacite aux droits, titre et intérêts liés à l'interview et à toute autre réserve concernant sa teneur et son exploitation. Les adversaires de ce point de vue font valoir que l'application d'un tel principe aurait inévitablement pour effet d'inciter les personnes interrogées à se méfier et à recourir à des faux-fuyants comme c'est fréquemment le cas dans les interviews de presse. Or, la franchise est un élément extrêmement important en histoire orale et la protection des droits et intérêts des personnes interrogées constitue précisément un moyen de l'encourager.

8.4 Diffamation et atteintes à la réputation d'autrui

Les archives orales ne sont pas plus que les autres archives et que tout mode de communication entre les hommes exemptes de fausses déclarations, expressions diffamatoires et atteintes à la réputation d'autrui. La personne interrogée lors d'une interview d'histoire orale est tout aussi tentée de grossir son propre rôle et de déprécier ou même de dénigrer les faits et gestes et les qualités d'autrui que celle qui écrit ses mémoires ou défend une quelconque thèse. Or, de fausses déclarations engagent en partie la responsabilité du service d'archives quand

celui-ci est créateur de ces archives orales (ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de documents qui lui sont versés par l'organisme créateur) et ce service peut se voir reprocher de défendre une thèse alors que la chose n'était nullement dans ses intentions. Les peines qu'encourent de par la loi les auteurs d'un délit de diffamation sont très variables d'un pays à l'autre, mais elles ne sont rien à côté de l'opprobre qui peut retomber sur le service d'archives qui aurait apparemment trempé dans une activité diffamatoire. Les archivistes doivent avoir conscience de cela et être préparés à faire face à une telle situation comme le commandent la loi, la culture et la situation politique locales - dans l'intérêt de la validité historique des documents dont ils ont la garde.

8.5 Confidentialité

En matière d'histoire orale, la question de la confidentialité a un double aspect : l'un lié à la sûreté nationale, l'autre qui touche à la protection contre la divulgation prématurée de documents qui devraient, selon leurs créateurs, rester confidentiels pour des raisons de respect de la vie privée ou de respect d'autrui, ou bien parce qu'ils évoquent des questions délicates. Lorsque des secrets d'Etat sont consignés dans une interview d'histoire orale, l'archiviste appliquera aux documents les dispositions légales nationales régissant la protection de la sûreté nationale. La protection des informations de caractère personnel ou commercial ou comportant des éléments politiquement névralgiques contre une divulgation prématurée prend habituellement la forme de restrictions de communicabilité imposées comme condition par l'enquêté à l'interview ou à son dépôt aux archives sur le moment ou dans l'accord de dépôt. En pareil cas, la direction des archives a l'obligation de respecter les délais imposés pendant la durée prescrite à moins que les restrictions ne soient levées soit par l'auteur soit à l'issue d'une action en justice en bonne et due forme. La divulgation prématurée d'informations communiquées confidentiellement et que le service d'archives s'est engagé à ne pas communiquer peut compromettre l'avenir des travaux d'histoire orale, car elle n'engage guère les enquêtés potentiels à se laisser interroger et moins encore à parler franchement. Il est donc impératif pour les archives de s'assurer que compte tenu de la teneur des informations communiquées on pourra respecter les exigences de l'enquêté et, une fois les restrictions acceptées, d'isoler les documents en cause, et de faire en sorte que toute communication (aux membres du personnel ou à d'autres personnes) soit scrupuleusement contrôlée et notée.

9.0 APPLICATION DE L'HISTOIRE ORALE ET DE LA COLLECTE DE LA TRADITION ORALE

9.1 Histoire orale

Un des grands spécialistes de l'histoire orale, le regretté Louis Starr de la Columbia University, a dit un jour que l'histoire orale était plus qu'un instrument et moins qu'une discipline.¹ Il serait peut-être plus juste de dire que l'histoire orale est une technique qui est au service de nombreuses disciplines et qui se sert du moyen de l'interview sollicitée pour obtenir des réponses sur des thèmes ayant un intérêt et une portée historiques. Elle recouvre un très large éventail d'activités qui débordent non seulement le cadre de l'histoire pour toucher à d'autres disciplines universitaires mais également les disciplines universitaires elles-mêmes. C'est d'ailleurs une technique à laquelle ont recours les milieux du journalisme ou d'autres professions plus proches de la vie active et pratique que le monde universitaire. Aussi ne faut-il pas s'étonner du grand nombre des applications de l'histoire orale ni du fait que l'historien se trouve par là d'autant plus enclin à douter de son intérêt pour les recherches et l'analyse historiques érudites. Comment aux applications si nombreuses un procédé pourrait-il se hisser au niveau professionnel et technique où se situe l'historien de métier? La réponse à cette question est celle-ci : ce n'est pas la nature de la technique (questions et réponses enregistrées) mais son bon usage et les applications qu'on en fait qui la rendent ou non utile à l'histoire.

Les documents d'histoire orale servent pour l'instant encore presque exclusivement à la recherche historique et à la préparation, à l'intention des lecteurs, auditeurs et spectateurs contemporains ou à venir, des documentaires multi-médias (audiovisuel plus texte écrit de présentation et d'analyse) qui retracent les faits du passé et en font apparaître l'importance. Nombre des documents d'histoire orale qui sont conservés dans les archives n'ont pas été collectés à d'autres fins, et il en est sans doute bien d'autres, rassemblés et épluchés à l'occasion d'un projet particulier ou en vue de la publication d'un ouvrage donné, qui n'atteindront jamais les archives. Les historiens et les étudiants en histoire se servent abondamment des interviews enregistrées pour compléter les informations qu'ils tirent des documents, objets, photographies et oeuvres d'art qui demeurent et sur lesquels les historiens fondent traditionnellement leurs recherches.

Cela dit, grâce à la popularité de l'expression et à la facilité d'emploi de la technique et du matériel, l'"histoire orale" trouve actuellement de nouvelles applications auxquelles les historiens n'auraient peut-être jamais songé. Ainsi permet-elle notamment de remonter le moral des personnes âgées qui, devenues invalides, ont le sentiment de ne plus avoir d'autre utilité pour la société que comme témoins du passé. A l'autre extrémité de l'échelle des générations, elle est utilisée comme auxiliaire pédagogique pour aider les écoliers à mieux connaître leurs familles et le groupe social auquel ils appartiennent et accessoirement pour leur permettre d'aborder certains des problèmes les plus difficiles soulevés par l'épistémologie fondamentale, à savoir la recherche de la vérité sur un plan personnel et à un niveau immédiatement accessible, reflet juvénile des recherches plus élaborées et plus poussées de leurs aînés. L'histoire orale sert aussi à collecter et à sauvegarder les contes populaires, les éléments du folklore et les techniques artisanales qui autrement seraient perdus ou oubliés sous la pression des rapides progrès

1. Louis Starr, "Oral History", dans Encyclopedia of Library and Information Sciences, vol. 20, p. 440-463. (New York : Marcel Dekker, 1977).

de la technologie. Elle sert également à faire, en entremêlant habilement les extraits de témoignages et l'exposé narratif, des descriptions très vivantes d'événements récents, de lieux, de personnes ou de phénomènes divers. L'histoire orale trouve de même des applications dans les documentaires réalisés pour le cinéma ou la télévision, comme le célèbre film français, Le chagrin et la pitié, de Marcel Ophuls et la série d'émissions intitulée Vietnam: Many Reasons Why, présentées plus récemment par la British Broadcasting Company.

L'histoire orale est également utilisée par les collectivités, géographiques et ethniques ou économiques, pour faire ou compléter une relation enregistrée du passé local, sensiblement comme font les nations nouvelles qui recueillent la tradition orale pour former le noyau de leurs archives. Les syndicats et les sociétés, les églises et les universités, les archives publiques et privées et les bibliothèques se sont tous intéressés à l'histoire orale, et nombre d'entre eux ont expérimenté cette technique qui permet de compléter les sources écrites.

Les produits de l'histoire orale, principalement les enregistrements sonores, trouvent leur place dans les conférences, qu'ils viennent illustrer, et même dans la publicité. En pareil cas, on se préoccupe peu de faire la distinction entre l'histoire orale comme moyen délibéré de recherche et de collecte de témoignages oraux sur un passé remémoré, et l'"histoire orale" qui s'exprime à travers les enregistrements sonores qui ont subsisté d'événements faisant intervenir la parole, tels que débats politiques ou relations radio/télédiffusés d'événements nationaux et internationaux. Comme nous l'avons noté précédemment, il arrive que paraissent sous la rubrique "histoire orale" des versions écrites de travaux d'histoires orales, dont certaines donnent une idée en grande partie fautive des choses, tout en étant parfois assez représentatifs d'une culture ou d'une époque tant par leur esprit que par la manière dont les situations sont dépeintes.

Voilà donc le contexte large dans lequel l'archiviste est amené à s'intéresser à l'histoire orale. Parmi les multiples aspects sous lesquels l'histoire orale se présente, il en existe certains qui ont leur place dans les archives. La tâche de l'archiviste, entre autres, est de les identifier, d'en déterminer l'intérêt à long terme, de les enregistrer, d'en assurer la conservation, de les classer et de les inventorier et d'en permettre l'exploitation, comme pour n'importe quel autre document.

9.2 Tradition orale

La tradition orale, comme l'histoire orale, a diverses applications. Si violentes que puissent être les querelles quant à sa validité, sa fiabilité, son authenticité et son utilité, elle n'en reste pas moins une source fondamentale pour l'historien. Comme l'histoire orale, elle sert à étayer ce que l'on sait déjà de l'identité et du passé des groupes sociaux et aussi pour produire des films documentaires, illustrer des conférences, etc.

On reconnaît l'intérêt majeur de la tradition orale dans les sociétés où l'écriture n'est apparue qu'à une date récente et où l'histoire et la culture ont donc dû se transmettre par la parole de génération en génération. Dans les sociétés qui connaissent depuis longtemps l'écriture, la tradition orale sert néanmoins à renseigner sur tels aspects de l'existence dont aucun papier ne fait état. Les papiers ne peuvent rendre fidèlement compte de tout et certains aspects de la vie leur échapperont toujours. La tradition orale joue donc un rôle utile en comblant les lacunes que présente nécessairement la documentation écrite.

Les pays qui pendant de longues périodes de leur histoire ont vécu sous la domination d'une puissance étrangère accordent une grande valeur à leur tradition orale lorsqu'ils accèdent à l'indépendance et au rang de nation. Ils pensent, nous l'avons déjà signalé, avoir hérité d'un ensemble de documents incomplet qui éclaire inégalement leur histoire en ce qu'il a été réuni uniquement pour rendre compte des faits et gestes de la puissance coloniale. La collecte de la tradition orale est donc le moyen de restituer l'histoire et la culture de la population locale ; elle est de plus urgente en raison de l'évolution rapide que ces pays connaissent et du fait que les gardiens de cette tradition disparaissent l'un après l'autre dans la tombe.

N'oublions pas toutefois que l'enregistrement de son fait même transforme déjà la tradition orale. En effet, une fois enregistrée, celle-ci ne peut plus être considérée comme une forme d'expression purement et exclusivement orale. Les formes orales autochtones peuvent être influencées par les formes enregistrées et parfois écrites des mêmes traditions ou de traditions analogues. Ainsi, lors de conflits opposant divers prétendants à la chefferie, certains d'entre eux ont-ils invoqué les transcriptions des généalogies transmises oralement et recueillies sous cette forme par des historiens, en faisant valoir que les formes écrites devaient être considérées comme supérieures aux formes orales qui avaient subsisté. Quoi qu'il en soit, la tradition orale demeurera, ne serait-ce que parce que les documents écrits, quand ils existent, ne sont pas accessibles à tous. Aussi, bien des choses continueront-elles nécessairement à être transmises de vive voix.

10.0 ENQUETE SUR LES ARCHIVES ET LA TRADITION ORALE

En novembre 1984, un questionnaire sur les archives et la tradition orale a été adressé à toutes les organisations non gouvernementales de catégories A et B membres du Conseil international des archives ainsi qu'à un certain nombre d'autres institutions connues pour s'intéresser à la tradition orale et/ou à l'histoire orale. Pour 180 questionnaires diffusés, il a été reçu 85 réponses. Quoiqu'essentiellement consacré à la tradition orale, le questionnaire portait également sur l'histoire orale. Avant de passer à l'analyse des réponses reçues, on remarquera que les répondants qui ont indiqué ne s'occuper ni d'histoire orale ni de tradition orale n'ont pour la plupart pas répondu aux autres questions. Les chiffres dont il est fait état dans l'analyse qui suit concernent donc les 47 institutions qui ont répondu à la plupart des questions posées, sinon à toutes.

10.1 Durée d'activité dans le domaine de l'archivage des sources orales

On trouvera ci-dessous la liste des institutions qui ont répondu au questionnaire ; pour chacune d'entre elles, on a indiqué par "oui" ou par "non" si elles s'occupent d'histoire orale ou de tradition orale. Lorsque les institutions interrogées ont dit travailler dans le domaine de l'histoire orale sans répondre à la question concernant la tradition orale, on a interprété cette omission comme signifiant qu'elles ne s'intéressaient pas à cette dernière.

Le chiffre porté dans la dernière colonne indique depuis combien d'années l'institution s'intéresse aux sources orales. L'examen de la liste révèle que les institutions qui s'occupent d'histoire orale sont deux fois plus nombreuses que celles qui s'occupent de tradition orale. Il convient toutefois de signaler que l'expression "histoire orale" a acquis un sens très général et que bien des travaux sont dits se rapporter à l'histoire orale alors qu'ils concernent en réalité la tradition orale. Le tiers des institutions qui s'intéressent soit à l'histoire, soit à la tradition orale, ont indiqué qu'elles ne faisaient pas la distinction entre les deux.

<u>Pays</u>	<u>Institution</u>	<u>Hist. orale</u>	<u>Trad. orale</u>	<u>Nombre d'années</u>
Allemagne, République Fédérale d'	Hessisches Hauptstaatsarchiv, Wiesbaden	Non	Non	--
	Landesarchiv, Berlin	Oui	Non	4
	Landesarchiv, Schleswig-Holstein	Non	Non	--
	Landesarchiv, Sarrebruck	Non	Non	--
	Landesarchivdirektion, Baden-Wuttemberg	Non	Non	--
	Archivverwaltung des Landes Niedersachsen, Hanover	Non	Non	--
	Staatsarchiv, Brême	Non	Non	--
Arabie saoudite	Institute of Public Administration	Non	Non	--
Australie	Public Record Office, Victoria	Non	Non	--
	La Trobe University	Oui	Oui	10
	State Library Service, Western Australia	Oui	Oui	23
	Oral History Association	-	-	--
	Aboriginal History Australian Archives	Oui	Non	18
Autriche	Osterreichisches Staatsarchiv	Non	Non	--

<u>Pays</u>	<u>Institution</u>	<u>Hist. orale</u>	<u>Trad. orale</u>	<u>Nombre d'années</u>
Bahamas	Department of Archives	Oui	Non	14
Barbade	Department of Archives	Oui	Non	---
	University of West Indies	Oui	Non	7
Belgique	Archives générales du Royaume	Non	Non	--
Bénin	Direction des archives nationales	Non	Non	--
Bermudes	Bermuda Archives	Oui	Oui	10
Botswana	National Archives	Oui	Oui	3
Brésil	National Archives	Non	Non	--
Canada	Public Archives of Canada	Oui	Oui	15
	Provincial Archives of Alberta	Oui	Oui	19
	Simon Fraser University Archives	Oui	Oui	15
	Sound and Moving Image Division, British Columbia	Oui	Oui	11
	Archives nationales du Québec	Oui	Oui	--
Chili	Archivo Nacional	Non	Non	--
Chine	Arquivo Historico de Macau	Non	Non	--
Chypre	Public Record Office	Non	Non	--
Costa Rica	Archivo Nacional de Costa Rica	Non	Non	--
Danemark	Archives nationales	Non	Non	--
Espagne	Subdirección General de Archivos	Non	Non	--
Etats-Unis d'Amérique	National Archives & Records Administration	Oui	Non	12
	Columbia University Oral History Research Office	Oui	Non	36
	Indiana University Archives of Traditional Music	Oui	Oui	36
	Smithsonian Institution Archives	Oui	Oui	11
Feroé, îles		Oui	Non	29
Finlande	Archives du folklore de la société finlandaise de littérature	Oui	Oui	149
	National Archives	Oui	Non	<u>SIC</u> --
France	Archives nationales	Oui	Non	4
	Institut d'histoire du temps présent	Oui	Non	4
Grèce	Archives générales d'Etat	Non	Non	--
Inde	Gujarat State Archives	Oui	Non	2
	Karnataka State Archives	Non	Non	--

<u>Pays</u>	<u>Institution</u>	<u>Hist. orale</u>	<u>Trad. orale</u>	<u>Nombre d'années</u>
Indonésie	National Archives	Oui	Non	12
Irlande	Department of Irish Folklore, University College, Dublin	Oui	Oui	49
	Public Record Office	Oui	Oui	--
	Department of Irish Folklore	-	-	--
Israël	State Archives	Oui	Non	30
Italie	Archives secrètes du Vatican	Non	Non	--
Japon	Archives nationales	Non	Non	--
Madagascar	Archives nationales	Non	Non	--
Malaisie	National Archives	Oui	Non	20
Népal	National Archives	Non	Non	--
Norvège	Riksarkivet	Non	Non	--
Nouvelle- Zélande	National Archives	Non	Non	--
	New Zealand Oral History Archive	Oui	Oui	4
	Radio New Zealand Sound Archives	Oui	Oui	40
Papouasie- Nouvelle-Guinée	National Archives	Non	Non	--
Pays-Bas	Algemeen Rijksarchief	Non	Non	--
	Historisch Seminarium, Universitè d'Amsterdam	Oui	Non	9
Pérou	Archivo General de la Nación	Non	Non	--
Pologne	Archiwow Panstwowych	Oui	Non	--
Qatar	Archives and Studies Section	Non	Non	--
Royaume-Uni	Public Record Office	Non	Non	--
	Public Record Office, Northern Ireland	Oui	Non	--
	India Office Library & Records	Oui	Non	10
	University of Manchester	Oui	Non	15
	British Library National Sound Archive	Oui	Oui	36
	Imperial War Museum	Oui	Oui	12
Scottish Reco-d Office	Oui	Non	10	
Salomon, îles	National Archives	Oui	Oui	--
	National Museum	Oui	Oui	15
Sénégal	Direction des archives du Sénégal	Oui	Oui	--
Seychelles	Archives and Museum Division	Oui	Oui	5
Singapour	Archives and Oral History Department	Oui	Non	5

<u>Pays</u>	<u>Institution</u>	<u>Hist. orale</u>	<u>Trad. orale</u>	<u>Nombre d'années</u>
Soudan	National Records Office	Oui	Non	14
Sri Lanka	National Archives	Oui	Oui	10
Suède	Archives nationales	Oui	Non	10
Swaziland	National Archives	Non	Non	--
Tchécoslovaquie	Administration of Archives	Non	Non	--
Yougoslavie	Archive Jugoslavijske	Non	Non	--
Zimbabwe	National Archives	Oui	Oui	16

10.2 L'histoire orale et la tradition orale comme domaines de travail de l'archiviste

Les répondants sont dans l'ensemble d'accord pour estimer que l'histoire orale et la tradition orale relèvent bien de la compétence de l'archiviste. Quarante-quatre sur quarante-sept sont de cet avis, contre trois seulement qui y sont opposés ; mais cette affirmation est avant tout la confirmation du rôle traditionnel des institutions d'archives, qui est de prendre en charge les documents créés et accumulés par d'autres et d'en assurer la conservation et la communication. L'intervention personnelle de l'archiviste dans l'accumulation des archives orales rencontre nettement plus de résistance : dix-sept répondants y sont hostiles, et trente et un favorables.

Les arguments avancés par le premier groupe sont que l'archiviste n'a pas les compétences voulues, que ce travail compromet son impartialité en tant que conservateur et qu'il est "criminel" de se mêler de ce type d'activité, alors que les crédits sont si rares et que les institutions d'archives ne font déjà pas tout ce qu'elles devraient faire dans le domaine des archives classiques. Le deuxième groupe admet que l'archiviste ne doit entreprendre ce type d'activité que s'il en a les moyens et qu'il ne doit pas le faire au détriment de ses fonctions habituelles. Il soutient toutefois que l'archiviste est souvent historien de formation, qu'il peut en tout état de cause acquérir la formation voulue pour réaliser des interviews et des enregistrements, et que, connaissant les autres documents disponibles, il est mieux placé que personne pour savoir quelles sont les lacunes à combler. Il peut même, disent certains, être du devoir des services d'archives de se charger de recueillir les témoignages oraux et la tradition orale, lorsqu'aucune autre institution ne le fait. Signalons au demeurant qu'il existe désormais des services d'archives spécialisés qui ont été expressément créés à cet effet et dont le personnel connaît également bien les techniques archivistiques et les méthodes d'enregistrement des sources orales.

10.3 La tradition orale comme matériau archivistique

Les répondants sont quasi unanimes à considérer la tradition orale comme un matériau culturel et historique précieux, qui a sa valeur aussi bien dans les sociétés à tradition écrite que dans les sociétés sans écriture. Les archives constituées à partir de la tradition orale apparaissent comme une source complémentaire des autres types d'archives, qui peut être exploitée par les chercheurs, faire l'objet de publications et servir de matériau de base à la radio et à la télévision comme aux auteurs de théâtre et autres genres littéraires. Dans les sociétés à tradition écrite, elles constitueront un moyen de vérifier les faits relatés dans les documents écrits. En Ecosse, par exemple, la tradition orale s'est révélée plus sûre que les documents écrits pour le repérage des épaves de navires.

Les répondants sont dans l'ensemble d'accord pour reconnaître une certaine fiabilité à la tradition orale, mais les avis divergent considérablement s'agissant de savoir jusqu'à quel point on peut tabler sur elle. Certains considèrent la tradition orale comme parfaitement sûre et comme ne différant pas, quant à la nature et à l'authenticité, des autres sources historiques. A mi-chemin entre cet extrême et l'autre, on trouve un certain nombre d'institutions pour qui la tradition orale est plus ou moins fiable selon qu'elle est ou non confirmée par des sources écrites et autres, selon, aussi, la qualité de l'enquêteur, les conditions dans lesquelles l'enregistrement a été réalisé et la personnalité et les motivations de l'informateur. A l'autre extrême, une très petite minorité n'accorde foi qu'avec beaucoup de réticence à la tradition orale et assujettit son acceptation à de multiples réserves.

10.4 La typologie de la tradition orale

A en juger par les réponses données à la question tendant à établir, en se fondant sur la typologie de Vansina (voir section 3.2), quels types de tradition orale sont représentés dans leurs collections, il est clair que si beaucoup de répondants font la distinction entre histoire orale et tradition orale, rares sont ceux qui vont jusqu'à distinguer les différents types de traditions et classer par catégories les matériaux dont ils ont la garde. Peut-être cela s'explique-t-il en partie par la prédominance de l'histoire orale sur la tradition orale, les travaux sur la tradition étant vraisemblablement envisagés comme relevant de l'histoire orale ; quoi qu'il en soit, cette absence de catégorisation n'est pas sans avoir des conséquences sur le classement, la description dans les instruments de recherche et l'indexation des documents. Il ne saurait en effet y avoir de bonne description sans typologie. Travailler sans ce secours serait une opération aussi vaine que de faire l'inventaire d'un fonds de documents de type classique sans distinguer entre correspondance, rapports, notes, procès-verbaux, etc. A supposer que l'on considère la typologie de Vansina comme inadéquate (ce qui n'est apparemment le cas d'aucun des répondants), il reste qu'il faut bien définir des catégories, quelles qu'elles soient. Une bonne vingtaine des institutions qui ont répondu ont dit s'intéresser à la tradition orale, mais on ne trouve la totalité des catégories de Vansina que chez huit d'entre elles, tandis que sept autres en mentionnent plus de la moitié.

10.5 Crédits affectés aux travaux d'histoire orale et de collecte de la tradition orale

S'agissant de la répartition des crédits, les réponses fournies ne permettent guère d'isoler histoire et tradition orales. Comme le montre la liste qui précède, certaines institutions ont un programme de travaux d'histoire orale sans pour autant s'intéresser à la tradition orale, mais il n'en est aucune, parmi celles qui travaillent dans le domaine de la tradition orale, qui se désintéresse de l'histoire orale.

Les crédits destinés à chacun des deux types d'activité ne sont identifiables que dans de très rares cas, à savoir dans les services qui sont plus ou moins rattachés à des institutions spécialisées dans les archives audiovisuelles ou bien encore lorsque l'on a affaire à un programme ayant démarré dans des conditions particulières. Sinon, les crédits proviennent du budget général des institutions ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner, que dans la course effrénée aux crédits, les travaux d'histoire orale et la collecte de la tradition orale arrivent bons derniers, la grande masse des ressources disponibles allant aux fonctions et aux tâches archivistiques traditionnelles. De fait, dans la majorité des institutions, le montant des crédits affectés aux travaux relatifs à l'histoire et à la tradition orales n'atteint pas 1 % du budget. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des répondants estiment ne pas disposer des moyens dont ils ont besoin, huit seulement déclarant que les crédits qui leur sont alloués sont suffisants. Rien d'étonnant

donc à ce que les répondants n'aient pour la plupart nullement l'impression que les programmes relatifs à l'histoire et à la tradition orales accaparent des ressources qui auraient dû être consacrées à d'autres activités archivistiques plus importantes, puisqu'après tout ils ont eux-mêmes reçu si peu. Il va sans dire que les contraintes budgétaires ont obligé à renoncer à certains projets intéressant l'histoire et la tradition orales.

Les institutions qui ont répondu à l'enquête sont en grande partie financées par l'Etat. Les universités financent elles-mêmes leurs programmes, lesquels ont, semble-t-il, un sort plus enviable que ceux des institutions d'archives. Les réponses font état de très peu d'apports sous forme de dons ou d'autres types.

Les listes de priorités budgétaires renvoyées par les répondants sont d'une grande diversité. Manifestement, les archivistes ne sont pas d'accord sur le point de savoir s'il convient de privilégier la réalisation d'enregistrements ou les travaux de conservation, de faire une place plus importante dans le budget au matériel ou aux salaires. La seule conclusion à laquelle on puisse parvenir est que les points considérés comme prioritaires sont les suivants : traitements, réalisation d'enregistrements, matériel, conservation, transcription, rédaction d'instruments de recherche, publications, copie pour conservation sur des bandes magnétiques de qualité et rebobinage régulier des bandes à faible vitesse.

10.6 Personnel

L'insuffisance des crédits a des répercussions directes sur les effectifs. Huit institutions seulement font état d'un effectif permanent à plein temps de cinq personnes ou plus. Six d'entre elles emploient entre cinq et neuf personnes à des tâches intéressant les sources orales, les deux autres ayant apparemment un personnel beaucoup plus nombreux : l'Archives and Oral History Department de Singapour (dix-huit personnes) et les Archives du folklore de la Société finlandaise de littérature (quinze personnes). Dans de nombreux cas, une ou deux personnes seulement se consacrent principalement à cette activité, et encore ont-elles le plus souvent d'autres fonctions sans rapport avec les sources orales. Il semble qu'un certain nombre de travaux d'histoire orale soient effectués par du personnel temporaire ou surnuméraire occasionnel. L'Oral History Office de la Columbia University, par exemple, emploie, pour compléter ses effectifs, de quarante à cinquante personnes à temps partiel. Il est intéressant de noter par ailleurs l'importance des moyens en personnel affectés à la réalisation des enregistrements, par rapport aux autres tâches - transcription, traduction (le cas échéant), rédaction d'instruments de recherche et de résumé analytique. Il semble donc que ce travail soit considéré comme important, voire prioritaire, bien que, nous l'avons vu, il n'apparaisse pas véritablement comme tel dans les réponses relatives à l'aspect budgétaire.

10.7 Matériel

Le matériel qu'une institution peut se procurer est fonction d'un certain nombre de facteurs, au nombre desquels les fonds dont elle dispose pour son achat et les marques en vente sur le marché. Il n'existe pas autant de types d'appareils audio qu'on pourrait le supposer et il semble qu'un certain nombre de marques se soient imposées dans le monde entier - notamment Revox, Sony, Sanyo, Bell and Howell, Hitachi, Uher, Tandberg et National Panasonic. Les collecteurs de documents oraux recherchent essentiellement des appareils fiables, portatifs, durables, d'un fonctionnement simple et de grande fidélité à l'enregistrement comme à la lecture.

Toutefois, le tableau qui se dégage de l'analyse des réponses sur ce chapitre est assez sombre. Si le magnétophone portatif fonctionnant exclusivement sur piles ou uniquement sur secteur est moins courant que le modèle alliant les deux possibilités, il n'en reste pas moins que de très nombreux programmes sont insuffisamment

équipés. Certains répondants indiquent même qu'ils sont obligés d'utiliser leurs magnétophones personnels au travail. Les perfectionnements techniques qui faciliteraient le traitement des sources orales semblent avoir presque totalement échappé aux milieux de l'histoire et de la tradition orales. Seules neuf institutions ont des machines à écrire électroniques, dix-sept disposent de machines équipées pour la transcription et douze seulement possèdent des machines de traitement de texte.

Les problèmes rencontrés dans ce domaine touchent essentiellement les réparations et l'obtention de pièces détachées. Avec la disparition de tel ou tel modèle désormais démodé ou dont on a arrêté la fabrication, il devient de plus en plus difficile de se procurer des pièces de rechange.

10.8 Préservation et conservation

Qu'il s'occupe lui-même d'enregistrer les sources orales ou qu'il se contente d'archiver les documents créés ou recueillis par d'autres, l'archiviste a le devoir de faire le nécessaire pour en assurer la conservation. La plupart des institutions considérées conservent les enregistrements sonores, mêmes s'il en existe des transcriptions. En matière de technique d'enregistrement, les préférences vont tantôt au magnétophone à cassettes, tantôt au magnétophone à bandes. La plupart considèrent l'enregistrement sur bande comme le plus durable, tout en utilisant les cassettes pour les copies de travail. Seules quelques institutions continuent d'effacer les cassettes pour les réutiliser ultérieurement. La solution idéale, qui est appliquée dans un certain nombre d'institutions, consiste à garder trois exemplaires du document : un original sur bande, dont la garde est souvent confiée à un autre établissement ; une bande-mère qui sert à réaliser des copies ; et une copie sur cassette pour la consultation.

Ceux qui enregistrent sur cassette préfèrent les C60 ou les C90 (30 et 45 mn par face ou piste respectivement). Une seule institution a indiqué préférer les C120, toutes les autres les considérant comme trop minces, trop fragiles et sujettes aux effets d'écho. Si, pour certains, la C60 est la plus épaisse et la plus solide des bandes en cassette et si elle leur paraît présenter moins de risques de distorsion du son par les effets d'écho, d'autres la jugent trop courte et estiment qu'elle oblige à de trop fréquentes interruptions en cours d'enregistrement, le nombre de cassettes à conserver se trouvant par ailleurs accru.

Le problème de la préservation à long terme des enregistrements sonores n'a pas trouvé de solution satisfaisante. Trop d'institutions continuent d'entreposer leurs bandes dans des locaux non climatisés et seules quelques-unes d'entre elles veillent systématiquement à leur entretien. Une toute petite minorité - composée en général d'institutions spécialisées dans les archives audiovisuelles - ont de véritables programmes d'inspection et d'entretien, qui consistent généralement à rebobiner les bandes une fois par an à la vitesse de lecture normale. Il en est qui, bien que conscientes de cette nécessité, ont du mal à y faire face parce qu'elles manquent de personnel ou sont absorbées par d'autres tâches. Il arrive que les bandes ne soient rebobinées qu'une fois tous les sept ou dix ans ou que ce travail élémentaire d'entretien soit fait à l'aide de rebobineuses rapides. (Or, d'après les archives de musique traditionnelle de l'Université de l'Indiana, les effets d'écho se produisent la plupart du temps sur les bandes qui ont été rebobinées à l'aide de rebobineuses rapides.)

Il est réconfortant d'apprendre que les cas d'effacement accidentel sont très rares. Aux archives sonores de Radio Nouvelle-Zélande, deux bandes tout au plus ont été accidentellement effacées en plus de trente ans. Certains des effacements accidentels rapportés ne concernent par bonheur que des copies de travail. Quoi qu'il en soit, il est souhaitable de recourir au type de précaution utilisé par les

Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore des Archives publiques du Canada, où les magnétophones mis à la disposition du public sont des appareils sur lesquels la fonction enregistrement est verrouillée et ne peut être libérée qu'à l'aide d'une clé. Sur certains types d'appareils, la tête d'enregistrement peut être démontée, ce qui écarte tout danger d'effacement accidentel, mais a l'inconvénient d'interdire l'utilisation de l'appareil pour enregistrer, si le besoin s'en faisait sentir. Le Imperial War Museum de Londres rebobine ses bandes à l'envers (avec l'amorce à l'intérieur), ce qui a pour effet de les protéger un peu. Bon nombre des institutions qui procèdent à des rebobinages réguliers inversent leurs bandes à chaque fois, car même en rebobinage lent, c'est surtout au centre, au voisinage de l'axe de la bobine, que la pression exercée sur la bande est la plus forte et que les risques d'effets d'écho sont les plus grands. C'est pour cette même raison que l'on préfère souvent entreposer les boîtes à plat, et non de chant, comme on y est généralement habitué, cette position ayant l'avantage de donner une répartition plus uniforme de la pression sur l'ensemble de la bande.

10.9 Accès

Les conditions d'accès aux archives de témoignages oraux sont dans l'ensemble analogues à celles qui régissent la consultation des autres types d'archives. Trente et une réponses vont dans ce sens, tandis que huit font apparaître l'existence d'une réglementation différente pour l'accès aux documents oraux. Toutefois, quelle que soit la réglementation en vigueur, les témoignages oraux ne sont communicables que sous réserve du consentement exprès des donateurs ou des personnes interrogées et leur publication fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Il est souligné que cette autorisation doit être demandée au moment de l'interview ou de la collecte. En ce qui concerne la tradition orale, il est fréquemment tenu pour acquis que si l'on accepte de dire la tradition ou d'accomplir un rite traditionnel en présence de collecteurs, c'est que l'on est d'accord pour que la tradition soit divulguée. Mais ce n'est pas partout ni toujours le cas, et cette idée doit vraisemblablement son origine au fait que l'enregistrement des traditions orales se pratique dans les sociétés à forte proportion d'analphabètes, où les subtilités du droit d'auteur et les versements de redevances qui s'y rattachent sont à peu près inconnus. Les problèmes mentionnés dans les réponses concernent des cas de transmission de la propriété du droit d'auteur au plus proche parent et de négligence de la part d'enquêteurs/collecteurs qui ont omis de demander l'autorisation nécessaire en temps voulu.

* Comme les institutions spécialisées dans l'histoire orale prennent grand soin de s'assurer de la volonté du donateur ou de l'enquêté, il leur est, semble-t-il, relativement aisé de veiller de même au respect de la vie privée. La plupart des institutions considérées indiquent ne pas avoir rencontré de difficultés à cet égard. Le droit à la liberté d'information n'existe que dans un nombre limité de pays. Toutefois, même dans ces pays, il ne semble pas que la question du respect de la vie privée ait posé de réels problèmes. En tout état de cause, les collections d'enregistrement de témoignages oraux ne sont, comme on pouvait s'y attendre, pas soumises, la plupart du temps, à la même réglementation que les archives publiques.

Pour consulter les collections, il faut évidemment disposer des outils voulus. Il ne faut pas seulement des instruments de recherche dans les dépôts d'archives eux-mêmes - car ils ne sont utiles qu'à ceux qui s'aventurent à l'intérieur de l'institution - il faut aussi que l'existence des collections soit connue de secteurs plus larges de la population et du reste du monde. La publication de guides a un grand rôle à jouer ici. Mais la question n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite et seize institutions seulement ont pris des mesures dans ce sens. Il convient par ailleurs d'envisager d'autres types de diffusion, surtout de nos jours, où l'on dispose de moyens permettant de produire sans problème des guides faciles à mettre à jour en éditions informatisées ou sur microformes.

En ce qui concerne l'exploitation des collections de sources orales par les chercheurs et le public, la situation, telle du moins qu'elle ressort de l'enquête, est plutôt décevante. Dans la majorité des cas, les recherches dans les sources orales représentent moins de 1 % de l'ensemble des recherches faites dans les institutions. Six réponses tout au plus font état d'un taux de consultation supérieur à 10 %. Les dépôts ne semblent pas, du reste, rassembler systématiquement des statistiques sur ce point, ce qui est regrettable car, à n'en pas douter, les cas d'utilisation des sources orales sont loin d'être tous notés et connus ; or, l'accroissement du taux d'utilisation fournirait de solides arguments en faveur d'une augmentation des crédits. Confirmé par des statistiques, il contribuerait également à démontrer l'intérêt et la validité des témoignages oraux en tant que matériau pour l'histoire.

10.10 Analyse générale des réponses

Quarante-sept institutions disent s'occuper d'histoire orale et de tradition orale. Les réponses susceptibles d'être exprimées par oui ou par non ont été comptabilisées dans le tableau ci-dessous. On constatera quelques incohérences dues au fait que certaines institutions n'ont pas répondu à toutes les questions. Les questions ci-dessous sont formulées dans des termes très proches de ceux du questionnaire original, mais elles ne le reprennent pas en totalité ; ce dernier était en effet beaucoup plus exhaustif et bon nombre des questions qu'il comportait visaient à obtenir des éclaircissements ou des compléments d'information qui ne se prêtent pas à une présentation sous forme de tableau.

<u>Question</u>	<u>Réponse</u>	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Votre institution distingue-t-elle histoire orale et tradition orale?	33	14
Etes-vous d'accord pour donner grossièrement de l'histoire orale et de la tradition orale les définitions suivantes : histoire orale - évocation orale de souvenirs présents dans la mémoire de personnes vivantes ; tradition orale - souvenirs du passé qui, dans une culture donnée, se sont transmis oralement à travers les âges et remontent à trois générations au moins?	30	2
Enregistrez-vous des interviews?	33	7
Transcrivez-vous les bandes?	25	7
Traduisez-vous les bandes dans une deuxième ou troisième langue?	15	16
Archivez-vous des cassettes?	33	8
Archivez-vous des bandes?	29	7
Etablissez-vous des instruments de recherche pour l'histoire orale et la tradition orale?	30	6
Collectez-vous les documents oraux créés par d'autres institutions/personnes?	33	6
Les documents oraux vous semblent-ils relever de la compétence des institutions d'archives?	44	3

<u>Question</u>	<u>Réponse</u>	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Estimez-vous que la fonction de l'archiviste se limite à prendre en charge, conserver et assurer la communication des documents oraux créés par d'autres et qu'il ne doit pas personnellement intervenir dans l'enregistrement des interviews?	17	31
Considérez-vous la tradition orale comme un matériau culturel?	32	5
Considérez-vous la tradition orale comme un matériau historique?	33	1
Les traditions orales ont-elles une valeur dans les sociétés à tradition écrite?	37	3
Les traditions orales ont-elles une valeur dans les sociétés sans tradition écrite?	35	1
Etes-vous d'accord avec la typologie des traditions orales de Vansina?	16	0
Possédez-vous dans vos fonds et collections sur les traditions orales les types suivants de documents tels qu'ils ont été définis par Vansina?		
Titres (formules) :	10	--
Slogans (formules) :	9	--
Formules didactiques :	9	--
Formules rituelles :	11	--
Poèmes historiques :	11	--
Poèmes panégyriques :	11	--
Poèmes religieux :	9	--
Poèmes personnels :	10	--
Listes de toponymes :	11	--
Récits généraux :	16	--
Récits locaux :	16	--
Récits familiaux :	18	--
Mythes étiologiques :	9	--
Récits esthétiques :	9	--
Souvenirs personnels :	20	--
Précédents (commentaires) :	8	--
Notes occasionnelles :	15	--
Votre budget pour l'histoire orale et la tradition orale est-il distinct de celui de l'institution mère?	3	33
Est-il suffisant?	8	26
Avez-vous l'impression que votre programme concernant l'histoire orale et la tradition orale ait absorbé des ressources qui auraient dû être employées à d'autres travaux archivistiques plus importants?	5	27
Y a-t-il des membres de votre personnel permanent qui s'occupent d'histoire orale et de tradition orale?	22	--
Disposez-vous, pour vos travaux sur l'histoire orale et la tradition orale, des appareils suivants?		

<u>Question</u>	<u>Réponse</u>	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Magnétophone portatif - à piles :	13	--
- sur secteur :	13	--
- mixte :	29	--
Machine à écrire - manuelle :	20	--
- électrique :	20	--
- électronique :	9	--
Machine équipée pour la transcription :	17	--
Machine de traitement de texte :	12	--
Avez-vous des problèmes d'entretien du matériel?	10	27
Avez-vous du mal à vous procurer des pièces de rechange?	9	25
Rebobinez-vous et retendez-vous régulièrement les bandes originales?	15	18
Lorsque vous rebobinez vos bandes originales, utilisez-vous la vitesse de défilement rapide?	9	9
Lorsque vous rebobinez vos bandes originales, utilisez-vous la vitesse de lecture normale?	11	7
Vous est-il arrivé d'effacer des bandes par erreur?	4	35
Appliquez-vous une réglementation différente à la consultation des documents oraux et à celle des autres documents d'archives?	8	30
Avez-vous déjà eu des problèmes de droit d'auteur?	6	35
Avez-vous eu des problèmes en rapport avec la protection de la vie privée?	7	34
Avez-vous publié des guides de vos collections d'histoire orale ou de tradition orale?	6	26

/Note : un point qui aurait pu être utile a été omis dans le questionnaire, à savoir le volume des fonds./

Nous adressons l'expression de notre sincère gratitude à tous ceux de nos collègues qui, partout dans le monde, ont répondu à ce questionnaire et rendu ainsi la présente étude possible. Nous espérons que les renseignements recueillis seront utiles aux archivistes qui s'occupent de sources orales.

11.0 PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'HISTOIRE ORALE

Soucieuse de préserver l'intégrité de la pratique de l'histoire orale et consciente de ses responsabilités à cet égard, l'Oral History Association des Etats-Unis d'Amérique a élaboré, après maintes réflexions et délibérations, deux séries de principes directeurs auxquels les praticiens de l'histoire orale en général pourraient trouver quelque utilité. Ces principes directeurs sont exposés dans la présente étude à titre d'exemples des critères qui pourraient être mis au point pour inciter collecteurs et archivistes à améliorer la qualité et la fiabilité des sources orales et à mieux les gérer, fournissant ainsi à l'historien des matériaux de plus grande valeur. Il ne s'agit pas de principes intangibles, valables en tous temps et en toutes circonstances, et chacun y apportera les modifications qu'il faudra.

La première série de principes directeurs définit les règles qui s'appliquent à chaque grand élément intervenant dans des travaux d'histoire orale. La deuxième série, plus détaillée et plus précise, est destinée à permettre une analyse et une évaluation approfondies des travaux d'histoire orale.

11.1 Objectifs et principes directeurs de l'Oral History Association^{/1}

L'Oral History Association, pour qui l'histoire orale est une méthode pour rassembler et sauvegarder des informations de caractère historique communiquées oralement, invite ses praticiens au respect de certains principes, droits et obligations, respect indispensable à la création de matériaux-source authentiques, utiles et fiables.

Principes directeurs concernant l'enquêté

L'enquêté sera informé de l'objet et des méthodes de l'histoire orale, tant sur le plan général qu'en ce qui concerne le projet particulier auquel il participe. Vu l'intérêt de l'histoire orale pour la connaissance du passé et l'ampleur des moyens financiers et humains engagés, l'enquêté s'attachera à fournir des informations sincères présentant un intérêt durable. Il doit être au fait des droits de chacune des parties : droit de toucher au texte pour le mettre en forme, droit pour chacune d'en interdire la communication à autrui, droit d'auteur, priorité d'usage, relations fiduciaires, redevances, détermination du sort à réserver aux différents types de documents produits, étendue de la diffusion et de l'utilisation possibles, etc. Tous les aspects de l'opération d'interview seront régis par les désirs exprimés par l'enquêté et par tout accord préalable conclu, lesquels devront être dûment consignés par écrit.

Principes directeurs concernant l'enquêteur

L'enquêteur se gardera d'abuser de l'enquêté et de porter un quelconque préjudice à sa réputation ; il manifestera lors de l'interview le plus grand respect pour sa dignité d'être humain. Il choisira ses interlocuteurs pour les informations présentant un intérêt durable qu'ils sont manifestement susceptibles de lui communiquer. Il s'attachera à provoquer un dialogue instructif en posant des questions stimulantes et perspicaces, il s'informerera des antécédents et de la vie passée de son interlocuteur et, si possible, il étudiera, avant de l'interroger, les documents de nature à le renseigner sur ces points. Il poussera ses investigations au-delà de

1. Adoptés en novembre 1968 et légèrement remaniés par la suite. Reproduits dans le présent document avec l'autorisation de l'Oral History Association (Etats-Unis d'Amérique).

ses besoins immédiats afin que l'interview soit aussi riche que possible pour ses utilisateurs futurs, et chaque fois qu'il le pourra, il confiera le produit de ses travaux à un dépôt où il sera à la disposition de tous. L'enquêteur indiquera à l'enquêté la manière dont l'opération se déroulera et réglera avec lui la question de la propriété des droits y afférents : droit de toucher au texte pour le mettre en forme, droit pour chacune des parties d'interdire la communication du document, droit d'auteur, priorité d'usage, relations fiduciaires, redevances, détermination du sort à réserver aux différents types de documents, produits, étendue de la diffusion et de l'utilisation. Les interviews seront menées dans un esprit d'objectivité, de franchise et d'intégrité, conformément aux dispositions, objectifs et conditions arrêtés d'un commun accord entre les parties. L'enquêteur garantira le respect par lui-même et par autrui de la confidentialité de toute information déclarée non communicable par l'enquêté, que cette restriction ait été formulée pendant l'interview (et soit donc enregistrée sur la bande) ou par un autre moyen.

Principes directeurs concernant les institutions commanditaires

Sous réserve des conditions prescrites par l'enquêté, les institutions commanditaires (ou les collecteurs à titre individuel) ont le devoir d'établir et d'archiver des documents facilement utilisables, de consigner par écrit toutes indications concernant le déroulement de l'interview et le traitement du produit obtenu, d'identifier, d'indexer et de cataloguer toutes les interviews, et, lorsque ces documents sont communicables, de faire connaître leur existence. Les enquêteurs seront choisis pour leur compétence professionnelle et leur aptitude à conduire une interview. L'enquêteur et l'enquêté seront soigneusement assortis. En outre, les institutions commanditaires signaleront aux enquêtés et aux enquêteurs l'importance des principes directeurs ci-dessus si l'on veut pouvoir produire de bons documents et les utiliser avec fruit.

11.2 Principes directeurs concernant l'évaluation de l'histoire orale^{/1}

Pour favoriser la réalisation de ses objectifs et l'application de ses principes directeurs et pour faciliter la tâche à son service d'évaluation, l'Oral History Association a élaboré des principes directeurs à l'intention des personnes chargées d'évaluer des programmes et des projets en cours d'exécution ou proposés.^{/2} Le plan d'ensemble ainsi établi pourrait également être utile au chercheur isolé désireux de tester ses méthodes et aux organismes de financement ayant à examiner des propositions.

Reconnaissant qu'en dernière analyse, la valeur d'un document d'histoire orale se mesure à sa fiabilité en tant que source de connaissance historique, l'Association estime que l'étude minutieuse de chacune des étapes de sa création est un devoir professionnel et que la prise en compte sérieuse des facteurs énoncés dans le plan d'ensemble ci-dessous accroît sensiblement la probabilité d'obtention d'un document présentant un intérêt durable. L'Association a donc élaboré les principes directeurs ci-après pour guider l'évaluation des programmes et des projets de collecte de documents d'histoire orale et fournir des normes applicables aux programmes en cours et à venir. Les évaluateurs, auxquels ce plan propose une démarche, sauront l'appliquer en tant que de besoin avec toute la souplesse nécessaire. L'Oral History Association s'emploiera en permanence à améliorer ces principes directeurs.

1. Adoptés en octobre 1979. Reproduits dans le présent document avec l'autorisation de l'Oral History Association (Etats-Unis d'Amérique).
2. On entend par "projet" une série d'interviews ou une seule interview portant sur un sujet, un thème ou un domaine particulier. Le terme "programme" se rapporte à un ensemble de projets gérés par une même entité.

Principes directeurs applicables aux programmes/projets

Buts et objectifs

Les buts sont-ils clairement énoncés? Sont-ils rationnels?

Quels sont les facteurs montrant que le projet correspond à un besoin réel?

Quel est le plan des travaux? Est-il clair et rationnel?

Les modalités, conditions et objectifs du financement sont-ils indiqués assez clairement pour que l'utilisateur des interviews puisse juger l'effet que ce financement pourrait avoir eu sur la probité intellectuelle du projet? Le montant des crédits alloués suffit-il pour que les objectifs du projet soient atteints?

Quelle influence les structures institutionnelles exercent-elles sur les buts et les objectifs?

Choix des enquêteurs et des enquêtés

Les enquêteurs et les enquêtés sont-ils (ou non) bien choisis, vu les buts et objectifs du projet et pourquoi?

Quelles sont les personnes importantes qui ont été omises et pourquoi?

Documentation et provenance

Quelles sont les principes généraux et les dispositions prévus pour tenir à jour une documentation sur la provenance des interviews? Sont-ils suffisants? Comment peut-on les améliorer?

Comment la documentation, les principes généraux et les procédures sont-ils portés à la connaissance des enquêteurs, des enquêtés, du personnel et des utilisateurs?

En quoi le système de documentation accroît-il l'utilité des entretiens et garantit-il les droits des intéressés?

Accès aux documents

Avec quel degré de précision et d'exactitude le public est-il informé de l'existence des documents?

Comment fait-on parvenir aux utilisateurs potentiels les informations relatives aux interviews?

Comment les interviews sont-elles utilisées?

Instruments de recherche

Quelle est la politique générale de rédaction des instruments de recherche?

Les instruments de recherche donnent-ils satisfaction?

Dans quelle mesure les chercheurs ont-ils accès à ces instruments?

Gestion, qualifications et formation

Le programme/projet est-il bien géré?

Quelles sont les dispositions prévues en matière de supervision et de contrôle du personnel?

Quelles sont les qualifications requises du personnel?

Quelles sont les dispositions prévues pour garantir une formation systématique et efficace?

Quelles améliorations pourraient être apportées à la gestion du programme/projet?

Principes directeurs éthiques/juridiques

Quels sont les principes généraux et les procédures prévus pour faire en sorte que chaque enquêté soit pleinement informé :

- de ses droits et de ses intérêts?
- des objectifs du programme/projet?
- des diverses étapes de l'opération d'interview et de transcription ainsi que de son rôle dans ce processus?
- du dépôt éventuel du document contenant le(s) entretien(s) auprès d'un dépôt d'archives approprié?
- des utilisations qui pourront être faites des documents en cause?

Quels sont les principes généraux et les procédures prévus pour faire en sorte que chaque enquêteur soit pleinement informé :

- de ses droits et de ses intérêts?
- de ses responsabilités envers l'enquêté sur le plan moral et juridique?
- de ses responsabilités envers le programme/projet sur le plan moral et juridique?

Comment les responsables du programme/projet obtiennent-ils de l'enquêteur l'autorisation de rendre publics les documents obtenus?

Quels sont les principes généraux et les procédures qui garantissent le transfert par l'enquêté, au titre d'un acte de donation ou d'un contrat en bonne et due forme, des droits, du titre et des avantages relatifs à la (aux) bande(s) et à la (aux) transcription(s) à une autorité administrante?

En l'absence d'un acte de donation ou d'un contrat, sur quel autre élément de preuve les responsables du programme/projet s'appuient-ils? Cette preuve est-elle suffisante du point de vue juridique?

Quelles dispositions sont prises, dans le cadre du programme/projet pour traduire le strict respect des normes éthiques et juridiques? Plus précisément :

- Comment le personnel est-il sensibilisé à la nécessité de respecter la confidentialité des informations fournies lors de l'interview jusqu'au moment où elles deviennent communicables?

- Comment le personnel est-il sensibilisé à la nécessité de conduire les interviews dans un esprit de respect mutuel et en tenant compte des intérêts des enquêtés?
- Comment le personnel se montre-t-il capable d'appliquer les dispositions des accords en bonne et due forme et de protéger la (les) bande(s) et la (les) transcription(s) contre tout usage répréhensible?
- Quelles sont les mesures prises pour faire en sorte que le personnel sache qu'il est de son devoir de rassembler des documents authentiques, de les traiter le plus rapidement possible et de les mettre à la disposition du public le plus large possible?

Directives concernant les bandes et les transcriptions

Renseignements sur les participants

Le nom de l'enquêteur et de l'enquêté est-il clairement indiqué sur la bande, le résumé, la transcription et sur les fiches de catalogue?

Dispose-t-on de renseignements biographiques suffisamment détaillés sur l'enquêteur et l'enquêté? Où peut-on les consulter?

Renseignements concernant les interviews

Les bandes, transcriptions, index chronologiques, résumés et autres pièces mis à la disposition des chercheurs sont-ils marqués du nom du programme/projet dont ils relèvent?

La date et le lieu de l'interview sont-ils indiqués sur la bande, la transcription, l'index chronologique, le résumé et sur la fiche de catalogue correspondante?

Possède-t-on des notes de l'enquêteur sur les préparatifs en vue de l'interview (ou des interviews) et sur les circonstances dans lesquelles celle-ci (ou celles-ci) s'est (se sont) déroulée(s)? Où ces notes ont-elles été classées? Sont-elles mises à la libre disposition des chercheurs? Comment les droits des enquêtés sont-ils protégés contre un usage abusif de ces notes?

Existe-t-il des dossiers relatifs aux contrats passés entre les responsables du programme et l'enquêté? Sont-ils très complets? Sont-ils mis à la disposition des chercheurs? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures prévues pour assurer le respect des droits de la personne et de la vie privée?

Renseignements concernant les bandes

La copie originale intégrale est-elle conservée? En existe-t-il une ou plusieurs copies?

Si l'original ou un double a été monté, remanié, coupé ou collé d'une manière ou d'une autre, cette opération a-t-elle été consignée quelque part, et son auteur et son objet précisés?

Est-il indiqué sur l'étiquette de la bande et sur la fiche de catalogue correspondante la vitesse, le niveau et la durée de l'enregistrement?

Le magnétophone et les bandes employés convenaient-ils aux buts des travaux entrepris et à l'usage auquel les documents sont destinés? Les enregistrements sont-ils de bonne qualité? Comment pourrait-on améliorer celle-ci?

En l'absence de transcription, existe-t-il des instruments de recherche permettant aux utilisateurs d'accéder à l'information enregistrée sur bande? Sous quelle forme se présentent-ils? Existe-t-il un dossier sur la personne chargée de préparer les instruments de recherche?

Les chercheurs sont-ils autorisés à écouter les bandes? L'utilisation des bandes est-elle soumise à des restrictions?

Renseignements concernant les transcriptions

La transcription reproduit-elle fidèlement les informations enregistrées sur la bande? Existe-t-il un rapport détaillé de chacune des étapes de l'établissement de la transcription, mentionnant notamment le nom des personnes qui ont établi, vérifié, revu, redactylographié la transcription, et en ont relu la version finale?

La nature et la portée des modifications apportées à la transcription par rapport à la bande originale sont-elles signalées à l'utilisateur?

Quels sont les instruments de recherche relatifs à la transcription? Donnent-ils satisfaction? Comment pourrait-on les améliorer?

L'accès aux transcriptions ou leur utilisation sont-ils soumis à des restrictions? Celles-ci sont-elles clairement indiquées?

L'interview est-elle accompagnée de documents photographiques ou d'autres documents d'appui? Ceux-ci complètent-ils le texte et lui donnent-ils plus de force?

Directives concernant la teneur de l'interview

La teneur de chacune des interviews et la teneur globale de l'ensemble de la collection contribuent-elles à la réalisation des objectifs du programme/projet?

Sur quels points l'interview et/ou la collection sont-elles ou non satisfaisantes à cet égard?

De quelle manière le programme/projet contribue-t-il à la compréhension de l'histoire?

Sur quels points chacune des interviews ou l'ensemble de la collection sont-elles satisfaisantes à cet égard?

Dans quelle mesure le document recueilli apporte-t-il des informations nouvelles, comble-t-il des lacunes dans ce que l'on savait déjà et/ou ouvre-t-il de nouvelles pistes de réflexion?

Dans quelle mesure les informations obtenues sont-elles fiables et variables? S'agit-il d'un témoignage oculaire ou fondé sur des ouï-dire? Dans quelle mesure et de quelle manière satisfont-elles aux tests internes et externes de confirmation, de cohérence et d'explication des contradictions?

Quel est le rapport entre les informations obtenues dans le cadre de l'interview et la documentation et l'historiographie existantes?

En quoi le caractère de l'interview apporte-t-il des précisions à l'histoire et vient-il l'enrichir et lui donner du sel?

Quelle est fondamentalement la nature des informations recueillies? S'agit-il de faits, d'impressions, d'interprétations, de jugements ou d'attitudes et comment chaque catégorie contribue-t-elle à expliciter l'histoire?

La diversité et le nombre et, le cas échéant, la représentativité des personnes interrogées sont-ils appropriés et suffisants compte tenu du but recherché? Le nombre des enquêtés est-il juste assez important pour que leurs témoignages soient probants sans qu'entre en action la loi des rendements décroissants? Dans quelle mesure le nombre de ces témoignages est-il approprié à l'objet de l'étude? Les enquêtés constituent-ils un échantillon suffisamment représentatif de la population?

En quoi la forme et la structure des interviews contribuent-elles à rendre les informations communiquées compréhensibles?

Principes directeurs concernant la conduite des entretiens

Utilisation d'autres sources

La technique de l'histoire orale est-elle le meilleur moyen d'obtenir des informations? Dans la négative, quelles sont les autres sources disponibles? L'enquêteur les a-t-il utilisées et a-t-il cherché à les archiver en cas de besoin?

L'enquêteur a-t-il fait un effort pour consulter d'autres histoires orales présentant un intérêt pour ses recherches?

La technique de l'interview permet-elle de compléter utilement les autres sources disponibles?

Contribution à l'histoire

L'enquêteur mène-t-il ses travaux dans un esprit d'historien?

Le fait que l'interview soit réalisée dans une autre optique a-t-il une incidence positive ou négative sur sa qualité?

Quel est l'apport de l'interview dans le contexte plus large de la connaissance et de la compréhension de l'histoire?

Préparation de l'enquêteur

L'enquêteur maîtrise-t-il les sujets à l'étude?

Les sources primaires et secondaires utilisées dans la préparation de l'interview sont-elles appropriées?

Choix et information de l'enquêté

L'enquêté est-il la bonne personne à interroger eu égard aux sujets à l'étude?

L'enquêté comprend-il les objectifs de l'interview et les reprend-il à son compte?

L'enquêté s'est-il préparé à l'interview et y a-t-il été aidé?

Relations enquêteur-enquêté

L'enquêteur et l'enquêté s'incitent-ils mutuellement à faire en sorte que l'interview soit réussie?

L'interview fait-elle une part égale à l'empathie et à la distanciation?

Facultés d'adaptation

En quoi l'interview révèle-t-elle que l'enquêteur s'est adapté :

- aux caractéristiques et à la situation de l'enquêté (santé, mémoire, vivacité d'esprit, aptitude à communiquer, emploi du temps, etc.)?
- aux conditions de l'entretien (interruptions, problèmes techniques, interventions de personnes étrangères, etc.)?

Technique

A quoi voit-on que l'enquêteur a bien :

- exploré de façon systématique toutes les pistes de réflexion intéressantes?
- saisi et exploité toutes les allusions importantes?
- fait un effort pour identifier les sources d'information utiles?
- provoqué son interlocuteur quand il le fallait?

Optique

Les idées préconçues de l'enquêteur ont-elles une incidence quelconque sur les réponses de l'enquêté?

Un moyen permet-il de faire savoir aux utilisateurs si l'enquêteur et l'enquêté sont déjà entrés en rapport antérieurement à l'entretien ou en dehors de cet entretien?

12.0 BIBLIOGRAPHIE

12.1 Ouvrages cités en référence

- FINNEGAN, Ruth. Oral Literature in Africa, Oxford, Clarendon Press, 1970.
- HENIGE, David. The Chronology of Oral Tradition, Oxford, Clarendon Press, 1974.
- IRWIN, Paul. Liptako Speaks, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- MORRISSEY, Charles T. "Why Call It 'Oral History?' -- Searching for Early Use of a Generic Term," dans The Oral History Review, 1980, Denton, Texas, Oral History Association.
- MOSS, William W. "Oral History: An Appreciation," dans The American Archivist, vol. 40, n° 4, octobre 1977, Chicago, The Society of American Archivists.
- NEVINS, Allan. The Gateway to History, Boston, Appleton-Century, 1938.
- OKIHIRO, Gary. "The Writing of Ethnic History," dans The Oral History Review, 1981. Denton, Texas, Oral History Association.
- SPEAR, Thomas. "Oral Traditions: Whose History?" dans History in Africa, vol. 8, 1981.
- STARR, Louis M. "Oral History," dans Encyclopedia of Library and Information Sciences, New York, Marcel Dekker, 1977.
- THOMPSON, Paul. The Voice of the Past: Oral History, Oxford, Oxford University Press, 1978.
- _____. "Britain Strikes Back: Two Hundred Years of 'Oral History,'" dans Oral History Association Newsletter, vol. XV, n° 3, 1981, Denton, Texas, Oral History Association.
- TREVELEN, Dale E. "Oral History, Audio Technology and the TAPE System," dans International Journal of Oral History, vol. 2, n° 1, février 1981, New York, Meckler Publishing.
- VANSINA, Jan. Oral Tradition: A Study in Historical Methodology, Londres, Routledge and Keegan Paul, 1965.

12.2 Autres ouvrages

- BARWICK, D., M. Mace, and T. Stannege (dir. publ.). Handbook for Aboriginal and Islander History, Canberra, Aboriginal History, 1979.
- CURTIN, P.D. "Field Techniques for Collecting and Processing Oral Data," dans Journal of African History, vol. 9, n° 3, 1968.
- DUNAWAY, David K., and Willa K. Baum (dir. publ.). Oral History: An Interdisciplinary Anthology. Nashville, Tennessee, American Association for State and Local History, en coopération avec l'Oral History Association, 1984.

/Cette anthologie regroupe un grand nombre d'articles et d'extraits d'ouvrages consacrés à la théorie et à la pratique de l'histoire orale et à diverses applications.7

HEINGE, David P. Oral Historiography. New York, Longman, 1982.

_____. "Oral Tradition and Chronology," dans Journal of African History, vol. 12, 1971.

HEINTZE, B. "Oral Tradition: Primary Source Only for the Collector," dans History in Africa, vol. 3, 1976.

JONES, G.I. "Time and Oral Tradition with a Special Reference to Eastern Nigeria," dans Journal of African History, vol. 1, n° 2, 1965.

KI-ZERBO, J. "Une source de l'histoire de l'Afrique : la tradition orale" dans Diogenes, vol. 67, 1969.

LANCE, David. An Archive Approach to Oral History. Londres, Imperial War Museum, en collaboration avec l'Association internationale d'archives sonores, 1978.

_____. Guidebook to Oral History Practice. Extraits d'un rapport de mission présenté à l'Unesco /non daté/.

MILLER, J.C. (dir. publ.) The African Past Speaks. Folkstone, Dawson and Sons, Royaume-Uni, 1980.

TRASK, David F., et Robert W. Pomeroy (dir. publ.). The Craft of Public History: An Annotated Select Bibliography. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1983.

[Cette bibliographie comporte une section très complète sur les livres, manuels et articles importants consacrés à la théorie et à la pratique de l'histoire orale aux Etats-Unis.]

12.3 Note bibliographique complémentaire

Les lecteurs de la présente étude peuvent également consulter l'International Journal of Oral History, (trois numéros dans l'année) publié par Meckler Publishing, New York, qui offre habituellement un choix représentatif d'articles provenant de différents pays.

Les comptes rendus des réunions annuelles ainsi que les revues de diverses associations nationales d'histoire orale constituent également d'utiles ouvrages de référence.

Documents du RAMP et documents connexes

1. Unesco. Programme général d'information. Consultation d'experts en vue de l'établissement d'un programme à long terme en matière de préarchivage et d'archives (RAMP) dans le cadre du Programme général d'information, 14-16 mai 1979. Paris, Document de travail (PGI-79/WS/1). Paris, Unesco, 1979. 20 p. Existe également en anglais.
2. Unesco. Programme général d'information. Consultation d'experts en vue de l'établissement d'un programme à long terme en matière de gestion des documents et des archives (RAMP) dans le cadre du Programme général d'information, 14-16 mai 1979. Paris, Rapport final (PGI-79/WS/11). Paris, Unesco, 1979. 35 p. Existe également en anglais.
3. Manning, Raymond, Gilberte Pérotin et Sven Welander, responsables de la préparation et directeurs de la publication. Guide to the Archives of International Organizations. Part I. The United Nations System. Version préliminaire (PGI-79/WS/7). Paris, 1979. 301 p.
4. Cook, Michael. Formation théorique et pratique des archivistes - Rapport sur la situation actuelle des programmes de formation en matière d'archives et évaluation des besoins en personnel spécialisé dans ce domaine (PGI-79/CONF.604/COL.2). Paris, Unesco, 1979. 62 p. Existe également en anglais.
5. Delmas, Bruno. La formation des archivistes - Analyse des programmes d'études de différents pays et réflexion sur les possibilités d'harmonisation (PGI-79/CONF.604/COL.1). Paris, Unesco, 1979. 75 p. Existe également en anglais.
6. Unesco. Division du Programme général d'information. Réunion d'experts sur l'harmonisation des programmes de formation en matière d'archives, 26-30 novembre 1979. Paris, 1979. Rapport final (PGI-79/CONF.604/COL.7). Paris, Unesco, 1980. 15 p. Existe également en anglais.
7. Roper, Michael. Democratic Republic of the Sudan: Establishment of a Technical Training Center in Archival Restoration and Reprography (FMR/PGI/80/180). Paris, Unesco, 1980. 31 p.
8. Kecskeméti, Charles et Evert Van Laar. Accords et conventions : Modèles bilatéraux et multilatéraux relatifs aux transferts d'archives (PGI-81/WS/3). Paris, Unesco, 1981. 46 p. Existe également en anglais, en arabe, en espagnol et en russe.
9. Silva, G.P.S.H. de. A Survey of Archives and Manuscripts Relating to Sri Lanka and Located in Major London Repositories (PGI-81/WS/4). Paris, Unesco, 1981. 100 p.
10. Borsá, Iván. Etude sur la possibilité de créer un fonds d'aide en matière de microfilmage, financé et géré au niveau international, en vue de faciliter la solution des problèmes relatifs aux transferts internationaux d'archives et à l'accès aux sources de l'histoire nationale localisées dans les archives étrangères (PGI-81/WS/7). Paris, Unesco, 1981. 32 p. Existe également en anglais, en arabe, en espagnol et en russe.
11. White, Brenda. Les revues d'archives et leur présentation dans les sources primaires et secondaires. (RAMP - Etudes et directives) (PGI-81/WS/10). Paris, Unesco, 1981. 66 p. Existe également en anglais.

12. Pieyns, Jean. Etude de faisabilité d'une base de données consacrée aux sources d'histoire nationale conservées dans des pays étrangers (PGI-81/WS/24). Paris, Unesco, 1981. 41 p. Existe également en anglais.
13. Weill, Georges. La valeur probante des microformes : une étude du RAMP (PGI-81/WS/25). Paris, Unesco, 1982. 84 p. Existe également en anglais et en espagnol.
14. Hull, Felix. Utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives : (RAMP) Principes directeurs (PGI-81/WS/26). Paris, Unesco, 1981. 77 p. Existe également en anglais et en espagnol.
15. Cortés Alonso, Vicenta. Perú : Sistema Nacional de Archivos y Gestión de Documentos : RAMP Proyecto Piloto (FMR/PGI/81/110). Paris, Unesco, 1981. 56 p.
16. Crespo, Carmen. Argentina : Establecimiento de un centro de formación en técnicas de restauración y reprografía en la Escuela de archiveros, en la Universidad de Córdoba (FMR/PGI/81/116 E). Paris, Unesco, 1981. 20 p. Existe également en anglais.
17. Ricks, Artel. Republic of the Philippines: RAMP pilot project for the establishment of a regional archives and records center (FMR/PGI/81/158). Paris, Unesco, 1981. 49 p.
18. Evans, Frank B. The Republic of Cyprus: Development of an archival and records management programme (FMR/PGI/81/166). Paris, Unesco, 1981. 64 p.
19. Unesco. Programme général d'information. Inventaire des systèmes et services d'administration d'archives et de gestion de documents, 1982 (PGI-82/WS/3). Paris, Unesco, 1982. Existe également en anglais.
20. Rhoads, James B. L'applicabilité des principes directeurs de l'UNISIST et des normes internationales de l'ISO à l'administration des archives et à la gestion des documents : une étude du RAMP (PGI-82/WS/4). Paris, Unesco, 1982. 67 p. Existe également en anglais et en espagnol.
21. Unesco. Division du Programme général d'information. Deuxième consultation d'experts sur le RAMP (RAMP II) Berlin (Ouest), 9-11 juin 1982. Document de travail (PGI-82/WS/6). Paris, Unesco, 1982. 33 p.
22. White, Brenda. Directory of Audio-Visual Materials for Use in Records Management and Archives Administration Training (PGI-82/WS/8). Paris, Unesco, 1982. 71 p.
23. Tirmizi, S.A.I. Guide to Records Relating to Sciences and Technology in the National Archives of India: a RAMP Study (PGI-82/WS/12). Paris, Unesco, 1982. 84 p.
24. Cook, Michael. Principes directeurs pour l'élaboration de programmes d'enseignement dans le domaine de la gestion des documents et de l'administration des archives modernes : une étude du RAMP (PGI-82/WS/16). Paris, Unesco, 1982. 70 p. Existe également en anglais.
25. Unesco. Division du Programme général d'information. Deuxième consultation d'experts sur le programme RAMP (RAMP II) Berlin (Ouest), 9-11 juin 1982. Rapport final (PGI-82/WS/24). Paris, Unesco, 1982. 38 p. + annexes. Existe également en anglais et en espagnol.

26. Evans, Frank B. Malaysia: Development of the Archives and Records Management Programme (FMR/PGI/82/110). Paris, Unesco, 1982. 54 p.
27. Ricks, Artel. Philippines: RAMP Pilot Project for the Establishment of a Regional Archives and Records Centre (Report n° 2) (FMR/PGI/82/161). Paris, Unesco, 1982. 24 p.
28. Evans, Frank B. Writings on Archives Published by and with the Assistance of Unesco: A RAMP Study (PGI-83/WS/5). Paris, Unesco, 1983. 33 p.
29. Evans, Frank B. et Ketelaar Eric. Guide pour inventorier les systèmes et services d'administration d'archives et de gestion des documents : une étude du RAMP (PGI-83/WS/6). Paris, Unesco, 1983. 43 p. Existe également en anglais et en espagnol.
30. Hildesheimer, Françoise. Directives méthodologiques concernant la préparation des guides généraux d'archives nationales : une étude du RAMP (PGI-83/WS/9). Paris, Unesco, 1983. 79 p. Existe également en anglais et en espagnol.
31. Kula, Sam. L'évaluation des images en mouvement en archivistique : une étude du RAMP et principes directeurs (PGI-83/WS/18). Paris, Unesco, 1983. 75 p. Existe également en anglais.
32. Moideen, P.S.M. A Survey of Archives Relating to India and located in Major Repositories in France and Great Britain (PGI-83/WS/19). Paris, Unesco, 1983. 72 p.
33. Duchain, Michel. Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP (PGI-83/WS/20). Paris, Unesco, 1983. 68 p. Existe également en anglais.
34. Rhoads, James B. Le rôle de l'administration des archives et de la gestion des documents courants dans les systèmes nationaux d'information : une étude du RAMP (PGI-83/WS/21). Paris, Unesco, 1983. 56 p. Existe également en anglais.
35. Hendriks, Klaus B. La conservation et la restauration des documents photographiques dans les institutions d'archives et les bibliothèques : une étude du RAMP, accompagnée de principes directeurs (PGI-84/WS/1). Paris, Unesco, 1985. 128 p. Existe également en anglais.
36. Stark, Marie C. Development of Records Management and Archives Services within United Nations Agencies (PGI-83/WS/26). Paris, Unesco, 1983. 215 p.
37. Kathpalia, Y.P. Programme d'enseignement modèle pour la formation des spécialistes de la conservation et de la restauration des documents : une étude du RAMP (PGI-84/WS/2). Paris, Unesco, 1984. 36 p. Existe également en anglais et en espagnol.
38. Seton, Rosemary E. La conservation et la gestion des archives privées : une étude du RAMP (PGI-84/WS/6). Paris, Unesco, 1984. 57 p. Existe également en anglais et en espagnol.
39. Taylor, Hugh A. Les services d'archives et la notion d'utilisateur : une étude du RAMP (PGI-84/WS/5). Paris, Unesco, 1984. 69 p. Existe également en anglais et en espagnol.

40. Charman, Derek. Records surveys and schedules: A RAMP Study with Guidelines (PGI-84/WS/26). Paris, Unesco, 1984. 112 p.
41. Crespo, Carmen and Vicente Vinas. La Preservación y restauración de documentos y libros en papel: un estudio del RAMP con directrices (PGI-84/WS/25). Paris, Unesco, 1984. 109 p. Version anglaise en préparation.
42. Jubb, Michael. Guide to records relating to science and technology in the British Public Record Office: A RAMP Study (PGI-84/WS/9). 313 p.
43. Keene, James A. and Michael Roper. Planning, equipping and staffing a document reprographic service: A RAMP Study with Guidelines (PGI-84/WS/8). Paris, Unesco, 1984. 97 p. Existe également en espagnol.
44. Naugler, Harold. The Archival appraisal of machine-readable records: A RAMP Study with Guidelines (PGI-84/WS/27). Paris, Unesco, 1984. 161 p. Version française en préparation.
45. Wimalaratne, K.D.G. Les informations scientifiques et techniques contenues dans les dossiers d'affaires des administrations publiques : une étude du RAMP (PGI-84/WS/7). Paris, Unesco, 1984. 67 p. Existe également en anglais et en espagnol.
46. Guptil, Marilla B. Archival appraisal of records of international organizations: A RAMP Study with Guidelines (PGI-85/WS/4). Paris, Unesco, 1985. 96 p. Versions espagnole et française en préparation.
47. Ketelaar, Eric. Archival and records management legislation and regulation: A RAMP Study with Guidelines (PGI-85/WS/9). Paris, Unesco, 1985. 121 p. Version française en préparation.
48. Oriéans, Jacques d'. Le statut des archivistes par rapport à celui des autres professionnels de l'information dans les services publics en Afrique : une étude du RAMP (PGI-85/WS/2). Paris, Unesco, 1985. 40 p. Version espagnole en préparation.
49. Van Laar, Evert. Situation des systèmes et services d'administration d'archives et de gestion des documents dans les Etats membres d'Afrique : une étude du RAMP (PGI-85/WS/3). 67 p. Version espagnole en préparation.
50. Leary, William H. Le tri des photographies en archivistique : étude du RAMP et principes directeurs (PGI-85/WS/10). Paris, Unesco, 1985. 71 p. Existe également en anglais et en espagnol.

Des exemplaires des études et rapports précités peuvent être obtenus gratuitement, dans la limite du stock disponible, à l'adresse suivante :

Division du Programme général d'information
Centre de documentation
Unesco
7, place de Fontenoy
75700 Paris, France